



HAL
open science

De la rue au park : le parkour, une pratique juvénile face à l'institutionnalisation. Exemples à Nantes et à Rennes

Robin Lesné

► To cite this version:

Robin Lesné. De la rue au park : le parkour, une pratique juvénile face à l'institutionnalisation. Exemples à Nantes et à Rennes. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02489809

HAL Id: dumas-02489809

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02489809>

Submitted on 24 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



De la rue au park : le parkour, une pratique juvénile face à l'institutionnalisation.

Exemples à Nantes et à Rennes



LESNE Robin

**Mémoire de Master 2 Mention Aménagement & Urbanisme
Spécialité Dynamiques sociales, Aménagement des territoires**

Mémoire dirigé par Mme Solène GAUDIN

Session 2018

Remerciements

S'intéresser à la pratique du parkour passe nécessairement par des rencontres. Ces personnes sont toutes – au-delà d'être des ressources scientifiques pertinentes – humainement fortes, ce qui a fait de nos échanges de véritables discussions, profondes et sincères, abordant souvent la vie et les valeurs qui animent chaque individu. Car cette activité, avant de s'articuler dans l'espace, évolue d'abord dans l'esprit. Elle est motivée par un attachement puissant à des principes issus des philosophies des sociétés traditionnelles telles que les tribus africaines parlant le lingala, d'où le premier groupe de pratiquants – les Yamakasi – tire d'ailleurs son nom.

« *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* » Proverbe africain

Alors que s'achève ce travail, il me revient donc le plaisir, avec une certaine forme de nostalgie – la *saudade* comme la nomment les lusophones – de remercier tous ceux qui ont œuvré à la construction et à l'aboutissement de ce projet. Que ce soit par leur participation active, par leur soutien, par leurs avis et critiques, par leurs encouragements ou par leur simple présence à mes côtés, tous méritent que mes pensées se tournent vers eux à ce moment.

Je m'adresse donc tout d'abord à Mme Solène Gaudin, enseignant-chercheur au laboratoire ESO et à l'université Rennes2, qui m'a accordé beaucoup de son temps pour me guider dans mon travail, m'accompagner dans mes divers projets et me soutenir dans mes choix tout en me faisant confiance.

Je souhaite également remercier toute l'équipe pédagogique du master, car nombreux sont les enseignants à avoir accordé de leur temps et ayant partagé leurs conseils avisés sur ma seule demande, ainsi que M. Gilles Calo, tuteur de stage, pour m'avoir permis de concilier les deux projets en parallèle malgré les enjeux importants de mes missions à la mairie de Nantes.

Je tiens à me tourner plus particulièrement vers Marie-Anaïs, ma co-équipière durant cette longue année. Nos motivations, entraides et relectures mutuelles font notre force, permettent la finalisation de nos projets respectifs, et justifient de l'importance du travail d'équipe.

Enfin, j'adresse mes remerciements à tous mes proches, qui sont nombreux mais qui sauront se reconnaître, pour leur soutien, leurs discussions, leurs avis et leurs contributions sur le fond comme sur la forme.

Avant-propos

Le monde du parkour est animé ces dernières années par une actualité très controversée. Si nous ne souhaitons pas nous inscrire dans ce débat afin de conserver une certaine éthique et une crédibilité scientifique, il nous apparaît cependant important d'en décrire le contexte. David Belle, communément considéré comme le fondateur de la pratique, est entrée en échange avec la Fédération International de Gymnastique (FIG) depuis au moins deux ans. En février 2017, le Comité Exécutif de la FIG a officiellement annoncé la création d'une nouvelle discipline relevant de son champ sportif, à savoir le Parkour. Cet événement a été alors suivi par l'animation d'une première compétition internationale de Parkour sous l'égide de la FIG lors du FISE 2017 à Montpellier.¹ Il nous faut donc bien préciser que la terminologie « Parkour » est désormais réservée à la pratique telle qu'elle s'articule dans le cadre de la FIG. Aussi, afin de conserver une neutralité vis-à-vis de cette institution, et afin de suivre une certaine rigueur ne nous permettant pas d'employer cette expression qui limiterait la description de l'activité à celle relevant de la FIG, nous employons le terme « parkour ».

Bien que nous soyons pleinement conscients que l'Art du déplacement, le parkour et le freerun sont diverses formes de pratique, voire des activités différentes, nous ne les distinguerons pas dans ce travail car ce qui les sépare est relativement subtile pour le néophyte et ne constitue pas un intérêt premier pour la réflexion ici menée. Aussi, tout comme ont pu le faire certains auteurs, tels que Lieven Ameer et Sirpa Tani (2012a), nous utiliserons le concept de « parkour » pour traiter de la pratique étudiée, sans différencier les orientations qu'elle peut prendre.

La réalisation de ce mémoire de recherche s'inscrit dans un contexte particulier qu'il est important de spécifier. A partir du mois de février, alors que notre calendrier universitaire nous libérait de toute obligation universitaire hormis le travail de mémoire, j'ai choisi de débiter un stage. Afin d'être en lien avec la réflexion, celui-ci se déroule à la Direction des Sports de la mairie de Nantes et porte sur les équipements sportifs avec pour finalité l'objectivation des besoins à l'horizon 2035. D'une part, la question des pratiques sportives libres investissant l'espace public en est une dimension puisqu'il s'agit désormais d'une forme d'activité physique et sportive très importante, voire majoritaire. D'autre part, ce stage m'a permis d'accéder de manière simplifiée au terrain nantais, que ce soit dans l'identification des lieux de pratique comme dans l'orientation vers les personnes ressources qui ont été rencontrées durant les entretiens.

L'université Rennes2 a connu un second semestre 2018 marquée par les oppositions à ParcoursSup. La mobilisation a entraîné le blocage des bâtiments et activités durant plusieurs mois, dont la fermeture des bibliothèques de section. Il ne m'a donc pas été possible de consulter toutes les ressources comme désiré, ce qui explique l'absence des paginations pour quelques citations.

¹ <http://www.fig-gymnastics.com/site/page/view?id=933>

Sommaire

Introduction générale.....	4
Des loisirs, du sport et des jeunes.....	4
Présentation de l’objet de recherche.....	9
Organisation de la réflexion	10
I – Le parkour, une activité ludosportive juvénile subversive ?.....	12
Chapitre 1 : La relation du traceur à l’espace par le parkour	12
Chapitre 2 : La ville face aux activités ludosportives, un enjeu d’aménagement.....	21
Chapitre 3 : Les jeunes et la ville, prendre place dans l’espace et dans la société urbaine	34
Conclusion.....	41
II – De la théorie à la pratique, le parkour nantais et rennais	43
Chapitre 4 : Matériel et méthodes	44
Chapitre 5 : La pratique du parkour	50
Chapitre 6 : Les espaces de pratiques.....	55
Chapitre 7 : Positionnements et actions des pouvoirs publics.....	59
Conclusion.....	63
III – Le parkour-park, bien plus qu’un équipement sportif ?	65
Chapitre 8 : Pratique de la ville et espace dédié, le parkour-park interroge le rapport du traceur à l’espace urbain.....	65
Chapitre 9 : Questionner les outils que sont les parkour-parks et toutes les actions institutionnelles en direction du parkour pour les pouvoirs publics	75
Chapitre 10 : Le parkour, dans ses formes <i>street</i> et en park, tend à faire évoluer la société urbaine	88
Conclusion.....	95
Conclusion générale	96
Ressources mobilisée	101
Annexes.....	108
Table des matières	115
Résumé.....	121

Introduction générale

Des loisirs, du sport et des jeunes

Société des loisirs

Les jeunes, en tant que membres de la société contemporaine, sont influencés par le phénomène de « renversement des temps sociaux » (Augustin, 2002), correspondant à une hausse du temps libre, temps notamment disponible pour tous loisirs, donc pour les activités physiques et sportives. Diverses réformes ont impacté cette évolution, que ce soit la diminution du temps de travail hebdomadaire ou l'augmentation des congés payés, mais aussi toutes les mesures prises libérant chacun du temps domestique, et spécifiquement les femmes. Pour ce qui est des jeunes, et particulièrement les enfants, nous pensons évidemment à la fin du travail des enfants, mais aussi de manière plus contemporaine à la réforme des rythmes scolaires sous la présidence de François Hollande mise en application entre 2013 et 2014. Cependant, il est immédiatement nécessaire de préciser que ce temps disponible, estimé à 4-5 heures par jour pour des lycéens et étudiants (Beraud-Caquelin, 2004), se divise entre le temps libre et le temps des loisirs. Si le premier est, pour les jeunes, consacré principalement aux amis et hors de contraintes et structures, le second est occupé par des activités évoluant dans différents cadres institutionnels ou familiaux (école de musique, activité sportive, faire les courses avec ses parents, etc.). Ce qui est ainsi nommé « temps libre » correspond donc, pour les jeunes, au temps disponible le plus libre car hors de toute contrainte, notamment socio-éducative (Zafran, 2004). S'il est question d'une *société des loisirs*, bien que cette terminologie puisse faire débat, il n'est aucun doute sur le fait que les loisirs ont envahi la société dans sa totalité. Les milieux populaires s'en sont donc également emparés, dépassant la vision, un temps de rigueur, du loisir comme un privilège (Vieille-Marchiset & Gaspirini, 2010), ce qui illustre à minima une massification des loisirs.

S'insinuant dans tous les interstices de la société, en même temps qu'elles sont accaparées par la quasi-totalité de la population, les activités de loisirs sont devenues un élément rythmant le quotidien de chacun. Cela peut s'expliquer en grande partie par les vertus, ou du moins les intérêts attribuables à celles-ci. Auprès des jeunes, la multitude de pratiques assure une fonction de construction de soi. Sur le volet éducatif par exemple, la double fonction de complément et de compensation est assurée. Si certaines activités permettent d'apporter des éléments aux jeunes que le système scolaire ne parvient pas à transmettre, d'autres – ou bien les mêmes parfois – assurent aussi un rôle de récréation et de défoulement nécessaire, puisqu'« *Il s'agit de se donner le temps de se reconstruire. Et même de se retrouver.* » (Billard, 2004). De plus, les activités physiques et sportives

sont des médias de socialisation et d'interactions sociales chez les jeunes, favorisant ainsi leur construction identitaire (Gibout & Lebreton, 2014).

Plus généralement, les activités de loisirs présentent divers intérêts auprès de toute la population, quel que soient les âges, sexes, etc. Les sports contemporains sont une source non négligeable de bien-être et d'estime de soi (Bessy & Hillairet, 2002), mais aussi d'évasion, de libération du quotidien et d'émancipation personnelle (Vieille-Marchiset, 2009). A cet effet, notons l'émergence de ce que la littérature anglo-saxonne nomme les *lifestyle sports* qui regroupent diverses activités corporelles, physiques et/ou sportives qui engagent une interrelation entre la pratique elle-même et le quotidien de l'individu en dehors de cette pratique. Nous y reviendrons avec la *Pk vision* dans le cas du parkour.

Les derniers éléments abordés illustrent une évolution, passant par les activités de loisirs, et impactant la société dans sa globalité, du moins dans la majorité des pays du monde. La fonction d'évasion et d'extraction des contraintes du quotidien s'opère car les personnes expriment un besoin d'aventure, de jeu, de ludisme et d'imaginaire à travers les loisirs (Lefebvre, 2009). Dans ce contexte se développent alors les pratiques ludosportives, innovantes en ce qu'elles évoluent hors de tout cadre institutionnel (Parlebas, 2004). Ce changement s'évalue aujourd'hui par l'estimation de 67% des français qui ont une activité physique et/ou sportive autonome (Ville de Nantes, 2016). Si le sport traditionnel continue à exister, une forme parallèle connaît une expansion très importante. Il en résulte que « *les nouvelles configurations des loisirs sportifs et les multiples espaces appropriés participent à des dynamiques spatiales qui débordent largement le seul phénomène sportif* » (Augustin, 2002), faisant émerger de nombreux enjeux dans une perspective d'aménagement des espaces urbains.

« Sportification » des usages des espaces urbains

En effet, les activités physiques et/ou sportives sont, et notamment à travers les derniers exemples cités, dans une étroite interrelation avec les espaces de la ville. Il est ainsi possible de considérer que la vie urbaine héberge la vie sportive dans la mesure où « *l'espace urbain et l'espace sportif se confondent dans des lieux et symboles qui sont fortement imprégnés par le quotidien et l'interaction sociale* » (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013 : 2). C'est dans cette perspective que Florian Lebreton et Bernard Andrieu estiment que le sport « fait corps » avec la ville, les espaces urbains se confondant désormais avec les espaces sportifs (2011). Mais au-delà, ce sont tous les territoires qui sont aujourd'hui supports des pratiques sportives ou ludosportives (Augustin, 2002), la mutation de sport vers cette dernière forme ayant reconfiguré les dimensions temporelles et spatiales des pratiques pour investir les villes et la campagne, y compris hors des espaces sportifs dédiés.

Pour en revenir à l'espace urbain, sa récente évolution par intégration des ludo-sports s'opère dans une dynamique en résonance. Il est autant le lieu de l'inédit pour la pratique ludosportive, de par sa diversité et son caractère imprévisible, qu'il devient inédit en ce qu'il accueille de telles pratiques (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013). Alors, les espaces urbains s'enrichissent des ludo-sports autant

que les espaces sportifs s'enrichissent de l'urbanité. A cet effet, citons l'exemple de la rue. Celle-ci développe désormais une fonction sportive (Gibout & Lebreton, 2014) – aussi parlons-nous de sports de rue – à travers les nouvelles logiques ludiques et sportives précédemment décrites. Cela est particulièrement vrai auprès des jeunes, bien que le mode de traitement de cette réalité se réduise parfois à son occultation (Lebreton, 2016), *i.e.* ne pas la considérer. Ainsi, par la diversification des pratiques et des espaces de pratiques au sein des villes émerge ce que Jean-Pierre Augustin considère comme une *urbanité flexible* (2001a) car opérant principalement une adaptation aux situations.

L'augmentation du temps libre, la préoccupation pour l'état de forme individuel, la médiatisation et les actions politiques sont autant d'éléments influençant l'investissement des activités physiques et/ou sportives dans tous les espaces, et notamment urbains (Augustin, 2002). Cependant, au cœur des villes, les équipements sportifs sont peu à peu délaissés – ou du moins les nouveaux pratiquants, souvent de jeunes adultes et adolescents, ne se dirigent pas vers eux – au profit des espaces publics, voire même parfois de simples espaces ouverts n'ayant pas le statut de « public ». Cette tendance s'explique par l'absence de contrainte, le détachement des sports traditionnels, la recherche de visibilité et d'interaction sociale ou encore le désir d'autonomie (Augustin, 2001b). L'investissement de l'espace public fait d'ailleurs partie d'un des cinq points communs des pratiques sportives libres identifiés par l'avis citoyen nantais dans le cadre de la politique publique *Nantes Terrain de Jeux* (Ville de Nantes, 2017a). Si cette réalité s'affiche nettement aujourd'hui, le phénomène est relativement ancien. Dès le début des années 1990, Lüder Bach attirait l'attention sur la nécessité de considérer les installations sportives informelles en ville, *i.e.* des espaces publics réappropriés en espaces sportifs par les pratiquants, pour les recherches dans les domaines du sport et de la géographie (1993).

Ce changement, s'il s'observe par l'investissement de l'espace public par les pratiques, est principalement le fait de l'évolution des attentes et comportements des individus eux-mêmes. Le premier facteur est certainement la mutation des envies des personnes, se tournant massivement vers un modèle non compétitif. En résulte alors l'émergence d'activités ludosportives qui opèrent une reconquête des espaces urbains (Augustin, 2002). Dans la ville, c'est l'espace public qui attire particulièrement ces nouveaux sportifs – « nouveaux » en ce qu'ils ne pratiquaient pas précédemment, ou alors dans un cadre traditionnel. Au-delà d'une activité physique, l'interaction sociale est recherchée à travers les pratiques, et de manière différente de celle développée au sein d'une association (*ibidem*). Ce n'est plus tant le groupe de pratiquants devenant amis et soudés dans l'activité qui correspond aux attentes, mais la logique communautaire élargie et faite de rencontres et de sociabilités informelles. Or, cet objectif n'est jamais mieux atteignable qu'en prenant place dans l'espace public, celui-ci étant le mieux placé pour assurer la fonction d'agora.

Dans cette perspective, il est possible de considérer que cet investissement, ou réinvestissement, des espaces publics par de telles pratiques qui en sont des formes d'occupation, est « ludique » (Breviglieri

& Ciccheli, 2007). Il invite à en développer un usage récréatif, que ce soit en participant à une séance improvisée de fitness sur une place publique, en transformant une poubelle en cible de golf, ou encore en redécouvrant la ville à travers une visite en faisant son jogging. Le parc Borely à Marseille fait bon office d'exemple de cette évolution des comportements d'occupation des espaces urbains. Alors qu'il fut pensé comme espace de villégiature, de repos et de nature, il fut rapidement réapproprié par des personnes en quête de finalités ludo-sportives (L'Aoustet & Griffet, 2004). Il est ainsi devenu un lieu reconnu pour improviser une partie de football, se balader par une marche sportive ou un jogging.

Des jeunes en quête d'espaces et de loisirs

Bien que les termes employés diffèrent, de nombreux auteurs s'accordent sur le rôle que jouent tant les activités réalisées sur le temps libre que l'occupation de l'espace dans la construction des jeunes. Pour ce qui est des pratiques de loisirs, certains estiment qu'elles agissent sur l'épanouissement personnel (David, 2011), sur la construction de l'identité (Boudreault & Parazelli, 2004), ou encore sur la réalisation de soi (Beraud-Caquelin, 2004). Quant à l'occupation aux multiples formes de l'espace public par les jeunes, il est encore une fois question de réalisation de soi par apprentissage de la négociation spatiale (Bordes, 2007), de construction de son identité par le développement de pratiques sociales juvéniles spatiales (Diaz-Rodriguez *et al.*, 2015) ou d'affirmation de son identité par une conquête de l'espace public (Genelot, 1998). Si ces éléments restent généralistes, deux points retiennent particulièrement notre attention. Tout d'abord, l'investissement de l'espace par les jeunes favorise le développement de capacités et de capabilités qui deviennent réutilisables au quotidien (Gibout & Lebreton, 2014), notamment la négociation et l'interaction sociale avec des inconnus, parfois dans une situation de justification. De plus, parmi les diverses fonctions attribuées à la rue, il en est une politique qui semble intéressante. L'expérience de cet espace favoriserait la construction de la société civile chez les jeunes, et serait l'occasion pour eux d'entrer dans le système démocratique afin d'en découvrir le fonctionnement (Shearer & Walter, 2015).

En prenant part à des activités de loisirs, qu'elles soient encadrées ou non, les jeunes sont premièrement dans une quête de sociabilités, privilégiant avant tout d'être avec des amis (Bigoteau, Moreau & Garat, 2009). Cette recherche d'un entre-soi s'inscrit dans un objectif de construction en marge des modèles familiaux et institutionnels (Beraud-Caquelin, 2004), les adolescents désirant notamment devenir les acteurs à part entière et unique de leurs pratiques (Zafran, 2004). De manière théorique, plusieurs échelles communautaires sont ainsi identifiées dans les pratiques sportives des jeunes : une première interindividuelle composée de liens forts et étroits, souvent amicaux, une deuxième de groupe inscrite dans la logique collective de la pratique, et une dernière d'autonomie afin de rester en marge du système associatif institutionnel (Previtali, Coignet & Vieille-Marchiset, 2014). Ce dernier point, s'il paraît plus ambigu que les deux premiers, n'en est pourtant pas moins vérifié. Valérie Bordes, s'intéressant à l'investissement dans des activités de hip-hop, danse et graffiti de

jeunes en Seine-Saint-Denis (2007), décrit comment ceux-ci développent une réelle organisation en marge de toute institution dès lors qu'une revendication commune les anime et les rassemble. Notons que les deux principaux éléments cités ici, à savoir la recherche de construction d'un réseau social et de développement de loisirs informels, sont d'autant plus vrais que les jeunes considérés ne sont plus des enfants mais des adolescents voire de jeunes adultes (David, 2011).

Si l'identification des attentes des jeunes s'investissant dans des activités de loisirs est assez claire, cela est plus flou au sujet de l'occupation de l'espace. En effet, les préférences spatiales sont variables, nettement influencées par l'âge, le genre et le milieu social de chaque individu (Diaz-Rodriguez *et al.*, 2015). Quelques grandes tendances se dégagent cependant. Le premier élément, qui fait certainement le plus consensus, est le besoin d'espace à l'écart des adultes, de leur surveillance, regard, jugement et régulation (Malone, 1999 ; Shearer & Walters, 2015) dans le contexte du bouleversement psychosociologique que connaissent notamment les adolescents. Ainsi, face à l'incompréhension des parents et plus généralement des adultes « référents », l'espace public, considéré comme le « dehors » car hors des cadres familiaux et institutionnels, fait office de lieu sécuritaire (Vulbeau & Barreyre, 1994). Mais, pour être en mesure de jouer ce rôle de refuge, l'espace que recherchent ces jeunes ne doit pas laisser transparaître son exclusivité à certaines personnes, indiquant donc l'exclusion des autres y compris les jeunes eux-mêmes (Diaz-Rodriguez *et al.*, 2015). Ces différents points présentés relèvent tous du développement d'une relation morale à l'espace pour les jeunes (Breviglieri & Ciccheli, 2007), mais qui est également sociale et sensible, celui-ci devenant porteur de sens, de respect, mais aussi média d'expression. A cet effet, citons l'exemple de la pratique du graffiti qui, au-delà des enjeux réglementaires, peut être interprétée comme le symptôme de jeunes en mal d'espace puisque « *le tag est un révélateur puissant du profond malaise de la jeunesse et, en cela, il devra ouvrir sur une réflexion plus large concernant la place de l'adolescent dans la ville.* » (Felonneau & Busquets, 2001 : 72).

C'est d'ailleurs dans cette dernière perspective que s'inscrit ce travail de recherche, visant clairement à questionner la place des jeunes dans la ville à travers, non pas le graffiti mais, le parkour. En effet, les actions politiques se basent de plus en plus sur des évidences et des idées préconçues, révélant alors un réel enjeu de diffusion scientifique au service de la prise de décision (Wooley, 2006), faisant de la recherche sur ce sujet un réel outil auprès des organes référents. Pour cela, nous proposons, tout comme Olivier David a pu le faire (2011), de ne pas considérer les jeunes en ce qu'ils sont une problématique actuelle, mais un enjeu d'avenir, basculant donc de la recherche de solution aux situations existantes à l'investigation sur différents axes d'orientation pour le futur.

Présentation de l'objet de recherche

A la confluence des thématiques des loisirs, de l'espace urbain et des jeunes, les activités physiques et/ou sportives sont un objet d'étude d'un intérêt certain. En effet, « *le sport devient de fait un organisateur des territorialités urbaines et donc un objet géographique fort intéressant* » (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013 : 7), qui plus est lorsque l'analyse s'oriente particulièrement sur les activités ludosportives qui, nous l'avons rappelé, occupent une place croissante dans les sociétés contemporaines. Investissant massivement les espaces publics, ces pratiques qualifiables de « libres » deviennent alors un réel enjeu d'aménagement. Elles soulèvent diverses questions en matière d'usage, d'appropriation, de législation, de finalité, de partage, de visibilité, de qualité et « d'accueil » qui confrontent les aménageurs des villes à de nouvelles problématiques à intégrer, ou non, dans leur façon de penser et de concevoir les espaces urbains. A cet effet, le parkour est un riche exemple dans les réflexions qu'il suscite.

Cette pratique, « *forme d'expression corporelle emblématique d'une urbanité décalée où l'enjeu consiste à détourner l'usage fonctionnel des mobiliers, des lieux d'habitation et des places publiques pour « tracer » différentes acrobaties vertigineuses sur un parcours éphémère* » (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013 : 41-42), consiste plus précisément en un art du déplacement au cœur de l'espace environnant et dans lequel le déplacement devient une fin en soi, la finalité et la raison même de cette action (Miaux, 2009). Ainsi, le parkour est paradoxalement un mode de déplacement sans être un moyen de déplacement, *i.e.* une forme permettant de mettre en mouvement les corps qui se déplacent dans l'espace, mais pas le moyen d'atteindre un certain point de ce même espace (Adamkiewicz, 2002). En tant que finalité, il peut alors être considéré comme un jeu, ou plus précisément comme un *game*, se distinguant du *play* car étant « *un lieu d'apprentissage par expérimentation de la figure du tiers, et au-delà un terrain de tâtonnement exploratoire libérateur de créativité et donc un support incontournable de la construction de l'identité.* » (Breviglieri & Ciccheli, 2007 : 115), donc pas un jeu dans la seule acceptation du divertissement mais par son rôle dans la construction de soi.

Cette pratique présente certaines caractéristiques qu'elle partage avec les autres familles d'activités dont elle relève. En ce qu'elle développe un usage récréatif de la rue, elle est marquée par la prégnance des jeunes, notamment des adolescents et des jeunes adultes (Helfter, 2015). Sa dimension physique, présente dans toutes les activités sportives, fait que le parkour connaît lui aussi une surreprésentation du public masculin parmi ses pratiquants (Lebreton & Héas, 2010). Ces deux aspects sont d'ailleurs les éléments caractéristiques des sports de rue (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), activités desquelles le parkour peut relever bien que la qualification de « sport » reste à discuter. Mais il est un autre élément distinctif du parkour qui mérite une attention particulière. En transgressant l'espace public, la pratique peut se voir attribuée l'image d'une forme de déviance, voire de délinquance et de

vandalisme. De la même manière que pour le graffiti, l'enjeu réside alors dans une appréhension du parkour dépassant ces acceptations pour le traiter par des approches interactionniste et identitaire.

A priori, le parkour est une pratique qui ne laisse pas de place à l'institution. Par sa dimension transgressive, il semble ne pas intégrer les normes qui définissent ce qui est légitime dans un système, donc l'institution comme entité. Cependant, lorsqu'elle est analysée comme processus d'évolution des rapports sociaux précédant l'organisation de ceux-ci (Bordes, 2007), l'institutionnalisation devient un élément constitutif de la pratique. Alors, le parkour se positionne au cœur d'une ambivalence, revendiquant son informalité en même temps qu'il se structure sur un modèle organisationnel. Dès lors, les pouvoirs publics développent un intérêt pour de telles pratiques, à l'image de la politique *Nantes Terrain de jeux* qui s'empare de la question des pratiques sportives libres à Nantes. Avec plus de recul, citons l'exemple de Strasbourg où les Etats généraux du sport ont mis en avant la nécessité de considérer les sports auto-organisés dans la politique sportive locale (Morales & Gasparini, 2014).

Organisation de la réflexion

Il ne fait donc aucun doute de l'intérêt de travailler sur une activité physique telle que le Parkour dans le cadre de la géographie. La problématique ici retenue est alors : **En ce qu'il constitue une pratique subversive caractérisée par ses dimensions ludo-récréative, juvénile et sa capacité à évoluer dans les espaces ouverts, en quoi le parkour implique-t-il, à l'image du développement des parkour-parks, un renouvellement de l'approche des activités sportives et de loisirs – de leurs aménagements et de la considération des pratiquants – par les pouvoirs publics ?** En cherchant à apporter des éléments de réponse, il est nécessaire d'envisager de traiter des questions sous-jacentes qui sont essentielles à une meilleure appréhension des éléments constituant la réflexion. Celle-ci s'articule autour de deux axes, l'un portant sur la pratique en elle-même, le second s'orientant plus particulièrement vers les espaces aménagés et dédiés que sont les parkour-parks. Par sa capacité à dépasser les normes sociales sportives, mais aussi spatiales, le parkour est un levier complexe à aborder pour les pouvoirs publics. En quoi le parkour renouvelle-t-il le rapport entre l'individu et l'espace (Chapitre 1) ? En ce qu'il évolue dans l'espace public, en quoi le parkour illustre-t-il l'émergence des activités ludo-sportives libres dans les enjeux d'aménagement contemporains, et quels outils constituent les parkour-parks en développement pour les pouvoirs publics et pour les pratiquants (Chapitre 2) ? Comment le parkour renouvelle-t-il la réflexion sur la place des jeunes dans l'espace urbain, et plus largement dans la sphère publique par l'émergence d'une forme originale de citoyenneté (Chapitre 3) ? Par ailleurs, une attention particulière est donnée aux parkour-parks, dépassant l'appréhension classique de l'offre d'équipements sportifs, et pouvant être considérés comme des espaces ouverts à l'interface entre les pratiquants, la société urbaine et les pouvoirs publics. Si le parkour est une pratique de la ville, alors le parkour-park s'intègre-t-il à l'activité ou bien

s'impose-t-il comme équipement d'une pratique dans la ville (Chapitre 8) ? Dans quelle dynamique et perspective s'inscrit le parkour-park comme outil des pouvoirs publics locaux (Chapitre 9) ? En quoi le parkour-park est-il, ou non, un équipement limitant tant la pratique que son potentiel extra-sportif vis-à-vis de la société (Chapitre 10) ? Pour répondre à tous ces questionnements, divers éléments issus d'un travail de terrain réalisé sur les villes de Nantes et de Rennes seront analysés (Chapitres 4-5-6-7).

I – Le parkour, une activité ludosportive juvénile subversive ?

Afin de mieux comprendre ce qu'est la pratique du parkour, il est intéressant d'en connaître les origines. S'il est considéré qu'elle est née à Lisses, en région parisienne, elle prend ses influences dans les milieux militaires et naturels. Au début du XX^{ème} siècle, Georges Hébert prône une méthode d'entraînement des soldats basée sur leur apprentissage à survivre et à évoluer en milieu naturel par l'adaptation, estimant que ces compétences feraient d'eux des hommes meilleurs, plus forts pour être plus utiles. Raymond Belle, militaire pendant la guerre du Vietnam, a reçu cet enseignement, et l'a transposé à son retour en métropole, que ce soit dans son activité de pompier de Paris comme dans son cercle familial. C'est ainsi que dans les années 1980 et 1990, un groupe de jeunes développe une pratique en banlieue parisienne par laquelle ils apprennent à évoluer dans l'espace urbain en se déplaçant de manière fluide et efficiente, tout en endurant un entraînement intensif pour faire d'eux des « hommes forts et utiles à la société ». C'est ainsi que naît le groupe des Yamakasi, pratiquant alors une activité aujourd'hui déclinée entre l'art du déplacement, le parkour et le freerunning. Par ce bref historique, l'expression de « jungle urbaine » pour qualifier la ville des traceurs, qui est le nom donné aux pratiquants, prend alors tout son sens (Miaux, 2009). Le parkour permet donc une meilleure maîtrise des espaces du quotidien, les rendant moins hostiles à l'appropriation par les individus.

Chapitre 1 : La relation du traceur à l'espace par le parkour

A : Une pratique de la ville

En ce qu'il n'est pas seulement une pratique dans la ville car impliquant une relation spécifique et complexe à l'espace urbain, le parkour est une pratique de la ville. Plus précisément, il s'agit d'« une activité qui se nourrit du contexte urbain dans le but de s'en émanciper et d'y créer alors un « lieu de vie urbain alternatif » » (Lebreton, 2009 : 109), donc d'une pratique qui ne se réduit pas à évoluer dans son environnement de manière déconnectée mais qui s'inscrit dans une interrelation permanente avec l'espace. Pour simplifier la distinction, il peut être accepté qu'une pratique dans la ville s'y déploie alors qu'une pratique de la ville y devient légitime (Lefebvre, Roullet & Augustin, 2013). Cela se vérifie d'ailleurs en s'intéressant à la dimension corporelle de la pratique dans laquelle « our body is not primarily in space: it is of it » (Lamb, 2011 : 171) puisque le traceur et son corps sont acteurs de l'espace à travers le parkour.

A.1 : Le parkour, une communauté pratiquante dans la ville renouvelant le rapport à l'espace

Au sein de la pratique, le mode de socialisation est communautaire car s'organisant à travers un entre-soi et partageant plus qu'une pratique mais des idées, des valeurs, des expériences et des styles de vie (Lebreton, 2009). Le parkour est appréhendé comme communauté juvénile au prisme de trois dimensions : relationnelle, par l'intensité et la longévité des liens qui s'y construisent ; corporelle, par la stimulation des aptitudes physiques de chacun dans une recherche de dépassement de soi mais toujours dans le respect des capacités individuelles ; et enfin spatiale, par la diversité des expériences qui amènent à positionner le groupe dans la ville (Previtali, Coignet & Vieille-Marchiset, 2014). Le groupe est en effet un élément structurant la pratique, les traceurs développant une conscience d'appartenance à celui-ci, construisant par là leur identité et répondant à la quête de sens qu'ils engagent en s'investissant dans le parkour. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la logique d'individuation (Augustin, 2001b), *i.e.* la réponse à des préoccupations individuelles passant par l'adhésion au groupe et/ou à la communauté. « *Ainsi, la pratique auto-organisée s'inscrit pleinement dans une forme de solidarité éprouvée dans l'action motrice (encouragements, conseils), caractéristique des microsociétés communautaires où la proximité relationnelle est forte* » (Gibout & Lebreton, 2014 : 76), ces dernières connaissant une appréciation interne construite autour de ce qui fédère la communauté, mais impliquant une forme de stigmatisation externe de la part de ceux qui n'adhèrent pas à ce ou ces éléments fédérateurs.

Pour ces communautés pratiquantes, la ville, espace au sein duquel elles évoluent, devient un terrain d'aventure. L'appropriation de l'environnement immédiat, saisissant notamment la quotidienneté moderne de l'espace urbain, construit cette appréhension aventureuse (Kidder, 2013) menant à l'exploration d'espace-temps méconnus et transformant la ville en un ailleurs, bien que restant localisé en son sein (Thomson, 2008). Ainsi, la connexion à l'espace se renouvelle et se renforce, les traceurs testant la solidité des supports par exemple (Ameel & Tani, 2012a), et la pratique redonne du sens à la ville en explorant ses fonctions esthétiques et créatrices (Machemehl & Sirost, 2011) mobilisées dans le parkour. Ce renouvellement du rapport à l'espace est particulièrement perceptible en mobilisant le concept de « lieux anthropologiques »². Le parkour crée des espaces de sociabilités qui sont des lieux qui établissent du lien entre les pratiquants, tout en opérant une appropriation de ces mêmes lieux par le corps et l'attribution de sens dans des dynamiques identitaires aux échelles tant individuelle que collective, relevant bien ce que Marc Augé nomme les « lieux anthropologiques » (Lebreton & Héas, 2010 ; Machemehl & Sirost, 2011). Aussi, d'autres éléments complètent cette réflexion menant à estimer que le parkour renouvelle le rapport à la ville. Qualifiable de sport de rue, il implique une appropriation de l'espace et une certaine autonomie visible par l'auto-organisation (Augustin, 2001b), investissant de manière informelle, entre autres, les interstices urbains (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), et revendiquant sa légalité et légitimité pour faire redécouvrir la ville (Lebreton & Héas, 2010).

² AUGÉ Marc, Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité, Paris : Le Seuil, 1992.

A.2 : Les marges de l'urbain, ou le parkour comme pratique marginale de la ville

De prime abord, le parkour peut être appréhendé pour son caractère alternatif qui laisse croire qu'il est une pratique marginale car en dehors des normes. A cet effet, il est souvent lié à l'idée d'une liberté, recherchée par le pratiquant et effective dans le mouvement (Miaux, 2009). En s'extrayant de la ville, il devient « hors du monde » et construit des *hétérotopies*, ces micro-espaces où le temps ne devient plus relatif qu'à la pratique et ne considère plus toutes les normes sociales qui régissent l'espace urbain (Foucault, 1984). Ces zones d'autonomie, temporaires car relatives au temps de la pratique, sont alors la concrétisation d'utopies modernes (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013). Mais cette acceptation reste questionnable, et ne semble pas correspondre à la réalité de la pratique.

En effet, la marge ne doit pas être considérée à l'extérieur de la norme, mais à l'intérieur de celle-ci, bien que située dans une situation périphérique vis-à-vis du centre. De cette manière, le parkour conserve un rapport au pouvoir normatif, et les corps en mouvement développent la capacité de lui résister par un engagement direct avec le bâti qui remet en question les représentations sociales construites par le pouvoir codifié (Lamb, 2011). En effet, si les sports urbains comme le parkour développent bien un caractère « rebelle » dans une logique de contre-culture, ils n'en restent pas moins « de la ville » car revendiquant une liberté dans le choix des lieux et modalités de pratique (Augustin, 2001b), donc une forme de « hors-piste urbain » dans une vision complémentaire à celles des institutions dominantes (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013).

C'est donc bien le caractère culturellement alternatif du parkour comme sport de rue (Augustin, 2001b) qui l'installe dans cette marginalité urbaine. De cette manière, il se distingue par le développement d'un certain regard amenant à percevoir une autre dimension de la ville, qui est parfois nommée la *Pk vision* ou encore les *parkour eyes*, mode de lecture de l'environnement acquis avec le temps passé dans la pratique, puisque le « *Parkour has been compared to martial arts, and like some of them, it is seen as a discipline that trains both the body and the mind.* » (Ameel & Tani, 2012a : 171). Les pratiquants relevant eux-mêmes que, à la manière de l'artiste, le traceur voit, perçoit et fait voir et percevoir le réel d'une manière différente (Bornaz, 2013), engageant un regard sur et un rapport à la ville alternatif qui « *proposes an alternate way of interacting with and interpreting the urban landscape, one that has the potential to generate new gestures.* » (Ortuzar, 2009 : 65). D'ailleurs, par son caractère marginal, le parkour semble devenir un mode de socialisation adapté aux individus eux aussi marginalisés, à l'image de certains migrants en Italie (De Martini & Moyer, 2016).

A.3 : Le parkour, une dimension politique revendicative d'un certain droit à l'espace urbain

Les traceurs sont porteurs d'un message qu'ils exposent dans la sphère publique, leurs choix de localisation étant des actes discursifs quant à la reconfiguration des espaces publics et de la ville, faisant la promotion d'une participation accrue et d'une normativité restreinte (Gibout, 2016). En ce sens, ils développent un message politique puisque leur pratique devient le vecteur de négociations sur

l'espace, ses usages et ses sociabilités (Gibout & Lebreton, 2014). L'appropriation de l'espace urbain est en effet l'affirmation d'une existence politique pour les pratiquants, voire même une forme de revendication pour plus de reconnaissance et pour une démocratie plus participative. Cet engagement dans la vie de la cité passe alors par une forme originale, prônant des valeurs de solidarité et de tolérance. Les pratiquants développent un réel intérêt pour les préoccupations politiques, et ne sont pas en retrait mais dans une conscience politique singulière (Vieille-Marchiset, 2003).

Parmi tous les engagements politiques qu'implique le parkour, le droit à la ville est certainement le plus évident. Cette pratique correspond bien à divers besoins des citoyens identifiés par Henri Lefebvre, à savoir l'ouverture, l'aventure, le jeu, l'imprévu, l'immédiateté, se dépenser et enfin de percevoir le monde à travers ses cinq sens (2009). De cette manière, le parkour permet de sortir les individus de la vie en ville qualifiée de « misérable » par cet auteur (au regard de la somme de contraintes et prescriptions qui s'y déploient), et s'inscrivant là pleinement dans ce droit à la ville. Celui-ci se formalise particulièrement dans les pays scandinaves où s'applique un « Everyman's Right » qui être interprétable comme un droit d'accès de tous et partout dans la mesure où il ne dérange pas, ne dégrade pas et ne laisse pas de trace de son passage (Ameel & Tani, 2012b). Dans le contexte français, ce droit n'existe pas de manière explicite. Dans cette mesure, lutter pour le droit à l'espace est une activité permanente à laquelle le parkour participe, admettant que ce droit n'est jamais totalement acquis. Comme vu précédemment, cette pratique est utilisée par les migrants. En effet, elle permet également de revendiquer sa place dans l'espace, et notamment une place alternative : « *practitioners were able temporarily to negotiate such conditions and transform public spaces into sites where they could contest their marginal positioning as members of the Italian public.* » (De Martini & Moyer, 2016 : 202).

Le traceur est donc bien ancré dans la ville, il n'est ni dans une lutte constante en opposition avec le système dominant et cherchant à démontrer la légitimité de sa position extérieure à celui-ci, ni dans une reproduction naïve des modèles par conformisme aux représentations sociales les plus courantes, ni dans une utopie libérée de la ville. Le parkour est une pratique active qui évolue dans la ville, avec la ville, et qui agit directement sur la ville, donc une pratique de la ville.

B : Relation du corps à l'espace

A l'interface entre l'individu et l'espace, le corps est un objet central peu pris en compte dans la géographie française, contrairement à sa prégnance dans les études anglo-saxonnes. Il constitue pourtant le point de départ des rapports socio-spatiaux selon cinq entrées : il est générateur d'espace, objet et sujet de l'écologie humaine, médium des interactions entre l'individu et l'espace, producteur d'une image de soi et point d'incorporation des normes sociales et attaches territoriales (Di Méo, 2010). Dès les années cinquante, le courant situationniste s'intéresse au corps en considérant la ville comme terrain d'expérimentations corporelles, ce qui illustre l'intérêt de cette entrée géographique

(Lumières sur la ville, 2016). L'idée centrale justifiant de la pertinence de développer une approche du rapport à l'espace, et ici du traceur à la ville, est que l'individu est au monde par son corps³ dans la mesure où la connaissance produite par les pratiques de l'espace est relative à la subjectivité individuelle passant par le corps de chacun (Lamb, 2011).

B.1 : Du corps en mouvement...

Par la pratique du parkour, les traceurs engagent une interaction singulière entre leur corps et l'environnement. Celle-ci amène à questionner le statut de « sujet » de l'individu car le mouvement et le rapport que la pratique engage font de lui un acteur de l'espace, tant dans sa relation physique que dans sa capacité à dépasser les barrières sociales des comportements et attitudes corporelles attendues (Ameel & Tani, 2012b). Alors, le corps développe une certaine utilité sociale, renforcée dans le parkour, de construction identitaire de soi et de positionnement dans la société (Di Méo, 2010). Pour les *physical cultural studies*, le corps assure en effet un rôle de mise en forme des relations sociales (Friedman & Van Ingen, 2011). Mais au-delà de l'aspect socialisateur du corps, il joue également, à travers le parkour, un rôle d'esthétisation de l'environnement : il introduit un rapport émotionnel par attribution de significations aux espaces du quotidien (Ameel & Tani, 2012a). Sa mise en mouvement dans une interaction physique avec l'espace urbain entraîne le développement d'une lecture compréhensive et sensible de l'environnement, se distinguant de l'appréhension fonctionnaliste de la ville (Lebreton & Andrieu, 2011).

L'introduction des dimensions relationnelle, émotionnelle, sensible et compréhensive dans l'interaction entre l'individu et l'espace par le corps implique toutefois une très bonne maîtrise de celui-ci (Miaux, 2009), or seul la répétition de l'entraînement le permet, tout comme elle permet simultanément le renforcement de toutes ces dimensions corporelles de la relation à l'espace. Cet entraînement est d'autant plus nécessaire que les environnements d'évolution constituent des défis pour les traceurs (Ameel & Tani, 2012b), physiquement mais aussi mentalement et socialement.

B.2 : ... à l'écologie corporelle et aux affordances...

En partant du postulat que cette écologie correspond à une forme d'harmonie, l'écologie corporelle de la ville est la recherche d'un équilibre entre les gestes du corps, leurs impacts sur autrui et sur l'environnement urbain. L'introduire dans la réflexion sur le parkour ne vise pas tant à en retenir la dimension éthique de cette balance, mais plutôt de considérer que l'expérience de la ville pour chacun est à la convergence de son corps, d'autrui et de son environnement (Lebreton & Andrieu, 2001). Dans cette perspective, la mise en mouvement des corps par le parkour relève d'un couple perception-action, *i.e.* que chaque action du traceur résulte de l'évaluation des possibilités faite à partir des informations perçues selon les aptitudes corporelles, l'environnement physique et la sphère sociale (*ibidem*). Or, l'originalité de la pratique étudiée est la revalorisation du corps dans le processus de

³ MERLEAU-PONTY Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris : Gallimard, 1945.

perception puis d'action, l'expérience de l'espace devenant intensivement incorporée, ce qui affecte notablement la perception de ce dernier (Miaux, 2009). Cette acceptation rejoint la pensée d'Henri Lefebvre qui, dans La production de l'espace, estimait déjà que « *C'est à partir du corps que se perçoit et que se vit l'espace, et qu'il se produit.* » (1974, rééd. 2000 : 190).

C'est au cœur de ce processus que se développe la *Pk vision*, entraînant une certaine perception de l'environnement, mais surtout une interprétation originale de ce qui est perçu. Les contraintes imposées par la ville, qu'elles soient matérielles ou sociales, sont bien captées par les traceurs, mais ceux-ci traitent l'information d'une manière différente du grand public (Ameel & Tani, 2012b). Ils opèrent un dépassement de ce que James J. Gibson nomme les affordances⁴ en se libérant des obstacles et contraintes pour les transformer en opportunités (Lamb, 2011). A travers le corps s'illustre bien toute la relativité de l'espace puisque « *nous constituons l'espace à partir de nos sensations qui proviennent de notre situation corporelle* » (Duhamel, 2014 : 38), positionnant le corps au centre de l'interaction entre l'individu, l'environnement et la société urbaine, notamment dans le parkour.

B.3 : ... vers l'appropriation de l'espace

Si Guy Di Méo s'attache à promouvoir l'intégration de la dimension corporelle dans la géographie française, c'est pour sa capacité à générer de l'espace, des systèmes spatiaux co-construits entre l'individu et son environnement (2010), car le corps occupe une place centrale dans la production de l'espace (Friedman & Van Ingen, 2011). D'ailleurs, c'est dans son ouvrage du même nom qu'il décrit comment, par la présence de l'individu et de son corps, opérant une forme de réappropriation, se produit l'espace (Lefebvre, 1974, rééd. 2010). A ce sujet, le parkour, parce qu'il se réapproprie l'espace de manière corporelle, est un vecteur de réappropriation symbolique de l'espace (De Martini & Moyer, 2016), confirmant ici la thèse d'Henri Lefebvre. Cette dernière passe notamment par un attachement qui attribue un *sense of place* aux espaces, fort et basé sur une pratique corporelle, renforçant l'appartenance à travers une significativité accrue de l'espace (Ameel & Tani, 2012). Notons que cet élément rejoint la construction de « lieux anthropologiques » abordée précédemment. De cette manière, c'est le corps qui, sentant et ressentant, constituant, s'engageant, et donnant sens à l'espace, habite le monde (Duhamel, 2014), ce qui signifie que l'appropriation de l'espace, si elle est sociale et environnementale, est d'abord, et de manière nécessaire, corporelle.

Le corps est donc un élément central dans la pratique du parkour. Celle-ci n'évolue qu'à travers un triptyque environnement-esprit-corps dont elle ne peut pas se détacher, notamment car il est nécessaire à la sécurité de chaque traceur en assurant une prise de risque en permanence mesurée.

⁴ LUYAT Marion & Tony REGIA-CORTE, « Les affordances : de James Jerome Gibson aux formalisations récentes du concept » in *L'année psychologique*, Vol. 109, n°2 (Juin 2009), pp. 297-332.

C : Des grilles de lecture mobilisant le caractère récréatif du parkour

Plusieurs éléments d'analyse ont été précédemment introduits de par leur intérêt pour alimenter la réflexion sur le parkour, à l'image des affordances ou de l'hétérotopie. Pour aller plus loin dans cette démarche, ce sont trois grilles de lecture transdisciplinaires qui sont mobilisées pour analyser la pratique. Dans leur diversité, elles partagent toutes l'appréhension de la récréativité présente du parkour comme élément distinctif stimulant la réflexion dans des perceptives socio-économiques, sportives et géographiques.

C.1 : L'action de lissage et desserrement de l'espace par la pratique

De par leur similitude, ce sont deux théorisations de l'espace qui sont premièrement mobilisées. La grille de lecture de l'espace lissé et l'espace strié⁵ est en effet proche de celle des *Tight and loose spaces*⁶, y compris dans leur mobilisation pour analyser le parkour. La première défend l'idée selon laquelle le système capitaliste qui s'impose à l'espace urbain le strie en ce qu'il dispose une diversité d'obstacles permettant d'encadrer toutes les pratiques des individus afin qu'elles relèvent de finalités rationnelles donc économiquement utiles, ce que Deleuze et Guattari nomment « la machine de guerre capitaliste » (Mould, 2009). Alors, le parkour, développant un usage récréatif de l'espace, en opère un lissage par dépassement de tous les obstacles capitalistes et par résistance aux éléments disciplinants qui strient cet espace (Ameel & Tani, 2012b ; Ortuzar, 2009). Pour ce qui est de la seconde grille de lecture, qui reste dans la même optique, l'acceptation est que « *This idea of a playful attitude, ready to explore the possibilities of a given space on the basis of its structure rather than for what it is intended, is central to the ludic character of parkour, but also to other loosening, playful and confrontational behaviour in urban space* » (Ameel & Tani, 2012b : 26). Ainsi, le parkour est une pratique qui « détend » ou « desserre » l'espace urbain de par son caractère récréatif impliquant un comportement subversif du traceur. Cependant, il est nécessaire de préciser que le parkour ne s'inscrit pas pleinement dans l'argumentaire développé par ces deux théorisations : il ne correspond pas à l'expression d'une confrontation violente, mais à une nouvelle façon de parcourir la ville avec une philosophie inspirée de certaines spiritualités orientales pacifistes (Mould, 2009).

C.2 : L'approche par les pratiques de nature

L'entrée par la dimension sportive est également pertinente pour analyser le parkour. Il s'agit d'une grille de lecture appliquée aux sports de nature dans la mesure où ceux-ci investissent l'espace urbain. De la typologie développée par Pascal Mao, Jean Corneloup et Philippe Bourdeau, nous retenons principalement deux des trois catégories de classification des pratiques, à savoir *indoor* et *underdoor* (Lefebvre, Roullet & Augustin, 2013). En ce qu'il réinvestit les espaces publics par une forme d'occupation alternative, le parkour correspond bien aux pratiques *underdoor*, d'autant plus

⁵ DELEUZE Gilles & Félix GUATTARI, Milles Plateaux : Capitalisme et schizophrénie, Edition de Minuit : Paris, 1980.

⁶ FRANCK Karen A. & Quentin STEVENS, Loose Space: Possibility and Diversity in Urban Life, London: Routledge, 2007.

qu'il est en adéquation avec les caractéristiques de dissidence, transgression, autoproduction et auto-organisation définissant cette catégorie. Alors, le parkour explore deux dimensions de l'usage de l'espace urbain, à savoir la liberté et la récréativité. En effet, il est « *Libre dans l'espace, refusant les terrains balisés et surpeuplés, à la recherche du spot secret ; libre dans le temps pour pratiquer quant et autant qu'il le souhaite ; libre enfin de contraintes institutionnelles et sociales.* » (ibidem : 92), ce qui participe à en faire une pratique construisant une nouvelle forme d'urbanité qualifiable de récréative. Mais le parkour relève également de la catégorie des sports de nature en milieu urbain *indoor* car il opère une artificialisation et une déterritorialisation des espaces sportifs en construisant des espaces supports de pratique par émancipation des contraintes du milieu, contraintes ici physiques et sociales. La correspondance avec cette catégorie est d'autant plus vraie que se développent désormais des parkour-parks, *i.e.* des espaces aménagés et dédiés à la pratique dans une recherche d'unité de temps, de lieu et d'action, illustrant d'une certaine manière une sportivisation de l'activité, celle-ci se revendiquant pourtant plus comme un ludo-sport. De cette grille de lecture, nous retenons donc principalement que le parkour est facteur d'émergence d'une urbanité récréative, mais qu'il connaît aussi une forme de sportivisation par l'émergence des parkour-parks.

C.3 : Le prisme de l'urbanité et de l'habitabilité récréative

Avant d'aller plus loin sur la dimension récréative, il est intéressant d'explorer l'aspect ludique du parkour et son impact sur la ville. En effet, par leur capacité à jouer dans l'espace, les pratiques récréatives autonomes sont vectrices d'une urbanité ludique (Adamkiewicz, 2002), de la même manière que peut l'être le skate-board (Michenaud, 2016), construite notamment par le caractère imprévisible qu'impliquent les détournements sociaux d'usage, la dichotomie entre les utilisations préconçues et les usages effectifs, et surtout la prégnance d'un public jeune dans l'espace à travers la pratique (Gasnier, 1994). Les sports de rue, dont le parkour, par un usage corporel et sportif de l'espace public, mettent donc en évidence et rendent visible cette urbanité ludique (Lebreton & Andrieu, 2011) qui recompose le politique et la citoyenneté dans la ville (Gibout & Lebreton, 2014). S'opère alors une réinvention et une revitalisation de la ville par la réintroduction du jeu dans l'espace urbain (Hardwicke, 2016), notamment par la reproduction de l'usage enfantin de l'espace. Preuve en est, les enfants éprouvent une certaine fascination à la vue des traceurs en action, révélatrice de l'adéquation du parkour avec leur vision de l'espace urbain et de ses usages (Ameel & Tani, 2012b). La transition entre l'urbanité ludique et l'habitabilité récréative, passant nécessairement par une urbanité récréative, nécessite dans un premier temps quelques éclaircissements. Le ludisme, *i.e.* la capacité à mobiliser le jeu, ici au sens du *game*, est une dimension de la récréativité. Entendu comme une forme de divertissement, le caractère récréatif d'une pratique peut se retrouver en effet dans sa dimension ludique, mais aussi dans le dépassement physique de soi, la redécouverte d'un paysage, ou encore le plaisir de partager un moment de sociabilité. Alors, l'habitabilité récréative devient pertinente et originale pour envisager la géographie des territoires (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013)

en ce qu'elle est une forme spécifique d'habiter la ville, construisant des espaces vécus, sensibles et symboliques à travers une idée de divertissement (Corneloup, 2014), par opposition à une finalité économiquement rationnelle et utilitaire par exemple. Elle s'insinue notamment dans les interstices et les friches de l'espace urbain pour construire une forme culturelle qualifiée de « transmoderne » (*ibidem*) au cœur de ces lieux délaissés et/ou dénués de valeur sensible et symbolique jusqu'alors. Alors, la ville et le monde entier deviennent le terrain des traceurs qui n'ont pour seule limite que leur imagination (Bornaz, 2013) afin de parvenir à leurs fins récréatives dans leur forme d'habiter l'espace.

Finalement, les diverses grilles de lecture mobilisées mènent toutes à renforcer l'argumentaire démontrant que le parkour participe grandement à construire cette habitabilité récréative de la ville. Dépassant la finalité capitaliste sans s'y opposer, réinvestissant l'espace urbain pour y développer un rapport ludique, et plus largement récréatif, la pratique permet à l'individu de se divertir dans son territoire du quotidien.

Conclusion du Chapitre 1

En quoi le parkour renouvelle-t-il le rapport entre l'individu et l'espace ? Telle est à la question à laquelle cherche à répondre ce premier chapitre. Parce qu'il est communautaire dans la société, marginal mais dans la ville, et politique dans la sphère publique, le parkour engage un rapport original à l'espace urbain, dépassant le sport dans la ville pour être une pratique de la ville. Il réintroduit notamment la dimension corporelle de la relation de l'individu à l'espace, captant mais dépassant les affordances dans une perception-action se réappropriant l'espace par l'attribution de valeurs à celui-ci. Enfin, le parkour, lissant ou *loosen up* la ville, réinvestissant l'espace public par l'activité physique, entraîne un rapport ludique à l'espace urbain, facteur de l'émergence d'une urbanité récréative. Ce rapport renouvelé à la ville, désormais accepté, n'est pas sans conséquence sur l'aménagement du territoire.

Chapitre 2 : La ville face aux activités ludosportives, un enjeu d'aménagement

A : L'activité physique sort de la seule politique sportive

Jusqu'en 1991, les pratiques auto-organisées ont très peu de place dans les préoccupations des collectivités territoriales et des diverses institutions sportives ou associations locales. Ce n'est que dans les années 1990 que se développe une réelle politique sportive territoriale intégrant ces pratiques, influencée par le ministère de la ville qui engage dès 1988 une réflexion autour des jeunes urbains et de leurs pratiques (Vieille-Marchiset, 2003).

A.1 : Questionnements liés à l'occupation de l'espace, y compris de manière sportive

En prenant place dans l'espace, les pratiquants soulèvent divers enjeux qui posent question dans des perspectives tant scientifique qu'aménagiste. Nous l'avons abordé précédemment, les pratiques physiques attribuent un sens social à l'espace public, les transformant en lieu de référence culturelle mais aussi relationnelle par réactivation de l'agora (Adamkiewicz, 2002). De cette manière, elles requalifient la ville (Bessy & Hillairet, 2002). Cette reconquête des espaces urbains par les activités ludosportives peut également être abordée de par plusieurs autres dimensions. Elle prolonge la résidence du pratiquant hors de chez lui (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013) et opère une ludification de l'espace public choisi par les pratiquants pour ses aménités et qu'ils animent de façon spontanée (Adamkiewicz, 2001). De plus, elle participe à renouveler l'image de la ville par l'émergence d'une nouvelle classe créative qui se rend visible par ses activités physiques dans l'espace, correspondant à « *a wave of creative individuals occupying the streets and neighbourhoods of the new Center City.* » (Nemeth, 2006 : 306). Par leur positionnement à l'écart des autorités publiques, les sportifs libres sont la source d'un débat touchant directement l'aménagement public autour de la question de l'encadrement de leurs pratiques (Gibout, 2009).

Mais d'autres questionnements plus proches de la géographie dans leurs implications sociales et politiques sont soulevés par ces pratiques. En considérant que celui qui contrôle la ville et ses rues « règne » sur le domaine public, ces occupations ludosportives des espaces publics s'immiscent dans le jeu de pouvoirs (Ndiouga, 2001) et perturbent un équilibre en débat qu'il est intéressant d'analyser. De plus, les pratiques étant facteurs de rassemblements dans l'espace public, elles favorisent le développement de liens sociaux en situation, permettant de comprendre l'urbanité selon le prisme des dynamiques d'agrégation (Boissonnade, 2006). En effet, ces agrégations d'individus s'inscrivent dans une société où elles sont « *une marginalité centrale et fondatrice* » (Boudreault & Parazelli, 2004 : 138) qui opèrent un renversement des normes sociales et engendrent des transmutations sociales.

A.2 : Le parkour, entre appréhension complexe, interrogations et potentiels pour les services municipaux

Le parkour est difficile à saisir par les pouvoirs publics parce qu'il est autant imprévu – pas encore intégré dans leurs réflexions et grilles (Miaux, 2009), ou trop peu – qu'imprévisible – ne respectant pas de règle compréhensible pour les néophytes. Les sports urbains ont en effet un statut relativement flou, ne relevant pas des modes de déplacement mais se revendiquant comme des activités non-sportives, ce qui rend leur catégorisation institutionnelle complexe (Dumont, 2005). Par conséquent, ils se retrouvent parfois relégués en périphérie, physique ou symbolique, mais aussi dans des friches urbaines (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013). Cette difficulté d'appréhension s'observe au sein des services municipaux qui développent chacun leurs propres représentations des pratiques (Michenaud, 2016), ce qui illustre le manque de concertation entre eux et mène à la marginalisation ou à l'éviction des pratiques dont fait état Éric Adamkiewicz (2001). Aussi, ce flou de catégorisation et de définition constitue un enjeu de taille pour l'ordre public, les forces de police devant statuer sans qu'un cadre consensuel soit acté (Ameel & Tani, 2012b).

Pourtant, le parkour est une richesse pour les services municipaux dans la mesure où il peut favoriser une certaine émulation. Par exemple, parce qu'il évolue dans l'espace public qu'il partage avec d'autres usagers, il incite à y redéfinir la coprésence et l'être-ensemble, et plus généralement dans la société urbaine (Dumont, 2005). Ainsi, en intégrant cette pratique, l'aménagement local est stimulé dans sa recherche d'amélioration de la cohabitation entre les différents usagers (Miaux, 2009), ce qui peut également impacter d'autres projets bien qu'ils soient moins concernés par le parkour. Enfin, dans la façon dont sont pensées les villes, une telle pratique renouvelle la vision des équipements sportifs de proximité en invitant à considérer les activités ludosportives dans les aménagements, donc à intégrer les dimensions informelles, auto-organisées et spontanées (Hillairet, 2002).

Dans une autre perspective, le parkour présente également divers intérêts pour approcher les questions autour de l'intégration et des jeunes. Émergeant dans les années 1980, de nouvelles pratiques juvéniles ont un temps été mises à part, considérées comme des contre-cultures par les acteurs publics locaux de par leur investissement de l'espace public et leur non-intégration au contexte institutionnel (Arpaillange, Darlon & Montane, 2005). Pourtant, les sports auto-organisés présentent un réel intérêt pour la politique de la Ville par leur capacité à intégrer certains jeunes en difficultés en captant leur attention d'une manière différente des modèles classiques (Vieille-Marchiset, 2003). Lüder Bach fait office de précurseur en démontrant dès 1993 que les installations sportives informelles, et donc leurs usages, sont un enjeu de taille pour les municipalités, et cela de manière sportive, législative mais aussi éducative. De manière plus contemporaine, le parkour est plébiscité pour ses vertus éducatives dans certains services français, dont le milieu carcéral juvénile qui dépasse très vite la première image transgressive de la pratique pour y voir sa capacité à enseigner la discussion, l'échange et le respect (Audebrand, 2016). En complément, il est important de préciser que le parkour, parce qu'il s'expose beaucoup sur internet, et particulièrement sur YouTube, développe aussi malgré lui une action de

promotion de la ville en question (*ibidem*). Il peut donc devenir un outil de communication au service du tourisme local, ce que certaines villes ont bien compris, comme Edimbourg.⁷

A.3 : Une nouvelle forme de pratique impliquant un renouvellement démocratique ?

Dans son Mandat de participation « Pratiques Libres », la ville de Nantes justifie l'engagement de sa démarche participative de co-construction de sa future politique à destination de ces pratiques car elles ont « *déclenché de nouveaux usages dans les zones urbaines, une nouvelle utilisation de l'espace public, de nouveaux terrains de sports.* » (2016) qui impliquent de renouveler le processus décisionnel. Le mouvement d'autonomisation qui touche ces ludo-sports et les lieux de pratiques fait émerger un esprit d'autodétermination qui se retrouve dans la tendance émancipatrice des pratiquants vis-à-vis des institutions (Adamkiewicz, 2002). Alors, l'enjeu émergent pour le politique est de récupérer ces citoyens qui lui tournent progressivement le dos en répondant à leurs désirs et besoins. De cette manière, une démocratie davantage « participative » impliquant les pratiquants dans toutes les étapes décisionnelles s'impose en France (Lebreton, 2016).

Plusieurs caractéristiques propres aux activités récréatives auto-organisées amènent à repenser la mise en application de la gouvernance démocratique. Parce qu'elles reconfigurent les espaces publics, elles font de l'échelle locale une priorité (Gibout, 2016) : les ludo-sports, parce qu'ils évoluent dans des espaces publics uniques et non dans des équipements sportifs qui se ressemblent d'une ville à l'autre, font de celle-ci un élément d'une haute importance dans le processus politique. De plus, en investissant l'espace public, ces pratiques invitent la société à une plus grande tolérance (Augustin, 2001a), ce qui renforce l'intérêt de la démarche participative conjuguant les points de vue dans leur grande diversité. Par ailleurs, les démarches aménagistes visant à intégrer les activités ludosportives et s'orientant vers une offre qui leur est adaptée, en se mettant à l'écoute des pratiquants, renforcent la concertation dans la démocratie locale (Augustin, 2001b).

L'aménagement d'espaces urbains sportifs constitue donc une réelle opportunité de rénover la démocratie en valorisant le système participatif au représentatif (Morales & Gaspirini, 2014). Si cette opportunité est saisie par les pouvoirs publics, elle l'est également par les pratiquants. Par ces activités physiques, ils peuvent revendiquer leur positionnement marginal dans la société, s'ancrant dans ses périphéries, et faire la promotion de leur vision de la démocratie (Parazelli, 2002). Pour les jeunes notamment, de telles pratiques constituent un mode alternatif d'influence des politiques locales (Bordes, 2007) et dont ils se saisissent dès lors qu'ils en prennent conscience.

Ainsi, en investissant les espaces publics, tous les ludo-sports auto-organisés soulèvent des enjeux dépassant le champ sportif. Dans ces espaces sportifs urbains, citons la rencontre de l'altérité, la gestion du partage entre usagers et la négociation dans les aménagements comme trois exemples

⁷ <https://www.visitscotland.com/> & <https://www.youtube.com/watch?v=gIKzGESwsNk>

parmi d'autres qui illustrent les implications scientifiquement transdisciplinaires et politiquement « trans-servicielles » que soulèvent de telles pratiques (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013).

B : Un contexte de diversification des pratiques et des pratiquants

« Depuis des années, les sports urbains ont connu une forte croissance. Mais cette croissance s'est faite, c'est là le problème à l'écart du monde sportif traditionnel et sans aucune reconnaissance des pouvoirs publics. Ce qui a entraîné avec le temps plusieurs difficultés, en particulier en matière d'accès des sports urbains à l'espace public, de sécurité des pratiques ou encore d'absence de formations adaptées. Le ministère des sports s'est trop longtemps désintéressé de cette situation. Il fallait réagir. »⁸

La secrétaire d'Etat aux sports reconnaît en 2009 qu'il est devenu nécessaire de considérer les sports urbains qui ont été trop longtemps négligés dans toutes les politiques publiques. C'est dans cette démarche que s'inscrit la ville de Strasbourg. Observant que les deux tiers des pratiques sportives sur son territoire se déroulent hors de tout cadre institutionnel, elle réagit en intégrant cette dimension dans ses Etats Généraux du Sports (Morales & Gaspirini, 2014).

B.1 : Aménagement public et société diversifiée, la nécessité de considérer tous les citoyens

Parce que la société se diversifie, phénomène notamment visible par l'émergence des ludosports, les individus attribuent des significations de plus en plus variées aux espaces. L'enjeu pour l'aménageur urbain est alors de concevoir des espaces publics en capacité de porter tous ce sens, *i.e.* d'être accessible à tous (Miaux, 2009). Cela implique, comme l'explique Henri Lefebvre en décrivant son « droit à la ville », de penser des aménagements en dépassant les stratégies dominantes dans la société (2009), les intérêts des « puissants » dans un système inégal, mais aussi les idées préconçues et conventionnelles qui limitent l'imagination. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent accepter que la marginalité n'est pas hors de la société mais ancrée dans sa périphérie (Parazelli, 2002) et donc l'intégrer dans leurs réflexions. Cette nécessité d'aménager la ville pour tous ses citoyens est limitée par la difficulté à capter leur diversité dans sa totalité. Il est alors nécessaire de se mettre à l'écoute des citoyens. La première étape, comme l'a expérimenté la ville de Strasbourg qui n'a pas tardé à être suivie, est donc de mettre en place des débats participatifs, y compris pour la politique sportive, afin de récupérer les *feedback* émanant des habitants (Morales & Gasparini, 2014). Les nouveaux équipements sportifs ouverts correspondent, selon Gilles Vieille-Marchiset, à une forme de réponse à la demande sociale de sport auto-organisé (2008).

⁸ Discours de Mme Rama Yade, 16/12/2009

Mais il s'agit aussi de capter l'implicite, or les pouvoirs publics font face à un déficit d'outil. A défaut, il est deux points avérés pouvant déjà être exploités. Le premier est que l'architecture urbaine, quel que soient ses formes, opère une normalisation des mouvements du corps (Lamb, 2011). L'enjeu n'est alors pas de produire un design différent car l'effet resterait le même, mais d'accepter la possibilité que certaines personnes parviennent à s'extraire de cette normalisation, et envisager les cadres qui leur permettent d'exprimer leur liberté. Le second élément à considérer concerne plus spécifiquement les jeunes. Pour les aménagements, et dans toutes les politiques publiques, il est nécessaire de saisir la prégnance de l'« auto-socialisation » chez ce public (Lebreton, 2016). Celle-ci s'inscrit au cœur d'une société dans laquelle le processus de régulation sociale intergénérationnelle fait défaut, et notamment visible dans le parkour, qui peut devenir une « famille » et « l'école de la vie ».

B.2 : Repenser l'offre d'équipements publics avec l'évolution des pratiques sportives et/ou spatiales

L'étude menée sur le skate-board à New York City par Chihsin Chiu (2009) mène à la conclusion que la gouvernance de l'espace public doit s'adapter aux changements des besoins des différents usagers, et ne pas exclure ceux pour lesquels l'accommodation apparaît trop complexe. Dans ce champ, la demande locale pour des équipements adaptés aux sports informels est croissante et ancienne (Bach, 1993). Ces « pratiques sociales autonomes » (Adamkiewicz, 2002) relèvent des *low politics*⁹ car elles rassemblent des individus au cœur de leur vie quotidienne et impliquent de repenser la gouvernance : « *shedding light on how non-ideological everyday practises performed by youths also contribute to socio-political change in the city* » (Geertman, 2016 : 596). Pour prendre en compte ces évolutions sportives et spatiales des pratiques, la forme participative semble préconisée. La priorité est de ne pas chercher à intégrer les pratiquants du fait de leur caractère alternatif, mais simplement les accompagner (Gibout & Lebreton, 2014) de manière pédagogique. Bien que l'enjeu de comprendre, appréhender et trouver des outils pour traiter ces ludo-sports semble de taille, il constitue une double opportunité pour les villes. D'une part, « *les pratiques sportives libres sont une opportunité pour le développement de la pratique du sport pour tous, et en particulier pour les enfants, les seniors ou les femmes.* » (Ville de Nantes, 2017a). D'autre part, parce qu'elles les investissent, ces pratiques reconfigurent les espaces publics des villes qui peuvent s'en saisir pour entamer des projets novateurs. La mutation sportive et spatiale des activités ludosportives engage un défi auprès des pouvoirs publics : celui de considérer cette diversification des loisirs mais aussi des sphères de pratiques (Augustin, 2002), donc de développer une conception plus ouverte des cultures sportives. A l'échelle locale, des réflexions émergent dans l'objectif de proposer de nouvelles installations adaptées à ces pratiques relevant pourtant parfois de l'informel (L'Aoustet & Griffet, 2001) et répondant à leurs besoins (Bessy & Hillairet, 2002). Ce qui constitue le point fort des équipements pensés entre les services sportifs et aménagistes, c'est leur facilité d'utilisation de manière alternative (Hillairet, 2002)

⁹ BAYAT Asef, *Life as politics: How ordinary people change the Middle East*, Stanford : Stanford University Press, 2013.

qui les rend évolutifs et intégrés à l'environnement social, culturel et sportif. Cette orientation de la politique locale en matière d'équipement sportif correspond à une priorité mise en avant dans les Etats Généraux du Sport de Strasbourg : la valorisation de la réappropriation de l'espace urbain, public ou non, par ses habitants, à travers leurs pratiques physiques et/ou sportives (Morales & Gasparini, 2014).

L'émergence et l'importance accrue des ludo-sports illustrent la diversification que connaît la société urbaine renouvelant ses pratiques dans de multiples domaines, dont les activités physiques et sportives, mais aussi les déplacements (segways, coursiers à vélos, etc.) pour ne citer qu'eux. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu de prendre en considération toutes ces formes est donc croissant, d'autant plus que certaines relèvent plus de l'implicite. En matière de sports, la tendance incite à repenser les équipements sportifs traditionnels et à améliorer les partages et échanges entre services municipaux.

C : Le partage de l'espace public

S'il est un enjeu majeur soulevé par toutes ces activités récréatives, c'est bien le partage des nouveaux espaces de pratique. En investissant, parfois massivement, l'espace public, les ludo-sports y apportent une forme d'usage supplémentaire, d'autant plus que la diversité de ces pratiques impliquent des formes d'occupation multiples complexifiant leur appréhension.

C.1 : L'expérience de l'altérité et de la différence

Les rues et espaces publics sont le domaine d'expression de la différence, voire de l'intolérance, au sein de la société (Malone, 2002). Les valeurs sociales s'y affirment et s'y contestent, certaines barrières s'y érigent, et l'acceptabilité des usages et usagers s'y définit. Au sein d'un même espace, les expériences sont multiples, ce qui entraîne des rapports quasi-uniques, qualifiés par les dimensions de vie que les personnes ou groupes lui attribuent (Gasnier, 1994). Ces différences peuvent être sources de richesse. L'anonymat et la possibilité d'affirmer sa singularité font des espaces publics les lieux de connexion des cultures (Augustin, 2001a) favorables au renouvellement des normes sociales (Brown, 2012). Mais face à l'altérité, certains comportements ou points de vue se développent dans une logique bien moins vertueuse. En se regroupant, les jeunes participent à une urbanité basée sur la confrontation (Boissonade, 2006). Si ce processus permet de se construire comme individu prenant place dans l'espace public et donc dans la société, il engendre une exclusion pour non-adoption des usages rationnels et appropriés attendus, telle la pratique du skate-board (Nemeth, 2006). En effet, en devenant également sportif, l'espace public voit son altérité accrue de par la mixité des usages qui s'y développent (Michenaud, 2016), ce qui interroge directement les relations entre les usagers ludosportifs et les autres et riverains, qui peuvent y percevoir des nuisances voire des concurrents à leurs pratiques (Vieille-Marchiset, 2003), impliquant une entrée en conflit. Une mauvaise expérience de l'altérité physique, « *could move subjects from a position of congeniality, openness, and endeavouring to attune, to one where they began to resist the claims of differently*

embodied others in principle and/or to stake their own claim with neither care nor need for the tacit acceptance of others. » (Brown, 2012 : 817), *i.e.* qu'elle peut réduire la tolérance en faisant émerger une revendication à l'espace qui n'accepte plus celle des autres usagers. Au sein des espaces sportifs ouverts s'érigent alors des frontières symboliques permettant le marquage et la revendication d'appartenance. Plusieurs sas mènent à l'intérieur de la pratique et de son territoire, passant par une incorporation progressive des codes internes (Vieille-Marchiset, 2007).

C.2 : Accéder à l'espace, accéder au domaine public, l'enjeu de l'inégalité

En prenant place dans l'espace, les individus y développent une forme d'appartenance qui se construit par l'évolution et l'occupation quotidienne et par l'articulation des sociabilités du groupe (Bordes, 2007), ce qui explique l'importance pour tous de pouvoir accéder à l'espace public. L'enjeu est alors celui d'une harmonie entre usagers diversifiés, impliquant pour les pratiques ludosportives la liberté de mettre en mouvement son corps sans « gêner » les autres (Brown, 2012). Face aux difficultés d'atteindre cette situation, la conquête des espaces publics par les sports de rue participe à une revendication politique pour plus de reconnaissance (Vieille-Marchiset, 2003) afin d'obtenir l'égalité dans l'accès à la ville, de limiter les conflits (Miaux, 2009), et de parer au flou juridique de leur statut (Michenaud, 2016). Si les ludo-sports sont victimes d'une certaine inégalité d'acceptabilité de leur présence dans l'espace public, c'est aussi le cas, y compris dans les pratiques, des filles, subissant un certain contrôle masculin (Danic, 2012), ou des jeunes, qui font face à de multiples barrières matérielles et symboliques dans leur accès à l'espace public (White, 2001).

Ces derniers, parce qu'ils représentent le public dominant dans les ludo-sports, méritent un intérêt plus précis ici. En prenant l'exemple du skate-board pratiqué par une communauté locale plutôt juvénile à Philadelphie, Jeremy Nemeth décrit que « *The skateboarders were considered out of place in the space due to the inherently transgressive and alternative nature of their activity. Officials saw their use of LOVE Park as confrontational because public space is viewed predominantly as adult space; in this context these youth are often seen as "out of order".* » (2006 : 309). Ainsi, à l'inégalité d'accès à l'espace public induite par le caractère alternatif de cette pratique – *out of order* dans cet article, et donc plus généralement des activités ludosportives, s'ajoute la dimension juvénile des groupes de pratiquants – ce même auteur parlant du jugement d'une situation *out of place* pour ces jeunes par les autres usagers – qui n'ont pas leur place dans cet espace « adulte ». Il s'agit d'une inégalité générationnelle d'accès à l'espace dans la mesure où une classe d'agents sociaux d'âges similaires, partageant des événements, expériences, aspirations, sentiments, idées, contraintes et occasions, et se distinguant par un « habitus générationnel » constitué de schémas de perception, d'appréciation et de disposition qui lui sont propres (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), voit sa capacité de prendre place dans l'espace public limitée de manière symbolique et matérielle.

C.3 : Entre conflits et compromis, un espace à négocier

La diversité des usages des espaces publics, renforcée par les occupations ludosportives relativement contemporaines, mène à des situations de conflits – exprimées ou latentes – entre les différents types d’usagers, et bien identifiées par les collectivités locales (Ville de Nantes, 2017a). Parce que les lieux sont sujets à des rapports singuliers des individus qui les occupent, se voyant attribuer des sens, les actes d’appropriation et d’attribution sont sources de tension (Parazelli, 2002) pour ceux dont la relation à l’espace se voit perturbée. En reprenant une analyse menée sur la pratique du skate-board dans l’espace public à La Plata en Argentine (Savari *et al.*, 2011), il est possible de décrire la construction du conflit lié à l’investissement spatial des pratiques récréatives auto-organisées comme suit (Figure 1).

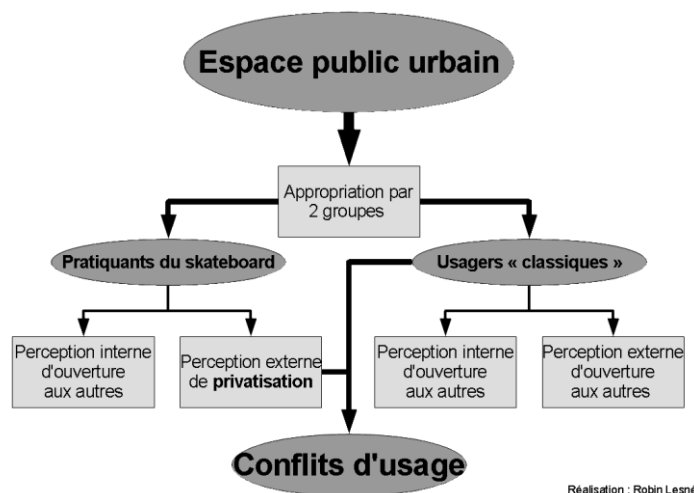


Figure 1 : Construction des conflits d'usage de l'espace

S’engagent alors des négociations entre les usagers au sein d’interactions, concrétisées par des accords sous forme d’ententes issues de la rationalité communicationnelle habermassienne (Gibout, 2016). Le concept de « synesthésie » peut être utilisé pour décrire ces processus car il correspond à un ajustement des différents groupes dans une harmonie conflictuelle basée sur la maîtrise de chacun d’une invasion sur l’autre sans bouleverser l’équilibre de l’espace en partage (Vulbeau & Barreyre, 1994). La négociation s’inscrit donc au cœur du principe démocratique car elle s’opère dans une coopération conflictuelle (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), et participe aux transactions sociales dans l’espace public dans la mesure où chaque usager se fait sa place à partir de compromis (Gibout, 2016). Pour cela, les activités ludosportives doivent parvenir à prouver leur légitimité, élément central dans leur négociation. Celle-ci est recherchée à travers la dimension corporelle dissidente des pratiques (Brown, 2012) qui s’inscrivent dans une discussion afin de démontrer que ce qui est « bon » ne l’est qu’au regard de certaines normes informelles performatives. L’apaisement du conflit passe donc le plus souvent par la réussite des jeunes à convaincre de la légitimité de leur pratique auprès des personnes plus âgées (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013).

La pratique du parkour implique un partage singulier de l'espace public, parce qu'il s'agit d'un ludo-sport, mais aussi parce que ses formes d'occupation spatiale sont uniques. Son appropriation de l'espace, dans sa manifestation matérielle, n'est que temporaire – les pratiquants ne restent qu'un temps restreint sur place – et transitoire – les groupes de traceurs varient sur un même spot (*ibidem*). Face au conflit, la philosophie de fluidité du parkour les incite le plus souvent à fuir (Ameel & Tani, 2012b). Cette expérience, vécue comme une continuité face à un obstacle par les pratiquants, opère une résolution rapide et efficace de la tension. De plus, le parkour est une activité auto-organisée qui fait preuve d'une autorégulation forte. Afin d'éviter son interdiction, les traceurs préfèrent trouver des arrangements : ils n'effacent pas l'existence du conflit mais en limitent l'impact (Gibout, 2016) en quittant les lieux pour continuer à s'entraîner si les tentatives de négociations échouent ou en s'imposant le respect de l'évolution des arrêtés municipaux malgré leur désaccord par exemple. Car le partage de l'espace, s'il est complexe et source de tension, est également porteur de valeurs positives. Cherchant une harmonie dans l'espace public, il prône un respect entre les usagers (Ville de Nantes, 2017b) qui participe à rendre la société plus tolérante de la différence. Aussi, « *the sharing of places, and the impressions generated as a result, help bring peers closer together* » (L'Aoustet & Griffet, 2004 : 173) et mène finalement à améliorer le vivre-ensemble dans la ville.

D : Le parkour, pratique libre dans l'espace et application du modèle des *parks*

Si le parkour évolue originellement dans l'espace public, cette acceptation est désormais à revoir. Certes, des « *activities such as jogging, skate-boarding, etc., are found more often in urban areas, and there in spaces or sites not designated as sports facilities* » (Bach, 1993 : 282), mais de nouveaux espaces de pratique, dédiés et reprenant le modèle des skate-parks, émergent.

D.1 : Les « *spots* » et la logique de localisation de la pratique

La multitude de pratiques ludosportives investissant l'espace public partage le phénomène de concentration dans des « hauts-lieux » qui, de par la qualité de leurs matériaux, la diversité morphologique et la nature des autres usagers, forment des *spots* (Adamkiewicz, 2001) qui « *attirent les convoitises et sont reconnus comme prestigieux dans la hiérarchie intériorisée des espaces dans la ville* » et sont « *porteurs d'un capital symbolique* » (Augustin, 2008 : 150). Ces lieux de rassemblement, qui deviennent des espace-temps forts pour les pratiquants, constituent des centralités communautaires dont l'effervescence récréative décroît proportionnellement à leur éloignement (Gibout, 2016). L'étude menée sur le skate-board à La Plata démontre que les spots sont des lieux de sociabilités à double échelle pour les pratiquants, au sein du groupe mais aussi en relation avec les autres usagers de l'espace (Savari *et al.*, 2011). Trois grands principes dans les choix de localisation émergent et sont repris par d'autres auteurs, à savoir l'accessibilité, la visibilité et les caractéristiques techniques en lien avec la pratique, et viennent compléter la dimension sociale du spot (*ibidem* ; Chiu,

2009). Pour ce qui est du parkour, ce sont généralement des caractéristiques matérielles qui définissent l'adéquation de l'espace à la pratique. Même si les traceurs peuvent évoluer partout, ils sont à la recherche d'une stimulation issue de la variété des hauteurs, formes et textures, à laquelle s'ajoute une dimension pratique évaluée par la stabilité, la solidité et l'adhérence du mobilier (Ameel & Tani, 2012a). Il est cependant un élément partagé par les skateurs et les traceurs et qui est déterminant à lui seul du choix de localisation des pratiques : sa gratuité (Geertman *et al.*, 2016).

La pratique du parkour en salle s'est progressivement imposée, sans jamais remplacer celle dans l'espace public, mais devenant un point d'entrée jugé quasi-incontournable pour les débutants (Lebreton, 2016). Dans cet espace artificiel – la ville apparaissant naturelle en ce qu'elle n'est pas pensée pour la pratique – aux yeux des traceurs, l'objectif principal est de transmettre les bases. S'agissant d'une responsabilité des plus expérimentés, la pratique présentant des risques si elle ne suit pas certaines précautions qui lui sont inhérentes – la connaissance de son corps et de ses capacités, le test du matériel avant de sauter par exemple, la salle est un outil idéal et préconisé par divers groupes de pratiquants désormais structurés en associations (*ibidem*). Parallèlement, en Angleterre, les demandes d'espaces sportifs ouverts et/ou éphémères ont bourgeonné dans de multiples villes : le premier concept correspondant à la création de *park* dédiés et adaptés à la pratique du parkour, le second à des aménagements plus légers mais tout aussi adaptés et qui pourraient être déplacés de ville en ville (*ibidem*). Le modèle du skate-park serait alors repris : être source d'un « *new social space within youth society, particularly a space that allows them to operate somewhere outside of society's established conformity norms and its social conventions* » (Taylor & Khan, 2011 : 497) et devenir un espace de sortie et de relations sociales pour les pratiquants majoritairement jeunes. Finalement, deux formes de pratiques se distinguent. La première, investissant l'espace public, le transforme en espace sportif de manière éphémère, transitoire et temporaire. La seconde, évoluant dans les parkour-parks nouvellement créés, valorise un équipement permanent et dédié.

D.2 : Du skate-park au parkour-park

Le développement massif des skate-parks remonte aux années 1990. Ils s'inscrivaient alors dans la politique de la ville, répondant aux objectifs d'animation sociale et d'offre d'équipements de proximité, et correspondaient dans un même temps à une volonté d'isoler les pratiquants et de les reléguer dans des espaces périphériques. La « *tendance générale était plutôt celle d'une fragmentation des usages et d'une segmentation de l'espace public* » (Michenaud, 2016 : 36). Les skate-parks résultaient de l'anticipation et de l'adoption de solutions adéquates, préférées aux répressions et suppressions (Génélot, 1998). En effet, cet équipement était avant tout pensé comme réponse aux problèmes engendrés par la pratique dans sa forme *street*, donc principalement la sécurité, les conflits d'usage, la responsabilité et les dégradations matérielles (Shannon & Werner, 2008). Finalement, les skate-parks permettaient de limiter l'usage « violent » de la rue par les jeunes (Vulbeau & Barreyre, 1994) : en acceptant que certains espaces publics soient privatisés pour cette activité, les municipalités

se préservent de l’envahissement et de la défense de certains territoires de leurs villes par les pratiquants. Mais, face à l’échec de ce modèle, les municipalités se sont détournées de cet équipement, avant d’y revenir avec l’idée d’en faire un équipement « de » la ville par l’intégration de ces espaces de pratique à l’ensemble du territoire urbain, *i.e.* la volonté d’insérer les skate-parks dans leur environnement immédiat, impliquant que le projet soit urbain avant d’être sportif (Michenaud, 2016). Pour ce qui est du parkour, comme présenté plus avant, bien qu’il s’agisse d’une activité *underdoor*, elle est également sujette à une logique *indoor* croissante (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013). Deux orientations sont alors possibles : la pratique en salle spécialisée et/ou gymnase d’une part, et les parkour-parks d’autre part. Ceux-ci correspondent à la troisième génération d’espaces sportifs ouverts dans la ville, alliant confort, convivialité, technicité sans intégrer les normes des fédérations (Vieille-Marchiset, 2007), et accompagnent pleinement l’évolution contemporaine de la pratique, à savoir sa « sportivisation ». Ce processus s’opère par l’organisation progressive de l’activité en association et autres structures, et par l’intérêt désormais acquis des pouvoirs publics (Gilchrist & Osborn, 2017). En ce sens, le parkour-park favorise le développement de la pratique car il propose un espace accessible et socialisant qui attire de plus en plus de personnes pour découvrir l’activité (Shannon & Werner, 2008). Il devient un argument de poids pour débiter le parkour, tant au niveau des néophytes qui peuvent plus facilement la visualiser et se construire des repères stables, qu’au niveau des parents qui sont rassurés de localiser l’activité et de voir l’environnement sécuritaire mis en place (*ibidem*). Si les pratiques du skate-board et du parkour sont souvent comparées, parfois à tort, il est vrai que le modèle du park fait sens dans les deux. Aussi, que ce soit à l’espace sportif des quais Doumergue à Nantes, ou au *Street-park* de Bondy, les deux activités sont souvent rassemblées au sein d’un même terrain de jeu, avec une délimitation interne plus ou moins marquée entre les traceurs et les skateurs.



Figure 2 : La partie Parkour du Streetpark de Bondy
Source : <http://www.rollerenligne.com/>



Figure 3 : A Nantes, le parkour-park en bas, le skate-park en contre-haut
Source : Robin Lesné (quai Doumergue à Nantes, mai 2018)

D.3 : Du discours officiel aux potentielles motivations latentes

Bien que les parkour-parks soient des équipements très récents, quelques prises de recul et évaluations critiques ont déjà pu être menées à leur sujet, et alimentent notre réflexion. Le premier

élément concerne l'argument de sécurité justifiant l'aménagement de telles installations. S'il s'agit d'un enjeu réel, impliquant des questions de responsabilité et de normes légales, son traitement reste discutable. Dans la pratique du parkour, l'appréhension du risque est une dimension centrale : chaque traceur doit apprendre à connaître son corps, ses capacités, et à bien comprendre l'environnement qui l'entoure afin que chaque action qu'il engage soit parfaitement maîtrisée (Ameel & Tani, 2012b). Alors, l'image sécuritaire renvoyée par la présence de revêtements amortissant au sol, par exemple, peut biaiser cette dimension de la pratique. La dérive sécuritaire est donc largement critiquée en ce sens (Bornaz, 2013) : le parkour-park ne favorise par l'enseignement et la transmission de la maîtrise du risque par les pratiquants confirmés aux débutants, il donne l'illusion d'une certaine sécurité, donc l'impression de ne pas prendre de risque dans une situation réellement dangereuse alors que le parkour apprend à éliminer le danger en prenant un risque maîtrisé, et il ne favorise pas la recherche de solution minimisant la danger (éducatifs préalables, évaluation des distances, etc.).

Si les aménageurs publics affichent une motivation à accompagner la pratique, son développement, et à s'inscrire dans l'évolution contemporaine des ludo-sports investissant l'espace publics, certains objectifs implicites restent envisageables. Au-delà de la promotion sportive, la volonté d'encadrer les groupes de pratiquants « marginaux », certes non avouée, reste possible. Les parkour-parks permettraient alors de créer des espaces pour maîtriser voire restreindre les comportements (Turner, 2017), ou relèveraient du moins d'une stratégie de déplacement de la pratique (Ameel & Tani, 2012b). En proposant de tels aménagements, les pouvoirs publics peuvent également s'inscrire dans la démarche de réactiver le rôle d'agora de l'espace public en proposant une ville accueillante pour tous les usagers et dépassant la vision rationnelle de la circulation et de la production marchande comme seules fonctions de l'espace public (Adamkiewicz, 2002). Cette volonté de divertir l'urbain participe donc à ce qui peut être reconnu comme une institutionnalisation de la pratique du parkour. Dès 2009, la Finlande se lance dans cette démarche, proposant son premier parkour-park à Jyväskylä dans la perspective d'apporter des améliorations à un parc public (Ameel & Tani, 2012b).

Les parkour-parks peuvent également être des opportunités pour favoriser une politique plus à l'écoute des citoyens. « *Il émerge ainsi une « démocratie locale à la carte » qui entend rénover une démocratie représentative qui serait en crise.* » (Morales & Gasparini, 2014 : 117), et cela par le débat participatif dans la politique sportive et aménagiste qui prend en compte les demandes des traceurs et qui favorise à terme un plus fort attachement des pratiquants à l'espace en question. Mais encore une fois, les critiques peuvent émerger, accusant le discours des pouvoirs publics en faveur de ce type de démarche de donner une place aux pratiques et d'être tolérant de manière relative (Turner, 2017), *i.e.* à condition qu'elles se déroulent dans un espace dédié et décidé par le droit. C'est ainsi que Naïm Bornaz qualifie cette action publique de « *fatras invraisemblable d'illusions et de mystifications* » (2013).

Divers questionnements émergent de l'intérêt pour les parkour-parks. Dans un premier temps, il est intéressant d'en analyser la logique de spot afin de situer cet espace sur le spectre des lieux de

pratique, allant de l'espace public approprié à la salle adaptée et dédiée. Dans un second temps, il est pertinent de questionner concrètement les quatre points principaux et critiqués de cet aménagement public, à savoir la dimension sécuritaire, le soutien dérivant vers l'enfermement et l'éviction, l'accompagnement pouvant être une stratégie d'institutionnalisation voire de de récupération, et enfin le renouvellement du processus décisionnel entre intégration des pratiquants et illusion démocratique.

Conclusion du Chapitre 2

Les ludo-sports sont devenus un réel enjeu d'aménagement, bien au-delà des préoccupations des directions des sports municipales. Ils investissent l'espace public et prennent place dans la sphère publique, impliquant une réflexion sans frontière entre les services municipaux et invitant à repenser le modèle démocratique traditionnel. La diversification des usages et usagers des espaces urbains mène à une refonte des politiques et des actions. Cela est notamment vrai dans les champs des aménagements et équipements sportifs puisque les activités sportives récréatives auto-organisées prennent des formes originales en imposant un partage éphémère et temporaire de l'espace qui incite à trouver de nouveaux modes de traitement des conflits existants et latents. Voici comment le parkour illustre l'émergence des activités ludosportives libres dans les enjeux d'aménagement contemporains. A cet effet, le parkour-park est un outil controversé, avec de potentiels intérêts critiqués pour les motivations implicites des pouvoirs publics qu'il sous-tend. Il constitue donc un levier d'action qui mérite d'être analysé de manière plus fine.

Chapitre 3 : Les jeunes et la ville, prendre place dans l'espace et dans la société urbaine

Si la question des jeunes ne peut être dissociée du parkour, c'est parce qu'il s'agit de la catégorie de la population qui y est la plus majoritairement représentée, au même titre que dans diverses autres activités ludosportives auto-organisées investissant la ville en s'appropriant les espaces publics. Cette pratique est reconnue pour son intérêt scientifique dans l'étude de la jeunesse contemporaine, particulièrement en sociologie (Previtali, Coignet & Vieille-Marchiset, 2014).

A : La place des jeunes dans les espaces urbains

Dans la ville, de multiples espaces deviennent des lieux d'activités occupés par les jeunes pour différents motifs tels que discuter, jouer, se montrer ou encore déambuler (L'Aouset & Griffet, 2001). Ainsi, le public juvénile prend place dans l'espace urbain de façon visible et indéniable. Mais, cette seule occupation spatiale, démontrant d'une place dans la ville, ne suffit pas à établir avec certitude que les jeunes y ont leur place. Après avoir reconnu que ce groupe prend place et a une place dans la ville, l'enjeu est alors d'interroger quelle est celle-ci. Cette perspective dépasse donc la dimension physique et matérielle de l'espace pour intégrer les questions du social, du symbolique ou du politique.

A.1 : Éléments déterminants dans l'investissement de l'espace par les jeunes

Ce sont avant tout les pratiques sociales que les jeunes recherchent dans l'espace, justifiant le besoin d'une diversité d'espaces publics en adéquation avec leurs demandes de lieux pour échanger entre eux, ou encore de lieux de construction de leur propre expérience (Malone, 1999). Les groupes investissent l'espace public pour être ensemble du fait de sa capacité à accueillir un nombre important de personnes : « *le lieu de rassemblement devient alors pour les rassemblés, un espace ressource d'urbanité.* » (Boissonade, 2001 : 80). L'espace urbain occupé peut alors devenir un lieu d'échappatoire ou d'isolement, donc un refuge pour certains jeunes (Owens, 2002), bien que le logement privé occupe le plus souvent ce rôle chez le reste de la population. De plus, dans l'engagement récréatif par des activités dans l'espace public, y compris de manière sportive, la convivialité prime sur la performance (Hillairet, 2002). L'amitié occupe donc une place centrale dans l'occupation spatiale des jeunes, l'ouverture caractérisant ces espaces *frontstage* (Abbott-Chapman & Robertson, 2009) et expliquant qu'ils soient plébiscités par ce public. Cependant, puisque les jeunes constituent un groupe diversifié, les logiques d'investissement des espaces publics répondent à des stratégies opérant certains évitements (Diaz-Rodriguez *et al.*, 2015). Ce public ne peut alors pas être considéré comme un tout homogène, et l'échelle des communautés juvéniles qui se forment – par appartenance au groupe, à ses valeurs, et intégration dans les échelles relationnelles – et prennent place dans la ville, à l'image des traceurs (Previtali, Coignet & Vieille-Marchiset, 2014), est plus pertinente.

En matière d'activités, l'investissement spatial permet de vivre les loisirs dans le présent (L'Aouset & Griffet, 2004) pour rompre avec la routine et se libérer des pressions extérieures. La recherche d'aventure dans l'espace public répond à ce besoin car il constitue une échappatoire au quotidien et permet d'expérimenter cet espace de manière originale (Augustin, 2001a), forme d'occupation qui a tendance à se répéter de par la ritualisation qu'opère la jeunesse en s'appropriant l'espace de pratique (*ibidem*). En redécouvrant certains lieux du quotidien et de l'enfance sans la présence parentale, les jeunes développent progressivement leur indépendance (Wooley, 2006) qui participe à construire leur propre identité dans l'espace public : « *l'émergence progressive d'une nouvelle identité juvénile est perceptible à travers de multiples manières d'être et de paraître développées par les jeunes.* » (Ndiouga, 2001 : 175). Cette réélaboration identitaire passe notamment par l'appropriation de « l'espace transitionnel » (Parazelli, 2002) car l'occupation récréative engage une appropriation symbolique, établie une confiance entre les jeunes au sein du groupe, et car son informalité permet une autodéfinition des règles du jeu. En effet, l'adolescence est une période de transition pour les jeunes qui apprennent à s'inscrire dans la société en maîtrisant l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes à travers des « arrangements de visibilité » (Breviglieri & Ciccheli, 2007) dans leur occupation de l'espace public. Finalement, « *access to and experimentation with public space shape the learning and acquisition of the moral and political skills that allow for full public involvement and access to the status of actor in the political sphere, in other words, to citizenship* » (Danic, 2012 : 667), *i.e.* prendre place dans l'espace public construit la citoyenneté des jeunes, mais nous y reviendrons.

A.2 : Ce qu'occuper l'espace signifie pour les jeunes

Prendre place dans l'espace public, c'est affirmer sa place dans la ville et donc dans la société urbaine. Les rassemblements de jeunes illustrent leur volonté de faire reconnaître leur existence en se rendant visible dans les espaces ouverts (Danic, David & Depeau, 2010), bien que d'autres recherchent au contraire l'invisibilité des interstices. Se légitimant dans le jeu de pouvoir, ils s'intègrent au débat et négocient des changements (Bordes, 2007). Car l'espace public constitue bien le lieu du pouvoir, et les jeunes peuvent y bousculer l'équilibre en transgressant les frontières symboliques qui y sont dressées, se retrouvant « hors place » (Malone, 1999), une place revendiquée dans la société urbaine. Face à la déconnexion entre les aménagements et l'expérience spatiale des jeunes, la résistance et l'occupation sont la place que certains jeunes choisissent dans la ville (Shearer & Walters, 2015).

S'il est question de résistance, c'est parce que les jeunes font face à diverses réticences dans leurs usages et attributions de sens à l'espace. En effet, par l'expression culturelle et la mise en aventure de la ville se construit un patrimoine récréatif (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), constitutif des *lifestyle sports* revendiquant l'auto direction, la construction identitaire en marge des institutions dominantes et l'aspect non-compétitif (Geertman, 2016) tout en investissant l'espace public. De cette manière, les jeunes s'inscrivent dans une logique de provocation qui « *inscrit de manière inattendue un espace de potentialité sur le domaine public.* » (Breviglieri & Ciccheli, 2007 : 34) et déconstruisent les structures

conventionnelles des espaces relevant du domaine public (*ibidem*). « *Dans ces capacités juvéniles s'inscrivent les possibilités de pratiques conformes et civilisées mais sont contenus aussi les risques d'un débordement. Les enjeux de la place de la jeunesse dans la ville résident dans l'interaction des pratiques de conformité et de débordement.* » (Vulbeau & Barreyre, 1994 : 217)

Par ailleurs, prendre place dans l'espace public participe au développement de l'autonomie des jeunes, qu'elle soit personnelle ou vis-à-vis des autres, tels que le cercle familiale ou scolaire (Nemeth, 2006) car les espaces ouverts de la ville sont ceux de la liberté, de l'autonomie et de l'anonymat pour ce public (Romero & Dumont, 2008). En effet, le temps où la rue était perçue comme celui de l'exclusion et du rejet semble désormais dépassé pour ceux qui choisissent cet espace « libre » (Vieille-Marchiset, 2003). Au-delà de la construction d'une autonomie des jeunes qui s'émancipent et apprennent à se débrouiller par eux-mêmes, l'espace public est également le lieu de l'identification par distinction face aux enfants et adultes : « *The spatial practices of teenagers allow them to differentiate themselves from children and adults and also from other teenagers.* » (Danic, 2012 : 664). Finalement, l'investissement de l'espace public permet aux jeunes de prendre place dans la ville et la société urbaine en y construisant des repères (Vulbeau & Barreyre, 1994) favorables à leur autonomie.

A.3 : Perceptions de la présence des jeunes dans l'espace public

Les jeunes sont un public complexe à appréhender pour le reste de la société, ce qui mène à des difficultés de compréhension d'une large partie des citoyens. Dans son acceptation sociale – par opposition au seul critère de l'âge, cette génération a parfois une connotation négative pour le monde adulte (Michenaud, 2016), sa présence dans l'espace public est suspecte de tous les stéréotypes qui lui sont accolés – criminalité, drogue ou incivilités – et fait d'elle une menace à l'ordre public (Owens, 2002). Bien qu'ils ne l'acceptent pas, les jeunes ont le plus souvent conscience de cette perception. Par exemple, les skateurs pensent qu'ils sont vus comme des jeunes déviants antisociaux dont le passe-temps doit être régulé (Taylor & Khan, 2011), et positionnent leur enjeu dans le changement des mentalités et représentations sociales de la pratique et des pratiquants. Les réactions négatives dont sont victimes les jeunes proviennent d'un déficit de compréhension des personnes souvent plus âgées, s'expliquant par leur impossibilité d'anticiper les actions de ces groupes et par leur difficulté à distinguer les jeunes qui « traînent » dans la rue de ceux qui l'occupent à des fins ludosportives, à l'image du parkour (Ameel & Tani, 2012b). Les détournements d'usage, les dégradations ou le volume sonore produit par les activités sont alors perçus comme des nuisances.

De ce fait, l'exclusion symbolique ou matérielle de l'espace public envers les jeunes est une attitude largement répandue dans la société. Alain Vulbeau et Jean-Yves Barreyre décrivent en 1994 la disparition des jeunes de l'espace public, subie du fait de l'exclusion par le monde adulte, ou volontaire par autorégulation ou revendication. Parce que leurs comportements et formes d'usage de la ville ne correspondent pas aux normes dominantes produites par la société, les jeunes en sont évincés de manière directe – expression d'un message d'exclusion – ou indirecte – inadéquation des

aménagements par exemple (Shearer & Walter, 2015). Mais si l'exclusion résulte d'une « *connection between a lack of environmental experience and young people's inability to develop a sense of place* » (Malone, 1999 : 18), elle est aussi le fait d'une auto-ségrégation des jeunes eux-mêmes. Celle-ci résulte du sentiment d'exclusion, violence symbolique vécue au sein du rapport intergénérationnel (Ndiouga, 2001) : face à l'incompréhension des jeunes dont fait part le monde, et la non-reconnaissance de leurs efforts, ils préfèrent se désengager de l'espace public (Brown, 2012) Cependant, quelques pistes pour mieux comprendre les jeunes et la place qu'ils s'évertuent à prendre dans la ville existent. En distinguant deux types de jeunes, Christophe Moreau et Gilbert Gaultier décrivent les « voyageurs » comme des individus se structurant principalement par le groupe de pairs, détournant l'usage des lieux, rejetant l'étiquetage, et ayant un attrait pour la recherche des limites de soi (2001). Les jeunes traceurs s'inscrivent dans cette démarche de quête de singularité, ce qui constitue une grille d'analyse pertinente car en rejetant ce public et en refusant de lui accorder la place qu'il revendique, la société minimise la multiplicité des usages des espaces publics (Dee, 2015). Tout l'enjeu réside alors dans la prise de conscience du bridage social qu'elle opère.

A.4 : Considérations et actions des pouvoirs public

Si l'exclusion et l'auto-ségrégation des jeunes sont prégnantes dans la ville, notamment dans l'espace public, le positionnement des pouvoirs publics est plus complexe car il ne peut pas explicitement évincer une partie de la population : cela serait un acte de discrimination. Cependant, « *in French and British society, teenagers are seen as illegitimate in the role of political actors and, more generally, actors in the public sphere. The legal voting age defines those underage as lacking competences to act as political players.* » (Danic, 2012 : 660). Cette illégitimité dans la sphère publique est justifiée par l'analyse de l'inscription spatiale des jeunes dans la ville qui est qualifiée déviante et vectrice d'une « désurbanité » de par la violation des règles sociales de comportements qui ne relèvent alors plus de l'ordre social urbain (Vulbeau & Barreyre, 1994). En effet, les jeunes sont souvent considérés comme une menace à l'ordre public (Nemeth, 2006). Dans cette perspective, la loi *antisocial behaviour order* (ASBO) instaurée au Royaume-Uni a eu pour objectif de dissuader les rassemblements de jeunes, jugés comme des troubles de l'ordre public (Danic, David & Depeau, 2010). La peur des jeunes dans l'espace public, bien qu'elle soit basée sur des stéréotypes, a fait du contrôle de leur présence un objectif politique (Malone, 2002) au divers outils : éviction, encadrement par des agents ou encore confinement dans des espaces dédiés (Owens, 2002 ; Woolley, 2006). Cependant, le monde scientifique a conscience de l'enjeu, et certains universitaires s'activent à envisager des considérations plus intégrantes. Afin de limiter l'éviction des jeunes, certains proposent d'engager le dialogue, de les faire participer plus en amont des processus de construction de certains projets ou encore de favoriser l'intégration de certains espaces qui leur sont dédiés au cœur du tissu urbain (Taylor & Khan, 2011). L'enjeu majeur alors considéré au sujet des jeunes est que :

« la politique de la ville associée à la prévention de la délinquance puis à la sécurité, les définissent de plus en plus comme problèmes à traiter. D'où le glissement dans les représentations des « problèmes rencontrés par la jeunesse » à la « jeunesse comme problème ». Cette image négative est globalement celui qui prévaut aujourd'hui dans un contexte d'insécurité sociale. » (Bier, 2007 : 58)

Si la place des jeunes dans la ville est un élément dont la complexité d'appréhension entraîne des considérations et des traitements discriminants – exclusion, auto-ségrégation, peur et illégitimité, il est un fait indéniable : ce sont dans les espaces publics que les jeunes prennent majoritairement place. *« Ce constat d'une victoire de l'espace public – la rue – contre le cadre institutionnel – l'équipement – est particulièrement généralisé en Europe et en France » (Latouche & Laperrière, 2001 : 97).* Alors, un entre-deux émerge progressivement – l'équipement sportif de proximité, qui semble retenir les vertus recherchées dans l'espace public par les groupes en question, sans pour autant y rencontrer les réactions issues des difficultés d'appréhension du reste de la population. Il est ainsi pensé comme le dispositif d'intégration des jeunes et d'atténuation des tensions, au cœur de son environnement, et s'inscrivant facilement dans une démarche de co-conception avec le public-cible (Hillairet, 2002).

B : Participation des jeunes, levier d'une citoyenneté juvénile

Les parkour-parks sont majoritairement issus des demandes d'espaces dédiés de la part des communautés locales de pratiquants, et sont plus rarement à l'initiative des aménageurs urbains dans l'objectif de proposer un espace aux jeunes. Mais dans les deux cas, les conceptions se font avec une forte implication des pratiquants pour ce qui est de l'agencement voire de la localisation (Gilchrist & Osborn, 2017). Aussi, les parkour-parks semblent s'inscrire dans la démarche des équipements sportifs de proximité, et renforceraient alors l'intégration des jeunes dans la ville.

B.1 : Les jeunes, un public qui s'impose au cœur des préoccupations

De manière relativement contemporaine s'est opérée une prise de conscience des pouvoirs publics vis-à-vis de la catégorie juvénile. Sur le territoire nantais, s'il est estimé que la moitié des pratiquants des activités ludiques et physiques ne sont pas licenciés dans une association, *« cette tendance est encore plus forte chez les femmes et les jeunes. » (Ville de Nantes, 2016 : 1).* Ces derniers ne sont donc plus à considérer dans une perspective d'avenir, mais comme des usagers actuels (Laughlin & Johnson, 2011) dont l'entre-soi et l'auto-socialisation nécessitent un intérêt de par leur originalité et leur prégnance (Gibout & Lebreton, 2014). Les aménageurs peuvent alors penser des espaces tolérants, voire accueillants, pour ces usagers (Owens, 2002), à travers plusieurs critères tels que la sécurité, des structures adaptées, ou encore l'encouragement des relations sociales et du sentiment d'appartenance (Shannon & Werner, 2008). Quant aux espaces dédiés, il est nécessaire

qu'ils soient envisagés en marge des dynamiques capitalistes, fonctionnalistes et rationnelles (Shearer & Walters, 2015). Si la préoccupation pour les jeunes est plutôt récente dans la conception des espaces publics, elle est plus ancienne en matière d'équipement. Ceux-ci ont en effet été rejetés par le public cible dès lors qu'ils se sont avérés inadaptés aux pratiques auto-organisées, à l'image des skate-parks, et ont entraîné une remise en question de l'offre. Le modèle de l'équipement sportif de proximité et en accès libre s'est alors imposé. Destiné en grande partie aux jeunes, bien que l'évolution contemporaine de la société tende à l'envisager pour les ludosportifs adultes également, sa priorité est d'être adapté aux pratiques de son public, notamment en matière de localisation, temporalité, accessibilité et qualités techniques (Hillairet, 2002).

B.2 : Renouveau politique de la démocratie et de la citoyenneté des jeunes

En dépassant les représentations construites par la société des médias, il devient possible de considérer les jeunes comme des citoyens méritant autant d'intérêt pour leur engagement dans les activités récréatives et leurs besoins spécifiques (Malone, 1999). Dès lors que leur expérience de l'espace n'est plus normalisée par les pouvoirs publics, ces derniers peuvent prendre conscience que ces usagers constituent des experts locaux incontournables. Émerge alors une « *so-called "street democracy", that is to say a revitalization of that part of civil society, formed in great part by youth, that wants to re-define the political agenda in an anti-globalization key, inventing alternative political expression channels as opposed to the official ones.* » (Lattes, 2004 : 241) qui vient redéfinir le système démocratique local et revaloriser la citoyenneté juvénile. En effet, comme le présente Bernard Bier, un espace de parole dans la sphère publique pour les jeunes se développe depuis les années 1990, correspondant à « *une forme de reconnaissance de la jeunesse, qui se traduit par son entrée dans l'espace public, au sens où l'entend Habermas, et par la participation à une forme de démocratie délibérative.* » (2007 : 60). Ainsi, la place des jeunes dans la ville s'affirme.

Le modèle démocratique intégrant ce public se doit d'être adapté. Parce que le système représentatif est en crise, surtout auprès des jeunes, le politique évolue : « *En associant les jeunes, les autorités cherchent à repérer des attentes et à comprendre des dysfonctionnements afin de réguler leurs interventions auprès des jeunes ou de signaler leur intérêt pour cette tranche d'âge.* » (Becquet, 2006 : 26). Le temps n'est donc plus à la politique proposant des solutions clés en main, mais à l'offre d'instruments aux jeunes leur permettant d'avoir un rôle actif dans les projets et de construire eux-mêmes ces solutions (Vulbeau & Barreyre, 1994) à travers la démocratie participative. À son paroxysme, ce modèle démocratique peut faire du pratiquant un acteur de l'équipement/espace, et plus un simple consommateur (Bessy & Hillairet, 2002), qui pourrait assurer des fonctions d'entretien.

« Au-delà d'une simple pratique auto-organisée, les sports de rue sont assimilables à « un nouvel espace d'intervention politique ». Les jeunes sportifs défendent non seulement des valeurs démocratiques, mais

revendiquent également une nouvelle forme de participation politique. Leur reconnaissance et leur existence politique et sportive passent par une relation directe avec les décideurs locaux. » (Vieille-Marchiset, 2003 : 110)

Dans cette perspective peut alors se constituer une citoyenneté singulière chez les jeunes, représentée notamment par la demande d'une démocratie directe de la part des pratiquants juvéniles de ludo-sports (*ibidem*). Cette forme citoyenne passerait par la revalorisation de la quotidienneté des pratiques spatiales : « *A number of scholars have called for alternative approaches to youth citizenship, which focuses on everyday citizenship activities and 'ordinary politics' in the lives of young people, particularly as it relates to creative and cultural practices.* » (Baker, 2015 : 1000). Les notions d'appartenance, d'intégration et d'investissement dans les communautés locales le seraient également : « *For many young people feeling wanted and being a part of their local and wider community is central to their identity formation and coherence both as a human and as a citizen.* » (Dee, 2015 : 146). Les skate-parks par exemple, investis et co-conçus par les jeunes, favorisent la construction de ces pratiquants comme citoyens singuliers dans la société (Shannon & Werner, 2008).

B.3 : Double intérêt de la participation citoyenne des jeunes dans les projets

Le concepteur d'aires de jeux pour enfants LAPPSET, qui s'est plus récemment lancé dans les projets d'aires de fitness, de street work-out et de parkour dans l'espace public, considère que la construction d'un parkour-park est l'occasion pour l'aménageur de rencontrer les pratiquants locaux et de les intégrer à la démarche. Cette entreprise a elle-même sollicité l'expertise de moniteurs finlandais de cette pratique pour accompagner le développement du matériel qu'ils proposent. Les services municipaux nantais se sont eux aussi lancés dans la démarche participative pour leur politique Nantes Terrain de Jeux, invitant tous les citoyens à venir s'exprimer et jouer un rôle au sein d'ateliers visant à la co-conception de cette action publique (Ville de Nantes, 2016). Entre mars et octobre 2016, ce sont près de 400 personnes qui ont participé à la production d'un diagnostic sur les pratiques sportives libres et réfléchi à leur développement (Ville de Nantes, 2017b). Une intégration systématique des citoyens et/ou pratiquants a été décidée par cette politique co-construite : « *Pour chaque action, chaque projet, l'ensemble des acteurs concernés sera sollicité pour participer à l'élaboration, la construction, l'évaluation. Miser sur l'intelligence collective en associant ainsi les Nantaises et les Nantais à tous les stades des différents projets garantira l'efficacité de la nouvelle politique publique « Nantes, terrain de jeux ».* » (*ibidem* : 15). D'après Rob White, tous les acteurs ont à y gagner dans ce type de démarche, tant du côté des acteurs de la société civile que de celui des acteurs institutionnels (2001). Le premier intérêt est celui de l'amélioration de la place des jeunes dans la société urbaine. L'intégration des pratiquants au processus de construction du projet peut renforcer le sentiment d'être considéré comme citoyen (Taylor & Khan, 2011), mais aussi le sentiment d'appartenance (Owens, 2002) à l'espace alors coproduit. Tous deux ont pour conséquence de participer à la perception d'une

place dans la ville plus assurée pour les jeunes mobilisés. Ces derniers sont en effet nombreux à être prêts à s'investir auprès des institutions, comme l'illustre l'exemple du skate-board et des skate-parks à Besançon (Vieille-Marchiset, 2003). Le second intérêt, plus évident, est d'assurer le succès des projets. Dans l'exemple du parkour-park installé à Jyväskylä (Ameel & Tani, 2012b), l'expérience est décrite comme une réussite du fait de l'intégration des pratiquants qui ont apporté des améliorations techniques expertes. De plus, en participant aux étapes de définition, d'installation et de gestion, les jeunes s'approprient en amont l'espace et en développent une acceptation accrue malgré ses limites et défauts, ce qui assure sa longévité (Hillairet, 2002). L'écoute et la participation des pratiquants, communauté majoritairement juvénile, est donc un levier de réussite pour tout aménagement qui leur est destiné de manière exclusive ou partielle (L'Aoustet & Griffet, 2001 ; Woolley, 2006).

Les jeunes sont devenus de manière contemporaine un enjeu de par leur capacité à remettre en cause les modèles démocratiques traditionnels. La participation, notamment mobilisée dans les réflexions sur les équipements sportifs de proximité, apparaît comme le levier d'une citoyenneté singulière pour ce public juvénile. Si elle semble assurer la réussite des projets et favoriser l'affirmation des jeunes dans la ville, ces deux intérêts sont à vérifier dans le cas des parkour-parks.

Conclusion du Chapitre 3

Parce que les jeunes investissent massivement les espaces publics et les occupent à travers leurs pratiques récréatives, la question de leur place devient centrale. La réflexion nous amène à interroger de manière parallèle la nature de la place des jeunes dans l'espace, mais aussi son existence elle-même. Cette catégorie de population se construit une place physique par l'occupation corporelle, sociale à travers les motivations relationnelles, et symbolique car constitutive d'une identité et d'un positionnement dans la société. Mais la dimension politique invite à remettre en question cette place dans la société urbaine qui semble être perçue comme une menace à l'ordre public qu'il est nécessaire de maîtriser. Alors, le parkour enrichit la réflexion : il peut être la source d'une intégration dans l'espace public, mais aussi dans le modèle démocratique car il participe à le renouveler en prônant le système participatif qui renforce la place des jeunes dans la ville et favorise la réussite des projets.

Conclusion

Le parkour, objet central de la réflexion, s'avère bien être une pratique riche d'intérêts pour les différentes entrées retenues. Il engage une relation particulière entre le traceur et la ville en matérialisant un rapport corporel à l'espace se prolongeant par le développement d'une vision de l'environnement et d'un état d'esprit singuliers. Cette relation est complétée par ses dimensions sociale – de par le communautarisme prégnant – et politique – puisqu'un droit à la ville se revendique

dans la pratique – qui toutes ensemble mènent à argumenter la thèse selon laquelle le parkour serait une pratique de la ville qui y favoriserait l’habitabilité récréative. Aussi, il relève des activités ludosportives qui interrogent grandement les pouvoirs publics de manière contemporaine. Parce qu’elles investissent les espaces ouverts, souvent publics, de la ville, elles remettent en question les usages et modes de traitement les plus classiques, en matière de sport et d’aménagement notamment. Plus généralement, elles invitent à prendre conscience de la diversité qui compose les sociétés urbaines, et forment implicitement ou explicitement une revendication pour que leur considération s’améliore. Les jeunes sont bien une catégorie, comme les femmes, les SDF ou les personnes en situation de handicap, qui manifeste ce défaut de prise en compte. Omniprésents dans les pratiques sportives libres, ils investissent la ville pour s’y récréer et s’y construire comme individu. Les espaces publics constituent pour eux une porte d’entrée à la société urbaine, et y prendre place leur permet de s’affirmer vis-à-vis du monde adulte – citoyens comme institutions – qui, par manque de compréhension, ne les intègre pas, voire les rejette.

Pourtant, des perspectives existent, tant dans la littérature scientifique que par des actions concrètes. En mobilisant certaines grilles de lectures construites pour les activités de pleine nature, en s’intéressant à la localisation de la pratique du parkour et à la potentialité du modèle des parks, et en favorisant l’intégration des jeunes dans la société urbaine par leur implication dans les processus décisionnels de tels projets, certaines municipalités innovent. En ce sens, le parkour, et plus particulièrement l’installation de parkour-parks, semble être la source d’un renouvellement de l’approche des pouvoirs publics. Ils constituent donc un champ d’investigation, l’analyse de la pratique et des projets d’espaces dédiés permettant de comprendre de manière approfondie les démarches dans leur globalité afin de vérifier l’hypothèse de l’institutionnalisation des ludo-sports comme le parkour, et d’en comprendre les dynamiques internes, tant assumées que latentes.

II – De la théorie à la pratique, le parkour nantais et rennais

Afin d'apporter des éléments de réponse aux objectifs précédemment fixés, il est nécessaire d'aller à la rencontre des acteurs du parkour, les pratiquants mais aussi tous les représentants des institutions ayant une influence sur cette pratique de près comme de loin. En croisant ce retour de terrain avec les implications théoriques présentées en amont, la démarche peut revendiquer s'inscrire dans le champ disciplinaire de la géographie sociale. En effet, ce sont les individus qui sont au cœur de l'analyse, l'espace n'étant qu'une dimension parmi d'autres – la société, le soi – qui n'est étudié ni pour lui-même ni de manière prioritaire. C'est parce qu'il est subjectif, *i.e.* vécu, pratiqué, et le produit de l'expérience, de la conception et des représentations humaines (Di Méo, 2014) qu'il ne peut pas passer avant l'individu : « *la géographie sociale commence avec un renversement de l'ordre des facteurs, un renversement d'intérêt, pour ne pas dire de direction de pensée, lorsque le géographe décide d'accorder plus d'importance au groupe humain qu'à l'espace ou plus exactement décide d'accorder de l'importance au groupe humain d'abord, à l'espace ensuite, étant entendu que ce groupe humain baigne dans l'hétérogénéité de l'espace.* » (Rochefort, 1963 : 20). L'espace est un produit social, celui des rapports entre les objets spatialisés (Di Méo, 2014), ce qui le positionne de façon non-prioritaire dans l'analyse.

« M. Monbeig. — La géographie sociale que M^{lle} Rochefort a présentée avec flamme est, somme toute, la géographie humaine intelligente. Et, comme nous sommes tous intelligents, nous faisons tous de la géographie sociale.

Mlle Rochefort. — Je suis parfaitement d'accord. Mais j'emploie ce mot pour caractériser un état d'esprit. » (Rochefort, 1963 : 31)

Dans la géographie sociale, plusieurs intérêts sont mobilisables pour la problématique ici présente. Elle apporte des explications à des faits géographiques à caractère social, étudiant les liens entre les rapports sociaux – neutres ou conflictuels, spontanés ou codifiés, formels ou informels – et les rapports spatiaux, influencés par les dimensions affective, culturelle, fonctionnelle, économique, politique ou encore juridique. Elle porte un intérêt particulier pour les représentations sociales et leurs influences sur les perceptions. Elle considère les attachements et appropriations de l'espace en ce qu'ils alimentent les politiques publiques (Di Méo, 2014). Enfin, les chercheurs en géographie sociale s'orientent spécifiquement sur l'étude des regroupements humains dans certains espaces et sur le partage de ceux-ci entre usagers (Rochefort, 1963). Or rapports sociaux, rapports spatiaux, représentations et appropriations spatiales, et regroupements humains partageant l'espace sont des éléments jugés nécessaires pour mieux comprendre les traceurs et les démarches dans les projets de

parkour-park. Aussi, plusieurs méthodes, qui ne sont pas propres à cette discipline mais qui y sont fréquentes, sont mobilisées, notamment l'entretien compréhensif et l'observation interactive. Mises à l'essai lors d'une phase exploratoire, elles se sont avérées concluantes de par la qualité des données qu'elles ont permis de récupérer en matière de diversité, précision, pertinence et pour leur capacité à révéler des éléments de compréhension peu explicites.

Chapitre 4 : Matériel et méthodes

Puisque nous nous intéressons aux individus, il est nécessaire de développer une approche double. D'une part, l'investigation cherche à récupérer des faits observés et avérés, libres de toute influence, afin de réussir à en capter au maximum la réalité, à savoir la pratique du parkour. Pour cela, l'observation constitue une technique pertinente. Par ailleurs, pour comprendre les phénomènes observés, nous avons besoin de connaître les cheminements internes à chacun. A travers des entretiens, l'objectif est de récupérer les opinions, motivations, ressentis, et donc d'appréhender les représentations sociales des acteurs. Car là se situe tout l'enjeu de cette réflexion : elle ne peut s'alimenter que des comportements spatialisés et des représentations sociales, les uns étant en interrelation avec les autres.

A : L'observation interactive

A.1 : L'observation comme première appréhension du terrain

Pour saisir une pratique sociale spatialisée, se rendre sur les lieux où elle évolue et l'observer est l'approche première à mettre en œuvre. Elle s'avère doublement intéressante en ce qu'elle permet de se faire une idée de la réalité, dans une forme d'enquête de terrain exploratoire, et de se confronter à cette réalité. Le parkour, découvert dans la littérature à travers les descriptions, ressentis et réflexions des scientifiques, nécessite une démarche fine afin de vérifier ou d'infirmer tout le contenu théorique précédemment présenté. Toute démarche académique, lorsqu'elle s'intéresse à une action ou réaction, implique en effet que le chercheur s'aventure au plus près du phénomène étudié afin d'en analyser les faits, sources principales de données et d'information.

Dans cette perspective, l'observation du parkour relève de trois objectifs. Tout d'abord, nous cherchons à comparer la pratique qui se déroule en *park* à la forme *street* : le parkour-park étant le sujet d'étude, il est nécessaire d'y évaluer objectivement l'articulation de l'activité au regard de la forme s'elle prend dans l'espace non-dédié. Mais si l'observation est décrite interactive, c'est parce que la problématique implique d'entrer en contact avec les pratiquants. En se présentant et en expliquant la démarche suivie, le chercheur peut progressivement se faire accepter par le groupe de traceurs. Car l'enjeu n'est pas tant de lier des relations amicales avec les pratiquants, mais de s'assurer

que notre présence ne perturbe pas l'activité ni même qu'elle n'altère la forme qu'elle prend : il s'agit de ne pas biaiser l'analyse, or la présence d'un observateur extérieur serait trop suspecte pour ne pas soulever l'interrogation des traceurs et pourrait influencer leurs comportements. Enfin, en entrant en interaction avec ces derniers, l'objectif est de compléter l'observation par quelques éclaircissements et éléments de compréhension, mais avant tout de prendre des contacts afin d'obtenir du temps pour des entretiens, seconde méthode d'enquête.

A.2 : Une certaine gestion de la distance

« Observer est une pratique sociale avant d'être une méthode scientifique. Et ses finalités ont une efficacité d'abord sociale : témoigner de mondes mal connus ; soutenir une action politique ; constituer en « patrimoine humain » à sauvegarder ce que les changements politiques, économiques et sociaux font disparaître ; répondre à une demande sociale philanthropique. »
(Arborio & Fournier, 2015 : 5)

De cette description des utilités de l'observation, nous en retiendrons deux qui touchent plus particulièrement notre étude. Parce que le parkour est une forme d'occupation et d'évolution dans l'espace relativement peu répandue, encore régulièrement marginalisée, et pratiquée majoritairement par un public juvénile lui aussi mis à l'écart, il est sujet à une grande méconnaissance dans les mondes politique et institutionnel, mais aussi par le grand public. Par ailleurs, cette pratique étant plutôt jeune dans son émergence populaire, sortie il y a quelques années des groupuscules, son évolution à venir est pleine d'incertitudes. Dans cette perspective, si la science n'a pas vocation à diriger l'orientation, il est de son rôle de témoigner de ce qui, un temps, fut le parkour. A travers un raisonnement inductif, l'observation permet cette action, d'autant plus qu'elle vise à capter une réalité en échappant à toute influence des discours des acteurs de la pratique. Mais parallèlement, le chercheur retient bien tous ces éléments exprimés, issus des représentations sociales de chacun, ce qui lui permet de prendre conscience et de faire état de la normativité qui s'impose à la pratique, et donc des ressources mobilisées par les traceurs face à ces normes (Arborio & Fournier, 2015).

Au-delà d'une collecte d'information, l'observation favorise une certaine acculturation, d'autant plus importante lorsque le chercheur entre en contact avec les pratiquants. Ainsi, son rôle dépasse celui de témoin objectif pour devenir celui de sujet d'une expérience observant les autres sujets de cette même expérience (Laplantine, 1996), et pouvant également lui-même rapporter son ressenti au cœur de la pratique (Lamb, 2011). Cependant, cette forme d'observation participative présente des biais. En dépassant la seule observation extérieure, la subjectivité du chercheur risque de prendre progressivement une certaine importance et d'influencer la retranscription des faits, à travers notamment une interprétation préalable. De plus, en se positionnant dans l'activité et en s'intégrant au groupe, le biais lié à la place du chercheur reste une possibilité pouvant particulièrement modifier les

comportements des traceurs. Dans cette perspective, nous retenons donc l'observation interactive, qui n'est pas participante, mais dans laquelle nous entrons tout de même en interaction avec les pratiquants afin de présenter la démarche et obtenir quelques informations complétant l'analyse.

A.3 : Mise en place des observations

L'observation à découvert est en effet pertinente car, dans le cas présent, elle a peu de probabilité de changer les comportements dont l'analyse s'intéresse spécifiquement aux mouvements du corps, et favorise l'accès aux diverses formes de pratiques, jouant parfois avec l'illicite, grâce à notre acceptation parmi les groupes de traceurs. Le calendrier imposé par le contexte étudiant n'a pas favorisé un déroulement optimal de l'investigation du terrain. Les mois de février et mars, en période hivernale, ne sont pas idéaux pour saisir cette pratique d'extérieur, mais la temporalité de la recherche nous imposait cependant de ne pas s'étaler plus longtemps afin de prendre le temps nécessaire à la mise en forme, l'analyse et le développement de la réflexion à partir des informations collectées. D'ailleurs, cela s'est particulièrement vérifié quand l'arrivée des beaux jours en avril a entraîné une forte sollicitation des réseaux de pratiquants construits les mois précédents et à laquelle nous n'avons pu répondre. Le tissu local dans lequel nous nous sommes insérés relève de deux dynamiques, d'une part les traceurs « libres » qui pratiquent selon leurs envies en matière de localisation et de temporalité, et d'autre part le système associatif proposant des séances de parkour encadrées à des horaires réguliers et des lieux choisis par les *coachs*. Si cette dernière forme de pratique nous est d'abord apparue comme un biais à l'analyse de l'activité que nous jugions à priori totalement libre de par nos lectures, il s'est avéré que sa prégnance et son intérêt dans la démarche nous l'ont imposée de fait comme une dimension à ne pas négliger. Cependant, l'objectif de saisir le parkour évoluant de manière totalement libre est resté important, et malgré les difficultés liées au contexte temporel, il a pu être rempli. Pour cela, nous avons intégré progressivement la communauté locale, notamment en s'inscrivant dans les groupes de traceurs *Parkour Rennes* et *Parkour Nantes* sur Facebook afin de rejoindre des sessions organisées via ce réseau social. Mais certaines phases d'observations relèvent aussi d'opportunité et de chance, des traceurs en pratique ayant pu être observés au détour de déambulations entre spots connus à leur recherche de manière hasardeuse.

Pour réaliser ces observations, nous avons créé une grille d'analyse (Annexe 1) constituée de plusieurs éléments. Comme le préconisent Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier, les principales composantes sont la description des scènes observées et le comptage pour effectuer des comparaisons (2015). Nous relevons donc la situation de la phase d'observation, les caractéristiques des pratiquants (âges, niveaux, sexes), la nature des interactions sociales internes et avec l'extérieur, quelques éléments de discours qualifiant spécifiquement la pratique et l'espace d'évolution, et enfin un comptage. L'objectif de ce dernier, en notant les mouvements et supports utilisés, est de comparer techniquement la pratique en *parkour-park* de celle sur les espaces non-dédiés. Finalement, ce sont dix sessions qui ont pu être observées, dont cinq dans le cadre associatif, durant de 45 minutes à 1 heure et 40 minutes,

majoritairement à Nantes puisque seule une observation a pu être réalisée à Rennes. Seules deux phases se sont déroulées en *parkour-park*, le facteur climatique influençant grandement la pratique sur cet espace.

En mobilisant la technique de l'observation interactive, les principaux apports ont été de s'intégrer dans la communauté locale et de découvrir qui sont les traceurs, comment ils pratiquent dans les faits, et où. Bien que l'analyse ait pour ambition de mobiliser les informations récoltées, les phases d'observation se sont principalement avérées constituer l'enquête de terrain exploratoire. Notre objectif de comparer techniquement la pratique investissant l'espace public à celle évoluant dans l'espace dédiée paraît irréalizable faute d'une quantité suffisante de données, notamment en *parkour-park*. Cependant, celle-ci pourra être réalisée à travers les entretiens, seconde méthode mobilisée, dans lesquels cette comparaison a une place importante.

B : Les entretiens compréhensifs

B.1 : L'entretien semi-directif, outil centrale en sciences sociales

En interrogeant les liens entre espace urbain et pratique du parkour dans une perspective architecturale, Matthew D. Lamb juge que des discussions approfondies avec les pratiquants sont nécessaires en plus de son observation ethnographique pour faire état de l'expérience vécue (2011). L'entretien constitue donc un complément méthodologique à l'interprétation du chercheur des résultats de l'investigation du terrain. En effet, les entretiens sont particulièrement intéressants lorsque l'étude porte sur une certaine population – les traceurs – dans un certain contexte – la pratique du parkour. Ils permettent d'accéder aux points de vue, expériences et sens attribués aux actions, et d'appréhender les systèmes de représentations et logiques internes aux démarches (Desanti & Cardon, 2010). En retenant l'entretien semi-directif, outil permettant d'obtenir une bonne précision d'informations tout en explorant le fond de la pensée (Fenneteau, 2007), l'objectif est de cibler certaines thématiques identifiées au préalable par l'état de l'art sur le sujet et les premiers retours de l'enquête exploratoire. Si nous présentons la technique retenue comme « compréhensive », c'est parce qu'il s'agit de la vocation première de l'entretien semi-directif mobilisé pour les études qualitatives qui portent sur les représentations et perceptions, ne cherchant donc pas à mesurer mais à comprendre un phénomène (Fenneteau, 2007). En révélant les motivations et raisons des actions observées, nous avons pour objectif de déduire le comment et le pourquoi des comportements, approfondir les jugements explicités lors des échanges et comprendre les raisonnements. Deux niveaux d'informations ressortent des entretiens, à savoir les faits qui deviennent compréhensibles par le discours des acteurs, et les représentations de la diversité des interrogés qui constituent des éléments de compréhension des réalités de la pratique mais aussi de son traitement par les institutions (De Ketele & Roegiers, 2015). Il devient alors envisageable de comparer les discours des différents acteurs sur les thématiques du sujet,

telles que les pratiques, la description des activités, les attentes et les représentations (Desanti & Cardon, 2010)

B.2 : Une diversité d'acteurs identifiés, mais une liste qui s'affine avec l'avancement

Afin d'être le plus exhaustif possible dans la démarche scientifique, l'enjeu est de rencontrer une diversité d'acteurs suffisante pour que toutes les parties prenantes et tous les points de vue soient représentés. Pour ce qui est des traceurs, les phases d'observation ont constitué une première approche permettant de les identifier en vue de réaliser des entretiens. Par la suite, en s'appuyant sur l'effet de diffusion du réseau comme ont pu le faire Lieven Ameel et Sirpa Tani (2012a ; 2012b), nous sommes entrés en contact avec d'autres pratiquants, notamment ceux que nous jugeons incontournables car investis dans les projets de parkour-park. Quant aux acteurs extérieurs à la pratique, plusieurs catégories ont été préalablement identifiées, à savoir les agents techniques, les décideurs politiques et les experts professionnels, dont il est notamment intéressant de révéler les divergences conceptuelles (Coulom, 2014). Une liste importante de personnes à rencontrer a été dressée afin de cibler rapidement les entretiens pertinents à l'étude. Aussi, dans la perspective d'exhaustivité des différents acteurs, ni échantillonnage ni objectif quantitatif n'ont été fixés, l'enjeu de l'enquête par entretien étant positionné sur la meilleure représentativité possible des types d'acteurs (Desanti & Cardon, 2010).

Le stage réalisé au sein du service des Sports de la mairie de Nantes entre février et juillet 2018, dont la mission était différente du sujet de recherche, a été facilitateur dans l'accès aux entretiens. Il a également mis à jour la liste des personnes ciblées en redéfinissant les priorités et en intégrant de nouveaux acteurs préalablement méconnus. Dix-sept entretiens ont été menés au cours des mois de février et de mars, recueillant les propos de dix-neuf personnes. En effet, deux double-entretiens ont été réalisés avec de jeunes pratiquants mineurs afin de limiter le rapport de force qui aurait pu s'instaurer s'ils avaient été seuls avec l'enquêteur, avec le risque de ne pas obtenir la parole libérée recherchée (Ameel & Tani, 2012a ; Ameel & Tani, 2012b). Au total, nous avons rencontré sept pratiquants dont deux filles, cinq acteurs du monde du parkour qui sont pratiquants mais aussi investis en tant que coach et/ou dans les associations. Parmi les personnes extérieures à l'univers de cette pratique, un élu, deux experts professionnels de l'aménagement et quatre techniciens des services municipaux ont apporté leurs points de vue sur les thématiques abordées.

B.3 : Du questionnaire à l'entretien semi-directif, mise en place d'une méthode propre à chaque cas

Si le questionnaire a été envisagé dans un premier temps pour être distribué massivement aux pratiquants, réservant les entretiens aux autres acteurs de la pratique, du monde du parkour ou non, cette méthode a finalement été écartée. Le choix s'est alors tourné vers l'observation interactive permettant de satisfaire le besoin en matière de profil sociodémographique des traceurs, tout en ouvrant les entretiens compréhensifs à tout le public concerné afin d'avoir une meilleure appréhension des motivations et représentations des pratiquants. En effet, la démarche globale se veut bien plus

qualitative que quantitative, ne cherchant pas tant à mesurer le phénomène du parkour qu'à le comprendre et comprendre les processus dans les projets de parkour-park. Or le questionnaire, par son approche très directe, a une capacité limitée pour déceler les jeux de pouvoirs qui s'opèrent derrière les actions (Vieille-Marchiset, 2003). A travers l'analyse du discours, nous cherchons à capter les représentations qu'ont les acteurs d'eux-mêmes et des autres, mais également celles qu'ils pensent que les autres ont (De Ketele & Roegiers, 2015), tant du point de vu des traceurs que de celui des techniciens municipaux par exemple.

Dans cette perspective, les entretiens suivent une trame générale qui se retrouve dans les cinq grilles (Annexe 3). Le premier temps est consacré au parcours personnel de la personne. Ensuite, la thématique du parkour comme pratique est abordée, entre représentations, place et enjeux. Puis un temps d'échange est consacré aux pratiquants eux-mêmes, en tant que jeunes, filles, sportifs et citoyens. Enfin, un dernier temps est dédié à une discussion autour des parkour-parks, entre motivations, pertinence, jeux d'acteurs et participation citoyenne. Une seule exception est faite à ce découpage général : les entretiens auprès des traceurs abordent la thématique des pratiquants avant celle de la pratique afin qu'ils se sentent rapidement concernés personnellement et qu'ils engagent un discours se basant plus sur leur expérience que sur leur connaissance de ce qu'est le parkour. La trame reste cependant indicative, et l'ordre du propos de l'interrogé guide le déroulement de l'entretien qui suit son rythme afin de lui laisser une grande liberté d'expression et d'obtenir une parole libérée. Les grilles construites pour les acteurs du monde du parkour, pour les décideurs politiques et pour les techniciens des pouvoirs publics sont fortement similaires. Nous venons de le préciser, les pratiquants suivent une chronologie différente, mais les points à aborder restent les mêmes. Par contre, les experts professionnels ont été soumis à une grille plus spécifique puisqu'ils nous intéressent de par leur dimension opérationnelle, contrairement aux autres dont l'intérêt est décisionnel et/ou participatif.

Conclusion du Chapitre 4

Ainsi, les deux méthodes retenues, fréquemment mobilisées dans les études relevant du champ disciplinaire de la géographie sociale, s'avèrent complémentaires. Elles le sont dans le sens où l'observation interactive sert d'exploration du terrain, apporte des éléments descriptifs et sociodémographiques, et favorise l'intégration dans le réseau local ainsi que la prise de contacts. Quant aux entretiens compréhensifs, construits du retour d'expérience de la phase exploratoire, ils s'attachent à enrichir de manière qualitative l'analyse en apportant des éléments de discours et toute la dimension représentationnelle absente dans la première méthode mais nécessaire pour appréhender les processus et mieux des comprendre. Dès lors, le traitement et l'analyse des informations récoltées se découpent en trois parties abordant la pratique en elle-même, ses espaces d'évolution et finalement les politiques qui l'influencent.

Chapitre 5 : La pratique du parkour

A : La diversité des regards portés sur la pratique

A.1 : Quelle reconnaissance par les pouvoirs publics ?

Lors des entretiens avec tous les acteurs des pouvoirs publics, le premier point spontanément abordé au sujet du parkour et de sa place était celui de sa reconnaissance. Le discours se décline en deux orientations, à savoir l'acceptation et l'intérêt. La ville de Nantes est en relation avec les traceurs, elle prend connaissance de leurs spots et activités et un rapprochement s'installe par leur sollicitation lors d'animations ou par l'attribution de créneaux en gymnase (Entretien E1). De plus, le parkour présente des intérêts sur « *l'aspect de la motricité et de l'esthétique* », du matériel et les valeurs véhiculées (Entretien T2), mais aussi pour « *dépasser la surreprésentation masculine et proposer une alternative au football* » (Entretien T3). Si les acteurs des pouvoirs publics défendent un discours intégrateur – tout en précisant la complexité du processus, les professionnels de l'aménagement mettent en avant la nature de la pratique - « *une pratique urbaine à la base pas forcément faite pour être encadrée* » (Entretien PA1) – et la volonté des pratiquants (Entretien PA2) comme arguments démontrant que le parkour reste distant des pouvoirs publics. Les discours développés par les représentants des municipalités laissent penser que la dynamique d'intégration est relativement limitée. D'une part, l'allusion au skate-board le plus souvent pour ses caractéristiques jugées négatives, mais sans développer de comparaison explicite, est récurrente et révèle un regard méfiant vis-à-vis du parkour. D'autre part, les acteurs rencontrés mettent en exergue les « enjeux » et « questions » de responsabilité (Entretiens T1, T2, T4, PA2 et E1), de « *respect des autres et du matériel* » (Entretiens T1 et E1) ou encore de « *bien-vivre en société* » (Entretien E1).

Les traceurs proposent des éléments similaires mais aussi originaux. Sur la question de la responsabilité, nombreux nous confirment l'idée que « *it would be wrong to think of traceurs as pathologically attracted to uncertainty* » (Kidder, 2013 : 242) car la pratique consiste en un exercice répété permettant progressivement d'éliminer l'incertitude : « *On s'est fait une place, on est venu, on a joué, sauf que derrière le jeu, il y a un entraînement.* » (Entretien AP5). Pourtant, il reste difficile de faire reconnaître cette réalité car le regard extérieur, profane ou expert, reste très dépendant de « *l'ouverture d'esprit* » (Entretiens P1a, P1b, P2a et P2b) et de « *l'image* » perçue par chacun (Entretiens P1a, P1b et P4). Aussi, dans leurs relations avec les pouvoirs publics, les acteurs du monde du parkour admettent majoritairement que la pratique connaît une phase de « *plus grande reconnaissance* » ou de « *reconnaissance progressive* » par les pouvoirs publics (Entretiens AP1, AP2, AP5 et P4), mais ils gardent de la distance. Le rapport classique d'un sport à la municipalité ne leur correspond pas, l'association ADDAN préférant « *rester indépendante pour ne pas se faire absorber* » (Entretien AP4) et rester « *aussi proche du sport que de la culture* » (Entretien AP5), et ils veulent éviter que la FIG ne leur « *mette la main dessus* » (*ibidem*) dans un processus de récupération.

A.2 : Quelle acceptation dans la société ?

La place du parkour dans la ville est dépendante de celle qu'il a dans la société, et inversement. L'observation de plusieurs sessions de pratique nous a permis de se faire une première idée de l'acceptation générale de cette forme d'occupation de l'espace public. La relation d'indifférence des non-pratiquants avec le parkour est observée lors des 10 investigations sur le terrain, malgré quelques regards fuyants. Alors que nous étions sur un spot réputé pour sujet au trafic de drogue, la brigade anti-criminalité (BAC) a effectué un passage et contrôlé plusieurs individus alors que nous, observateur et traceurs, n'avons pas été contrôlés (Observation O10). La seule interaction entre les traceurs et un individu extérieur dont nous avons été témoins était un conflit verbal ouvert :

Interlocuteur : « Si vous êtes en train de jouer, vous allez jouer ailleurs, vous allez sur un espace public ! »

Traceur : « On n'est pas en train de jouer, on fait du sport. »

I : « Oui, et bien il y a des terrains de sport pour ça ! »

T : « Notre sport, c'est pas comme du foot : c'est toute la ville notre terrain d'entraînement. »

I : « Oui, mais là vous êtes dans un espace privé. » (Observation O5)

Dans cette situation, les jeunes traceurs sont entrés en négociation par la défense de leur pratique et la légitimation de leur place. Face à l'obstination de la personne, ils ont préféré partir, non pas par crainte des représailles des riverains ou de la police, mais pour pouvoir continuer à pratiquer sans être dérangé. Cet exemple illustre la dépendance de l'acceptation du parkour dans la société à l'ouverture d'esprit et à la perception de chacun car « *les gens ont souvent leur référentiel : ils savent qu'eux ne sont pas capables de le faire donc estiment que c'est dangereux.* » (Observation O7).

Au-delà de sa dimension ludosportive, le caractère juvénile du parkour – la majorité des traceurs sont des adolescents et jeunes adultes – est un enjeu important pour son acceptation et pour la place des pratiquants dans l'espace public. Le public peut parfois n'y voir que cette dimension, comme lors de l'altercation relevée, et adopter un comportement en conséquence. Plusieurs pratiquants nous ont fait part du traitement différencié de la part du public (Entretiens AP1, AP3, P2a, P2b et P3) du fait d'une représentation sociale des jeunes : « *Quand t'es jeune, un adulte ne vient pas te parler comme il parlerait à un autre adulte, il te prend de haut et il est agressif* » car il est difficilement concevable qu'un jeune puisse « *s'entraîner de manière régulière et assidue dans la rue* » (Entretien AP1).

B : Des pratiquants divers...

B.1 : Profils sociodémographiques variés

Lors des 10 phases d'observations, 85 traceurs ont été rencontrés, bien qu'il s'agisse parfois des mêmes d'une session à l'autre. Conscients du biais induit par l'observation de cours regroupant

parfois une vingtaine d'adolescents – les groupes étant découpés par tranche d'âge, nous proposons de décrire l'échantillon de traceurs rencontrés en les retirant pour ne conserver que les sessions libres.

Tableau 1 : Découpage sociodémographique des traceurs observés

	TOTAL	Dont filles	Dont <16ans	Dont entre 16 et 20 ans	Dont entre 20 et 25 ans	Dont >25 ans
Quantité	85	14	52	23	5	5
Part (en %)	100	16,5	62	27	6	6

Tableau 2 : Découpage sociodémographique des traceurs observés en session libre

	TOTAL	Dont filles	Dont <16ans	Dont entre 16 et 20 ans	Dont entre 20 et 25 ans	Dont >25 ans
Quantité	16	3	3	5	4	4
Part (en %)	100	18,75	18,75	31,25	25	25

La participation féminine avoisine un cinquième de l'échantillon. Pour comparaison, le sport fédéral français présente en moyenne un taux de féminisation de 37,4% en 2014 (calculé à partir des licences), ce qui positionne notre échantillon bien en dessous de ce niveau avec une participation féminine proche de celle de la Fédération française de boxe (19,2% en 2014) par exemple¹⁰. Quant au caractère juvénile, il se confirme ici puisque la moitié de l'échantillon des sessions libres a moins de 20 ans et seulement un quart dépasse les 25 ans. Il est exacerbé en considérant le parkour encadré par les cours de l'association ADDAN, les moins de 20 ans représentant alors près de 90% de l'échantillon.

B.2 : Différents types de traceurs

En matière de niveaux de pratique, nous avons pu rencontrer des traceurs débutants, intermédiaires et confirmés lors des phases d'observation. Les sessions libres sont majoritairement celles de pratiquants avec une certaine expérience tandis que les cours de l'ADDAN sont plus accessibles, bien que de jeunes traceurs initiés y participent également. Quant à l'ancienneté de la pratique, les entretiens révèlent une distinction entre les « acteurs du monde du parkour » et les simples pratiquants. Dans ce premier groupe, tous ont plus de 6 ans de pratique, et ils sont quatre sur cinq à avoir débuté il y a plus de 10 ans. Les sept autres pratiquants ont tous entre 3 et 6 ans d'ancienneté. Cette différence d'expérience se retrouve avec l'entrée dans la pratique. Le film Yamakasi¹¹ est cité par la totalité des pratiquants, mais les plus anciens expliquent avoir débuté en essayant avec des amis, tandis que la majorité des plus jeunes traceurs cite les vidéos sur internet avant de s'orienter vers des associations ou de rejoindre des groupes déjà existants.

Pour ce qui est de la pratique en elle-même, une distinction des comportements s'observe entre les sessions encadrées et libres. L'entraide et l'amitié sont relevées dans tous les cas, mais les séances de l'ADDAN en grand groupe (Observations O1, O8 et O9) présentent une absence de relation entre de

¹⁰ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Les chiffres-clés de la féminisation du sport en France, Aix-en-Provence : Pôle ressource nationale « Sport Education Mixité Citoyenneté », 2014.

¹¹ BESSON Luc, Yamakasi – Les samouraï des temps modernes, France : Europacorp, 2001

nombreux pratiquants qui s'agrègent en groupuscules ou restent relativement isolés. Le caractère communautaire est perceptible par l'omniprésence de l'entraide et de l'amitié, l'absence de conflit ou de rapport de domination en interne, et la volonté d'intégrer tous les pratiquants. Les coaches jouent un rôle majeur en allant chercher et stimuler les jeunes plus isolés et en pratiquant eux-mêmes, partageant ce moment avec tout le groupe. Nous n'avons pas eu l'occasion d'observer de traceur au comportement « fou » largement désapprouvé par toute la communauté (Kidder, 2013), mais les pratiquants ayant abordé la question de la *roofculture* – pratique d'exploration des toits – précisent tous qu'il ne s'agit ni de parkour ni d'art du déplacement malgré la confusion fréquente (Observation O3, Entretiens AP1, P2a et P2b) : « *Je ne dirais pas que les toits c'est du parkour.* » (Entretien P1a).

C : ... pour une activité pluri-forme

C.1 : De la théorie à la pratique, le parkour dans les faits

Les descriptions de la pratique dans les lectures scientifiques, les présentations de ses principes et les vidéos visionnées laissent penser qu'il s'agit d'une course à travers la ville en surmontant les obstacles. Tout comme Jeffrey L. Kidder, nos observations nous ont révélé que la réalité est différente. « *Instead, traceurs would gather in a certain area (e.g., one section of a public park or a university quad) and "train" on the obstacles there (e.g., practicing leaps from one ledge to another, scaling a wall, etc.). After a while, people would move to another area—usually just by walking (in the typical fashion).* » (2013 : 236). L'entraînement de parkour ne se présente donc pas sous la forme du déplacement d'un point A à un point B mais se déroule sur un spot où les traceurs répètent des sauts, franchissements ou acrobaties. Les pratiquants ont rarement une activité d'endurance mais enchainent les temps de repos, de discussion ou autre entre les exercices, et « *la discontinuité et la porosité entre les temps de production et de non-production physique demeurent frappantes puisque les sessions s'entrecoupent d'exercices techniques, de temps d'efforts physiques, de repos, de discussions et de pérégrinations* » (Prévitali, Coignet & Vieille-Marchiset, 2014 : 91). Les sessions regroupant un nombre important de traceurs peuvent renvoyer une image « chaotique » (Kiffer, 2013) dans la mesure où chacun s'entraîne à l'exercice qu'il souhaite sur un même spot.



Figure 4 : Un même exercice sur un même support, illustration d'une séance "non-chaotique"
Source : Robin Lesné (Lycée Mandela de Nantes, mars 2018)



Figure 5 : Illustration des exercices observés lors d'une session "chaotique"
Source : Robin Lesné (CPAM Nantes, mars 2018)

Les retours des traceurs lors des observations révèlent l'importance de considérer que chaque saut est unique (Observation O4), dépendant du mouvement et du contexte, et que le pratiquant doit toujours s'adapter aux éléments matériels, humains, sociaux et personnels qui influencent sa pratique (Observation O2). Afin de stimuler leur activité, les encadrants cherchent à varier les lieux pour « *diversifier les situations et changer d'environnement* » (Observation O1).

Les traceurs font allusion à une diversité de sports lorsqu'ils parlent du parkour : l'escalade (Entretien AP1), la gymnastique (Entretien AP3, P1a, P1b et P2b) ou encore les arts martiaux (Entretien AP4). Le skate-board n'est cité que pour expliquer en quoi le parkour en est différent et pour dénoncer les comparaisons et rapprochements du grand public et des institutions municipales.

C.2 : Le parkour pluri-forme, une discipline pour plusieurs pratiques

Toutes les formes de pratique convergent derrière les « valeurs » – terme employé de manière récurrente (Entretiens AP1, AP5, P2a, P2b, P4 et P5) – partagées mises en avant par les traceurs rencontrés. Les pratiquants forment une communauté, et de nombreuses sessions s'organisent via les groupes Facebook « Parkour Nantes » et « Parkour Rennes ». Mais les observations montrent que le parkour est bien diversifié en ce qu'il est évalué selon des critères techniques de propreté et de perfectionnisme (Observations O3 et O5), ou selon sa dimension efficiente et ce qui est « joli » (Observations O4 et O7), ou encore selon la rigueur et l'athlétisme qu'il dégage dans la logique « *être fort pour être utile* » (Observations O2 et O6).

Au sujet des jeunes, les acteurs du monde du parkour nous ont fait part de plusieurs éléments de compréhension de l'investissement et du sens de la pratique pour ce public. Les motivations citées sont « *la recherche de liberté* » (Entretiens AP4 et AP5) et d'« *émancipation* » (Entretien AP4), le désir de « *redécouvrir la ville* » avec un regard différent » (Entretiens AP3 et AP4) et la volonté de « *dépasser les barrières de la société* » (Entretien AP4). Ainsi, le parkour, pratique « *profondément subversive dans son approche* » (Entretien AP4), favorise la construction des jeunes en participant à l'affirmation de leur place dans l'espace public, dans la ville et dans la société. Cette thèse se confirme au regard des discours des jeunes pratiquants rencontrés et des témoignages de deux traceuses avec lesquelles nous avons échangé qui confirment que le parkour joue un rôle majeur pour leur affirmation dans l'espace et la société et pour le renforcement de leur confiance en elle car « *ça fait du bien, t'es pas jugée en tant que fille* » (Entretien P4). En cela, le parkour correspond à l'idée qu'« *il ne faut pas donner le cadre, mais donner la possibilité aux filles de s'organiser* » (Entretien P3).

Chapitre 6 : Les espaces de pratiques

Ce sont précisément les spots qui constituent notre terrain d'investigation, ce qui est une échelle plus fine que les villes de Nantes et Rennes dans leur globalité. Ce terme est utilisé pour qualifier un espace de pratique dès lors qu'il se voit attribué une certaine valeur par les traceurs, relative à ses qualités matérielles, sa localisation, sa situation, sa fréquentation, le fait qu'il soit couvert, etc. Nous nous sommes donc rendus sur des places publiques, dans des jardins, entre des bâtiments, sur des parvis, dans des chemins, donc nous avons rencontré une diversité d'espaces dans la ville sur lesquels les traceurs évoluent. Chacune de nos observations se déroule en un lieu qui dispose de ses propres caractéristiques, mais puisque la réflexion s'oriente sur le parkour-park comme espace de pratique, il est essentiel de distinguer les sessions qui s'y déroulent de celles qui ont lieu dans l'espace public non-dédié. Pour cela, nous cherchons à mettre en évidence des différences à partir de nos observations et en considérant les discours des pratiquants au sujet de ces deux types d'espace dans lesquels ils évoluent.

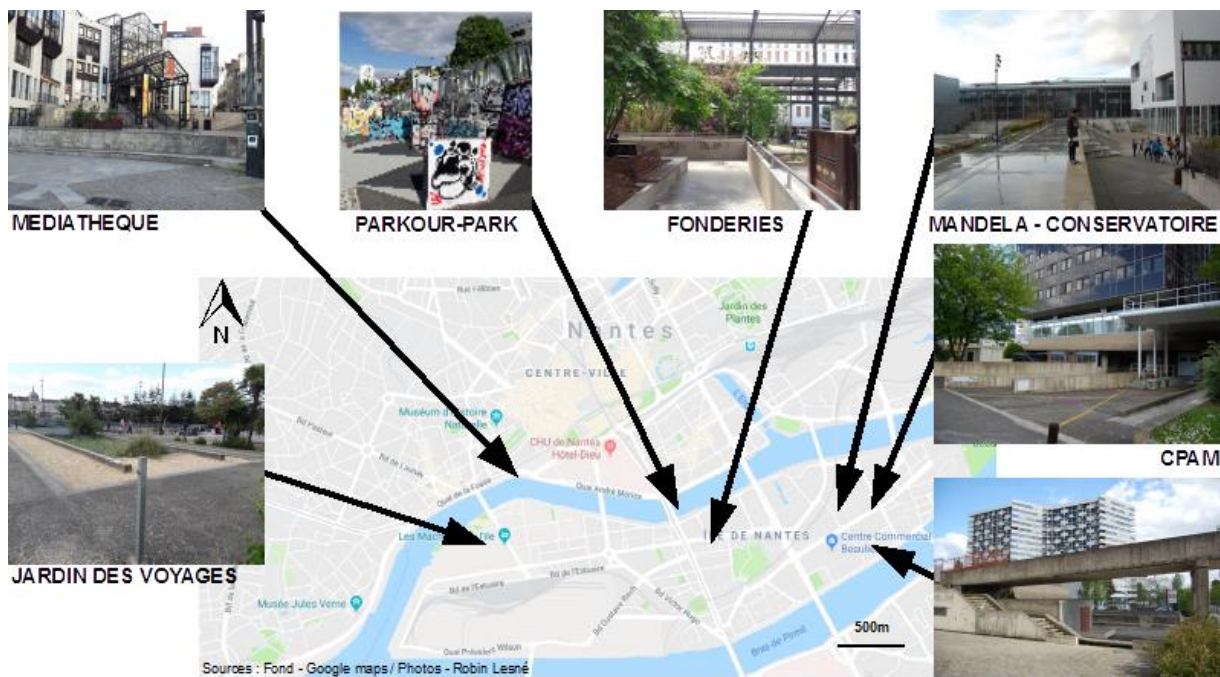


Figure 6 : Localisation des sports observés à Nantes (mai 2018)

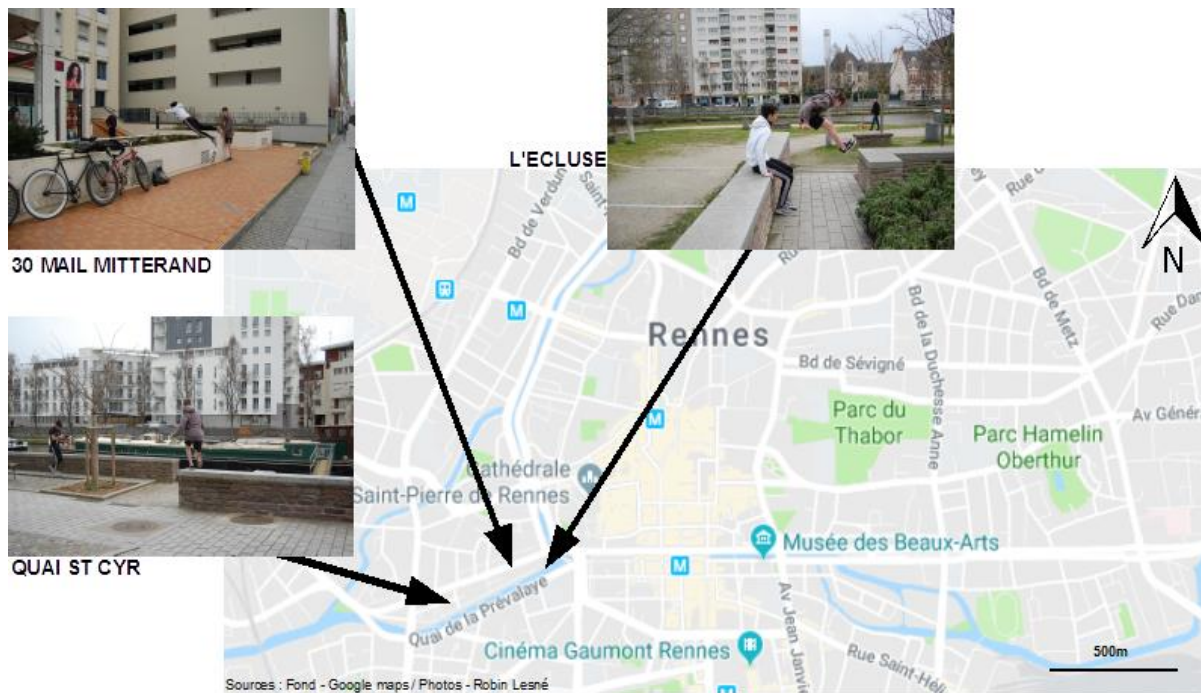


Figure 7 : Localisation des spots observés à Rennes (mars 2018)

A : Sport de rue, pratique sportive libre : le parkour *street*

A.1 : Description de la pratique *street*

Par la qualification de *street*, nous traitons du parkour lorsqu'il se déroule dans un espace qui n'est pas spécifiquement aménagé pour ce type d'usage. Parmi nos 10 phases d'observation, 8 relèvent de cette forme de pratique, qui est donc majoritaire. Notre grille d'investigation du terrain nous permettant de relever les différents mouvements et les figures réalisées, nous dénombrons 19 *skills* – nom donné à une figure ou un mouvement – observés, dont 8 ont pu l'être dans les deux types d'espace. Parmi les 11 restants qui sont donc propres à un seul type d'espace, 7 ont été observés uniquement lors des phases dans des espaces non-dédiés, ce qui représente la part la plus importante. A travers ce relevé, nous pouvons mettre en évidence deux spécificités matérielles et techniques à ce type d'espace. Il présente des murets avec rambardes grandement plébiscités par les traceurs, discours qui se confirme par les observations, et propose des espaces dégagés pour le travail des acrobaties.

Tableau 3 : Liste des *skills* observés uniquement dans les espaces non-dédiés

Franchissement et demi-tour	Franchissement et rester accroché	Acrobaties
Saut de bras	Saut de chat-bras	Hélicoptère Se hisser en planche

A.2 : Enjeux majeurs relevés

Lors de notre première phase d'observation (O1), nous avons suivi un groupe qui est entré dans un petit parc public – le jardin des voyages à Nantes – en enjambant la barrière alors que celui-ci était fermé à cette heure, comme indiqué sur un panneau d'information. Lors d'une autre session, nous

avons été témoin de l'accès à une structure dans le jardin des Fonderies alors que celle-ci était entourée de rubalise (Observation O10). Dans ces deux situations, si les traceurs remettent explicitement en cause un interdit, ils ne démontrent aucune volonté de transgression dans la mesure où leur comportement semble d'une normalité au point de ne pas avoir conscience de l'interdiction de leur action. Leurs discours dans les entretiens n'abordent jamais cette question, et ils orientent plus souvent leurs propos vers l'enjeu de l'appropriation spatiale par la pratique. Ils la jugent non-exclusive, expliquant que « *quand on bouge on est dans l'idée de partager l'endroit* » et que « *par exemple, à Média, c'est priorité aux piétons* » (Entretien P4). Avec le temps, le parkour s'est fait une place dans la représentation collective des citoyens, et les traceurs ne relèvent « *pas de conflit de partage de l'espace public* » (Entretiens P1a et P1b) puisque s'il y a eu une « *acceptation difficile au début, désormais, ça va* » (Entretien P3)

Ce dernier élément n'est également pas prégnant dans les préoccupations des acteurs institutionnels, bien que la politique actuelle « *intègre les questions de partage de l'espace public* » (Entretien E1). Pour eux, l'enjeu principal pour l'espace public est « *de donner la place à toutes les pratiques sportives libres* » (Entretien T1) et celui de « *la liberté dans l'accès à tous* » (Entretiens T2 et E1).

B : Du skate-park au parkour-park, l'espace sportif aménagé dédié

B.1 : Description de la pratique en park

Face à l'inadéquation de l'équipement proposé à Rennes, point sur lequel nous reviendrons par la suite, nous n'avons pu observer des traceurs évoluer dans un parkour-park qu'à Nantes. Il s'agit donc un espace de pratique moins investi que le reste de la ville puisque seules 2 de nos 10 phases d'observation s'y sont déroulées. Sur les 19 *skills* relevés, 4 sont propres à ce lieu. Leur description révèle que la parkour-park présente des caractéristiques uniques qui en font son intérêt. D'une part, sa configuration permet aux traceurs d'exploiter des murets à franchir en utilisant la paroi qui leur est perpendiculaire, donc en posant les mains sur le muret et en relançant le franchissement par appui des pieds sur le mur. D'autre part, la parkour-park offre aux pratiquants une zone d'entraînement avec des barres pour tout le travail en suspension. Il s'agit d'une spécificité appréciée car plusieurs traceurs ont identifié ce point comme un des avantages de l'espace dédié (Entretiens AP2, P1a, P1b, P2a et P2b).

Tableau 4 : Liste des *skills* observés uniquement dans le parkour-park de Nantes

Sauts entre barres	Passages en suspension	Franchissement pied-mur	Franchissement pied-main
--------------------	------------------------	-------------------------	--------------------------

B.2 : Enjeux majeurs relevés

Les pouvoirs publics, acteurs de la conception de ces lieux de pratique, cherchent le plus souvent à en faire des espaces multi-activités. Ils les souhaitent mixtes – sexes et CSP – et multigénérationnels. Concrètement, ils visent à la réalisation du rôle d'agora de l'espace public qui

s'illustre par la promotion du concept d'« *agora sportive* » (Entretiens T2, T3 et T4), tout en répondant à l'évolution de la demande en matière de pratiques sportives intégrant désormais les ludosports. En plus de cet objectif de rapprocher les citoyens et de promouvoir la mixité sociale, tous les représentants municipaux nantais rencontrés défendent une volonté de participer à la promotion de ces nouvelles pratiques – notamment en facilitant l'accès des néophytes – dans une logique d'« *accompagnement de leur développement* » (Entretiens T1, T2 et E1).

Les pratiquants sont nombreux à partager cet avis, citant parmi les intérêts du parkour-park le fait qu'il participe à la popularisation de la pratique – il « *ouvre la pratique* » (Entretien AP5, P1a et P1b) – en la donnant à voir dans la ville : il s'agit d'« *une opportunité* » ou d'« *un outil pour faire connaître la pratique* » (Entretiens P4 et P5). Cependant, cet avantage peut devenir un inconvénient dès lors que la popularité de la pratique et du parkour-park rend difficile l'utilisation du site. L'espace fitness juxtaposé à la zone de barres connaît un succès important. Faisant office de « zone tampon » entre le parkour et le street workout – forme de gymnastique et de musculation de rue, les barres sont rapidement devenues un enjeu de partage de l'espace. Si les pratiquants affirment que « *la liberté des traceurs s'arrête toujours là où commence celle des autres usagers de l'espace* » (Entretien AP5) quand ils évoluent dans l'espace non-dédié où ils font attention à ne pas gêner les passants par exemple, certains considèrent que le street workout n'a pas sa place dans un espace dédié au parkour, notamment lors d'une grande affluence. Une mise au point entre la communauté des traceurs et celles des pratiquants de cette musculation de rue a été entreprise afin d'opérer « *une régulation de l'utilisation et la répartition de l'installation* » (Entretien AP1). Lors de nos phases d'observation, nous avons été témoin d'un partage implicite entre les deux pratiques, sans conflit ni interaction.

Malgré les différences qui distinguent nettement le parkour-park des espaces non-dédiés au parkour, ils partagent certaines caractéristiques car ils accueillent une même pratique. Dans tous les cas, les pratiquants s'inscrivent dans la recherche spatiale d'une diversité. A Nantes, le parkour-park propose des barres et un mobilier varié (Entretiens AP1, AP2, AP5, P1a, P1b, P2a et P2b), mais le spot de la médiathèque est également reconnu pour la diversité des opportunités qu'il offre (Observation O3). La ville toute entière, avec ses nombreux spots dont le parkour-park fait partie, est riche de multiples possibilités à découvrir. Le respect est le second élément qui fait sens dans tous les types d'espace de pratique. Il s'impose envers le matériel et le mobilier, les traceurs et les autres usagers, ainsi que la société et son fonctionnement. Le respect de l'environnement d'évolution est un élément central du parkour, et il l'est dans la forme *street* comme au sein le parkour-park, et passe par le fait de « *ramasser les déchets avant de commencer l'activité* » (Entretien AP5) par exemple.

Chapitre 7 : Positionnements et actions des pouvoirs publics

A : Ville de Nantes

A.1 : La politique publique « Nantes Terrain de jeux »

Depuis 2016 et en adéquation avec les engagements de la maire Johanna Rolland élue en 2014, la municipalité nantaise s'est lancée dans le projet de porter une politique en direction des pratiques sportives libres : « Nantes Terrain de jeux » (NTJ). Les acteurs de celle-ci que nous avons pu rencontrer font tous part d'un réel intérêt pour les ludo-sports, de par leurs histoires personnelles, ancien éducateur sportif (Entretien T2) et pratiquant du skate-board (Entretien T1), ou de par le fait que « 67% des français ont une pratique sportive libre » (Entretien E1). La volonté de NTJ est de participer à la promotion de ces activités sans chercher à les encadrer mais en sensibilisant la population locale à la cohabitation entre les divers usagers de l'espace public (Ville de Nantes, 2017a). Pour cela, la démarche veut « accompagner les collectifs de pratiquants dans l'organisation de leurs événements libres et gratuits » (*ibidem* : 14) car il est fait état d'un « besoin d'accompagnement des usagers par des professionnels pour un apport pédagogique et des conseils précis » (*ibidem* : 19). Face à l'ampleur du phénomène et aux enjeux qu'il peut soulever en matière de partage de l'espace public, « il s'agit de réguler les conflits d'usages plutôt que d'interdire » (Ville de Nantes, 2017b : 7). En matière d'aménagement, le projet est double avec un objectif de visibilité et de communication par le recensement et la signalisation des lieux de pratiques sportives libres et avec la possibilité de construire des espaces sportifs adaptés à ces ludo-sports (*ibidem*). Le principe d'intégration est au cœur de ce second point. NTJ travaille d'une part à la rédaction d'un guide en direction des aménageurs et urbanistes afin qu'ils intègrent ces pratiques dans leurs réflexions. D'autre part, cette politique est celle de la réponse à une demande citoyenne en accompagnant tout projet à condition qu'il soit « à l'initiative des pratiquants qui doivent le porter avant, pendant et après » (Entretien T1). L'objectif est de développer la responsabilisation des pratiquants et de « faire des gens des acteurs plus que des consommateurs » (Entretien T2) de leurs activités et espaces d'évolution.

A.2 : Le parkour-park du quai Doumergue à Nantes

L'installation d'un parkour-park à cet emplacement s'inscrit dans un projet urbain plus vaste. L'entreprise d'aménagement paysager et urbanistique BASE a remporté le concours lancé par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) pour le réaménagement des berges nord de l'île de Nantes. Il est alors envisagé un espace multisports intégrant notamment un skate-park sur le premier lot à l'Est du pont Général Audibert. Au cours du processus de concertation citoyenne émerge l'idée de créer un espace dédié au parkour à partir de la proposition d'un traceur de l'association locale Art in Motion présent lors d'une réunion publique. L'idée plait immédiatement car

l'entreprise développe un intérêt pour ces nouvelles activités urbaines afin de « *créer des structures où on ne sait pas trop à quoi ça sert, et les gens peuvent alors imaginer* » (Entretien PA1). Plusieurs rencontres et échanges s'enchaînent, permettant de comprendre ce qu'est le parkour, de cerner les besoins et de faire plusieurs versions du plan de l'espace.



Figure 8 : Vue panoramique de l'espace dédié au parkour sur les bords de Loire
Source : Robin Lesné (quai Doumergue à Nantes, novembre 2017)

Lors des entretiens, nous avons demandé à nos interlocuteurs d'évaluer le parkour-park en nous expliquant en quoi il est, ou non, pertinent pour la pratique. Les points de vue divergent grandement, et ce qui est un point positif pour certains est un défaut pour d'autres. Les non-pratiquants jugent souvent l'adéquation de cet espace dédié au fait qu'il soit co-construit avec les traceurs, ce qui est selon eux nécessairement le gage d'une réussite car « *quand tu construis un projet avec des acteurs, tu prends toutes les composantes de la pratique* » (Entretien E1). Cependant, les quelques retours négatifs remontés à la direction des sports sont l'argument démontrant un manque de co-élaboration, n'ayant pas été conçu dans le cadre de la politique NTJ, selon un acteur rencontré (Entretien T1). Pour ce qui est des traceurs, les avis sont très divergents. Ce sont principalement trois critères qui divisent les points de vue, à savoir le niveau de pratique auquel le park correspond, sa taille et forme, et la diversité des opportunités proposée.

Tableau 5 : Avantages du parkour-park cités par les pratiquants

Diversité du mobilier	Taille	Localisation
Adapté aux débutants	Sécurité	Zone de barres

Tableau 6 : Défauts du parkour-park cités par les pratiquants

Manque de diversité	Taille	Inadapté aux cours	Partage street workout
Trop élitiste	Règles d'usage	Densité des barres	Absence de nature
De niveau débutant	Glissant	Squat des lycéens	

B : Ville de Rennes

B.1 : Pas de politique publique unique en direction des activités ludosportives

La municipalité rennaise est moins investie que la ville de Nantes sur la question des pratiques sportives libres. La direction des sports locale porte un regard assez distant du fait d'une certaine méconnaissance de ces activités puisqu'il existe encore à ce jour une confusion entre auto-organisation et inorganisation de la part de certains cadres d'après notre interlocuteur (Entretien T3). Une démarche est cependant lancée avec le conseil rennais des sports mis en place en 2016 qui a pour rôle d'être à l'interface entre les pratiquants et les institutions pour faire remonter les demandes. Il est composé de cinq collèges, dont celui « hors-structure » qui regroupe « 20 habitants issus de différents quartiers de Rennes, qui ont une pratique sportive variée : jogging, glisse urbaine... en utilisant parfois les équipements municipaux en accès libre (street park, city stades, berges de la Vilaine...) »¹². Les pratiques majoritairement ciblées sont le running, les sports de glisse, le street workout et le basket de rue. Il n'est nullement fait référence au parkour dans les documents publics, et les traceurs locaux ne nous en ont pas fait part.

La politique de la ville s'oriente de manière mesurée en direction des jeunes. Il nous a été rapporté que « la ville ne peut pas fermer les yeux sur le poids des étudiants, mais c'est une génération hyper mobile, donc investir pour eux reste incertain » (Entretien T3). Entre les weekends, le premier emploi ou la poursuite d'étude, les jeunes constituent la tranche de la population qui a le plus de probabilité de ne pas jouir pleinement des actions qui leurs sont pourtant destinées.

B.2 : La structure de Savary à Rennes



Figure 9 : L'installation dans l'espace sportif Savary
Source : Robin Lesné (Rennes, février 2018)

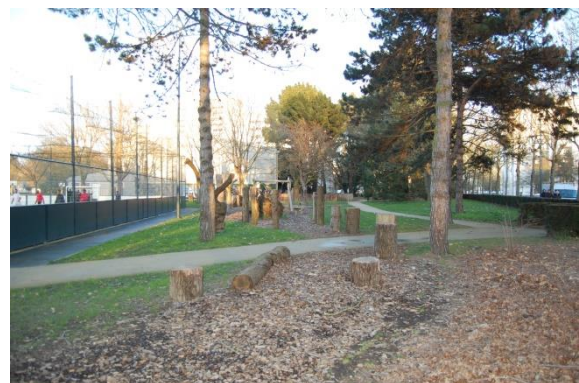


Figure 10 : L'aménagement paysagé de Savary
Source : Robin Lesné (Rennes, février 2018)

Par le passé, l'entreprise LAPPSET est entrée en contact avec l'association locale OuestParkour, et ils ont monté ensemble un premier projet de parkour-park. Celui-ci a été proposé lors d'une réunion avec la direction des sports – pour sa dimension ludosportive – et la direction des parcs et jardins – en charge de la maîtrise d'œuvre. L'orientation de la municipalité, à travers son plan

¹² <http://metropole.rennes.fr/participez/les-instances-de-concertation/le-conseil-du-sport/>

pluriannuel d'investissement, restant focalisée sur les city-stades, le projet a été mis de côté sans être rejeté. Lors de l'aménagement de l'espace sportif Savary, cette installation a été introduite grâce aux fonds CNDS dont l'installation du city-stade n'a pas utilisé la totalité (Entretien T3). Cependant, si LAPPSET a eu le marché, l'association locale n'a pas été recontactée avant d'être sollicitée pour l'inauguration, ce qui a suscité la déception et l'énervement de son acteur principal (Entretien AP3). Les techniciens des services municipaux s'accordent sur l'inadéquation de cette installation avec la pratique du parkour. Ils l'expliquent par la priorité donnée au city-stade, le fait qu'il ne s'agisse pas d'un projet issu de la « *fabrique citoyenne comme nouvelle outil de réception de cette parole habitante* » (Entretien T3) et par l'absence de réel soutien ou motivation des élus derrière ce projet « *à qui ça ne parle pas trop et qui n'ont pas forcément envie de développer ces pratiques* » (Entretien T4). Les trois traceurs rennais que nous avons rencontrés ont un avis très critique sur cet espace : ils le jugent adapté au street workout mais pas au parkour car il ne dégage pas du tout l'idée de « *mouvement* » (Entretiens AP3, P2a et P2b) au cœur de la pratique. L'aménagement paysagé voisin leur paraît plus intéressant, et ils ont même pu y effectuer quelques sessions. N'étant pas conçu pour la pratique, il ne s'est pas avéré suffisamment solide pour continuer à l'utiliser.

C : De la difficulté de considérer le parkour pour les pouvoirs publics

C.1 : Une pratique subversive

Dans le monde des ludo-sports, le parkour occupe une place particulière d'après certains traceurs qui décrivent un processus de reconnaissance plus lent pour leur pratique et un traitement différencié : « *hormis le running, les activités auto-organisées ne sont pas une priorité locale* » (Entretien AP3), ce qui s'explique selon eux par l'ampleur de cette dernière activité. Mais les discours des acteurs des pouvoirs publics que nous avons perçus donnent une justification différente à cette réalité. Si la politique soutient explicitement le développement du parkour, notamment à Nantes, elle se trouve face à un paradoxe : elle ne peut pas encourager, ni même cautionner, « *la prise de risque inhérente à certaines formes de pratique* » (Entretien T2), d'autant plus lorsqu'elles rentrent dans l'illégal avec « *les images des sauts de toits en toits qui sont une activité à laquelle les pouvoirs publics ne peuvent pas apporter leur soutien* » (Entretien T3). Finalement, les traceurs semblent prôner un modèle de tolérance au sein de la société qu'elle n'est pas encore prête à accepter. En effet, les pouvoirs publics reconnaissent la pertinence du parkour, s'attachant à développer son acceptation en « *normalisant* » les actions de détournement de la fonctionnalité originelle d'un aménagement.

C.2 : Une pratique juvénile

S'ajoutant au caractère subversif, le fait que le parkour soit une pratique majoritairement de jeunes accroît les difficultés d'appréhension par les pouvoirs publics. D'une part, cette catégorie de la population n'est pas au cœur des préoccupations politiques puisque « *l'individu le plus pris en compte*

en aménagement est l'homme de 26 à 35 ans » (Entretiens PA2), et est donc considérée et traitée de la même façon que tous les autres citoyens. Les priorités municipales s'orientent davantage vers la promotion de la mixité des âges, sexes et catégories sociales en promouvant des actions, notamment des aménagements, avec une « *volonté de penser des espaces multigénérationnels* » (Entretien PA1) mais aussi « *multifonctionnels* » (Entretien T3). D'autre part, il est relaté une certaine « *difficulté à avoir du succès auprès des jeunes dans ces dispositifs de participation citoyenne* » (Entretien T4) car « *les jeunes sont peu disponibles et investis dans les dispositifs participatifs* » (Entretien AP2). Un dialogue est engagé avec les jeunes afin de renforcer leur place dans les politiques locales, comme sujet et comme acteur. A cet effet, citons les initiatives « Les jeunes ont les rennes »¹³ dans le cadre de la Fabrique citoyenne à Rennes et la démarche de concertation « Nantes&co »¹⁴ qui anime le dialogue citoyen à l'échelle des quartiers nantais et a notamment engagé un « *fort travail de discussion avec les 16-25 ans* » (Entretien E1).

Conclusion

La méthode employée, caractéristique d'une géographie sociale, mêlant les observations de terrain et les entretiens avec les différentes personnes jouant un rôle dans la pratique, qu'ils soient du monde du parkour ou non, est la source d'une meilleure compréhension de la réalité de ce ludo-sport. Sa diversité apparaît de manière assez claire, que ce soit par les formes que le parkour prend dans la ville, par les états d'esprit qui motivent les traceurs, ou encore à travers les deux principaux types de spots – espaces non-dédiés et parkour-park – investis par les pratiquants.

Notre problématique identifie plusieurs caractéristiques pour cette pratique, et nous faisons l'hypothèse que chacune d'entre-elles participe au renouvellement de l'approche des activités ludosportives par les pouvoirs publics en matière d'intégration et d'aménagement. Il s'avère que la dimension récréative des sports est la plus considérée à ce jour, notamment à la mairie de Nantes, ayant entraîné une reconnaissance et la mise en place de politiques publiques en direction de ce type d'activités. Quant à la société d'une manière générale, investissant massivement ces nouvelles formes sportives, elle semble les avoir pleinement acceptées. Pour ce qui est du caractère subversif et de la capacité à investir l'espace public, il s'agit de deux dimensions dont la prise en compte est une plus grande source d'enjeux. Nos expériences et les discours de nos interlocuteurs convergent en effet sur l'idée que les pouvoirs publics comme la société d'une manière générale engagent une remise en question du fait de ces réalités, mais présentent également quelques réticences lorsqu'il s'agit du détournement des usages de l'espace, du développement de comportements jugés à risque ou encore du partage de l'espace public entre usagers. Quant au fait que le parkour soit une pratique juvénile, si

¹³ <http://metropole.rennes.fr/actualites/education-vie-sociale-sante/vie-sociale/les-jeunes-ont-les-rennes/>

¹⁴ <https://www.nantesco.fr/home.html>

pour les pratiquants il s'agit d'un élément révélateur d'un besoin de renouveler les modes de gouvernance, il semblerait que les pouvoirs publics n'aient pas pris conscience de cette dimension. Nous retenons finalement le parkour-park comme objet d'étude du renouvellement interrogé.

III – Le parkour-park, bien plus qu'un équipement sportif ?

En ce qu'il développe un caractère subversif, juvénile, ludosportif et parce qu'il investit l'espace public, le parkour a des effets dépassant ceux des sports traditionnels. Différents domaines sont affectés car au-delà de sa dimension sportive, cette pratique interroge l'aménagement de l'espace urbain, le modèle démocratique et les représentations sociales dominantes d'une société. Or, l'émergence des parkour-parks peut impacter ces effets de trois façons : les limiter, les renforcer ou les diversifier. Ces espaces dédiés sont en mesure, par exemple, de réduire la dimension subversive de la pratique en l'enfermant spatialement, d'orienter les citoyens vers une plus grande activité physique en promouvant des espaces sportifs multigénérationnels, ou encore d'exacerber le renouvellement démocratique en impliquant davantage les pratiquants que dans d'autres projets d'équipement sportif. Si le parkour est une discipline récente, la communauté scientifique s'en est emparée du fait de la richesse de son potentiel académique. Des réflexions en sciences des activités physiques et sportives, en sciences politiques, en sciences de l'éducation, en architecture, en aménagement, en géographie ou en sociologie constituent une source d'information déjà riche, notamment grâce à la littérature anglo-saxonne. Cependant, le développement contemporain – dans l'histoire d'une pratique qui n'a qu'une trentaine d'années et dont ce ne sont seulement les vingt dernières qui ont vu sa popularisation – des parkour-park présente de nouvelles perspectives. Aussi, nous nous attacherons, à partir des connaissances sur le parkour et de nos expériences des terrains investis, à proposer une réflexion originale sur les espaces dédiés à cette pratique. Les entrées des pratiquants, des pouvoirs publics et de la société urbaine seront investies à travers trois questionnements qui leurs sont propres.

Chapitre 8 : Pratique de la ville et espace dédié, le parkour-park interroge le rapport du traceur à l'espace urbain

A : Adhésion et opposition des pratiquants au parkour-park

Le développement du parkour s'est initialement opéré dans l'espace public, les pratiquants investissant en nombre croissant les rues et places des villes. Parallèlement, certains groupes de traceurs, parfois réunis en association, ont obtenu des créneaux en gymnase afin de parfaire leur technique et conserver une régularité pendant la période hivernale. Mais en 2012, lorsque le premier espace dédié ouvre en France – l'aire de parkour du street-park de Bondy – la communauté se lance dans un débat interne sans précédent quant à l'identité de la pratique (Lebreton, 2016).

A.1 : Débats dans la communauté des pratiquants

Entre sport, ludo-sport, discipline et art, il est complexe et sujet à discussion de catégoriser le parkour. Cependant, en considérant qu'il s'agit d'une pratique artistique, le parkour semble inadapté aux parkour-parks. A sa façon, par une performance originale et éphémère, le parkour fait art en faisant voir et percevoir le réel de manière différente (Bornaz, 2013). Or, selon ce dernier auteur-pratiquant, cette caractéristique est une des raisons de son inadéquation à l'espace dédié qui impliquerait de renoncer aux dimensions politiques et artistiques de la pratique. De plus, cette non-concordance peut également se trouver dans le biais qu'induit le park pour le parkour. Espace normé et respectant des règles de sécurité, il impose un certain niveau de protection des traceurs. Naïm Bornaz juge que cette « surprotection » incite à l'exécution d'actions non-maîtrisées, et donc à la sous-estimation du danger (2011). De nos rencontres avec les communautés locales de traceurs, il ressort un argument tout autre. La principale préoccupation des pratiquants est celle de l'« enfermement » (Entretiens AP2, AP5). Ils redoutent le confinement physique à travers les parkour-parks (Entretiens P2a, P2b, P3 et P5), mais aussi l'encadrement législatif limitant que pourraient leur imposer les pouvoirs publics (Entretiens AP2, AP4 et P2b), ou encore la catégorisation sportive par la récupération de la Fédération Internationale de Gymnastique (Entretiens AP2, AP5, P1a, P1b, P2a, P2b et P3) puisque « toutes les formes de pratique ont peur d'être absorbées et de voir leur logique interne de la discipline modifiée » (Entretien AP4).

A partir de la grille de lecture des sports de pleine nature appliquée au parkour, plusieurs parallèles sont possibles avec les discours des pratiquants. Certains, en exprimant leur crainte de l'enfermement physique par le parkour-park, ont attiré l'attention sur l'importance pour les traceurs de considérer cet espace dédié uniquement pour ce qu'il est dans le parkour, *i.e.* un spot, certes riche d'opportunités, mais juste un spot. Si les pratiques *indoor* et *aroundoor* d'une même activité se complètent, aucune hiérarchie ne doit s'installer entre les espaces afin de conserver une diversité des formes récréatives dans la ville (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013). L'*indoor* comme « *artificialisation totale des équipements sportifs et ludiques* » (*ibidem* : 94) pourrait remplacer totalement les pratiques de pleine nature, les grimpeurs se limitant par exemple au bloc en salle. De manière symétrique, le parkour-park soulève l'enjeu du remplacement complet de la pratique dans sa forme *street*, ce qui justifie les mises en garde des traceurs sur l'importance de continuer à majoritairement investir l'espace public en partage. Dans le milieu du graffiti, il existe également un débat qui interroge la légitimité des artistes qui acceptent d'utiliser les murs autorisés par les mairies pour réaliser leurs fresques. Les réfractaires, qui jugent cette action comme une trahison de l'esprit du graffiti, sont rares dans le monde du parkour. La majorité des traceurs utilise le parkour-park et ceux qui ne le font pas invoquent un attachement à des valeurs personnelles sans juger pour autant le choix des autres.

A.2 : Refus d'adhésion au park

Le modèle du parkour-park s'inspire explicitement des skate-parks, n'en serait-ce que par son nom. Il est intéressant d'exploiter l'expérience de cet équipement sportif car, bien que les deux activités ludosportives se distinguent en de nombreux points, il s'agit dans les deux cas de l'aménagement d'un espace dédié à une pratique qui se déroule dans l'espace public en se l'appropriant. Divers exemples démontrent que les skate-parks n'ont pas l'adhésion de toute ou partie des communautés locales de pratiquants, y compris lorsque ces projets d'aménagement sont à l'initiative des skateurs eux-mêmes comme dans la ville de La Plata en Argentine (Savari *et al.*, 2011). Plusieurs arguments motivent le refus d'utilisation ou la désertion de ces espaces dédiés aux sports de glisse. A Marseille, le skate-park étudié par Olivier L'Aoustet et Jean Griffet (2001) a été victime de son succès. La sur-fréquentation d'une population débutante sur les temps de loisirs (mercredis après-midi et weekends) a entraîné le délaissement par une partie de la communauté locale. Une autre étude, en Australie, a permis de mettre en évidence l'inadéquation de l'équipement proposé avec les exigences des pratiquants. Dans ce cas, si les plus jeunes sont souples quant aux caractéristiques techniques, les skateurs les plus âgés et les plus expérimentés expriment une certaine déception. Celle-ci est motivée par la pauvreté, l'ennui, la sécurisation et la supervision de l'espace aménagé, et mène au réinvestissement massif de la pratique dans sa forme *street* par ces pratiquants (Taylor & Khan, 2011). Dans un registre similaire, le discours décrivant le skate-park comme trop orienté sur la pratique des jeunes et des débutants est récurrent dans l'analyse de Daniel Turner (2017), et exprime la motivation principale du retour aux espaces informels par les pratiquants. Dans les trois exemples cités, ce sont des arguments de nature technique qui justifient le délaissement du skate-park : sur-fréquentation, désintérêt technique et inadéquation avec un certain niveau de pratique. Si des éléments similaires sont présents dans les discours des traceurs rencontrés au sujet du parkour-park, ils n'entraînent pas pour autant un délaissement de cet espace de pratique.

Le parkour et le skate-board sont deux pratiques visuellement et matériellement bien distinctes qui partagent une « *culture underground de la rue* » (Entretien T1). Le skate-park affecte cette dimension immatérielle de l'activité en disciplinant les corps, en remodelant la culture et en modifiant la perception de l'espace et du temps (Chiu, 2009), ce qui se répercute par une préférence pour l'investissement des espaces publics non dédiés. Les spots sont retenus pour leur accessibilité, leur degré de sociabilité offert, leur compatibilité et la diversité des opportunités qu'ils offrent, donc la rue est préférée au skate-park (*ibidem*). Ainsi s'explique le maintien de l'activité dans sa forme *street* malgré le développement des skate-parks. Or, les traceurs, en considérant le parkour-park comme un spot parmi tous ceux présents dans la ville, reproduisent le même fonctionnement. Ils ne délaissement pas l'espace dédié, mais ne s'y limitent pas non plus. Pour le parkour, le skate-board (Nemeth, 2006) ou le football de rue (Genelot, 1998), l'espace dédié ne peut pas remplacer le spot spontanément approprié.

Cependant, quelques traceurs développent un discours très critique à l'encontre des parkour-parks, et s'opposent de manière parfois virulente à la pratique dans ce type d'espace. Nous avons pu rencontrer une pratiquante qui s'inscrivait dans cet état d'esprit, nous expliquant que « *ça fait un peu zoo, on met les singes dans un parc* » (Entretien P3). Au-delà de cette image, elle juge que le parkour-park limite la créativité et ne met pas suffisamment au défi l'imagination comme peut le faire l'espace public approprié par la pratique. Selon elle, cet équipement présente « *une perte de sens car tu ne peux pas y faire autre chose* » (*ibidem*). Pour autant, elle reste convaincue qu'il présente également certains avantages, et n'est pas fondamentalement opposée à son utilisation, ne développant pas de discours critique à l'encontre des autres traceurs qui s'y entraînent. Contrairement à elle, Naïm Bornaz est moins tolérant envers les parkours-parks : il défend l'idée que de ne pas s'y opposer revient à les cautionner (2013) et considère que résister à cette forme de « dénaturation » de la pratique constitue un enjeu majeur pour l'avenir du parkour.

A.3 : Les parks complètent la pratique street

Les skate-parks sont des aménagements aux caractéristiques d'utilisation qui font que la pratique du skate-board y est différente de celle qui évolue dans l'espace public par appropriation et détournement. Dans cette forme *street*, les skateurs s'inscrivent dans une logique de recherche des affordances perceptibles dans l'environnement, tandis que le park propose des espaces dédiés adaptés aux besoins des pratiquants (Chiu, 2009). Il en est de même pour le parkour d'après plusieurs de nos interlocuteurs, notamment ceux qui critiquent les parkour-parks en ce qu'ils limitent l'imagination – processus de dépassement des affordances par détournement du mobilier, des aménagements et des espaces – des traceurs qui y évoluent. Cette distinction justifie le fait que le développement de ces espaces dédiés, skate-park, parkour-park mais aussi murs artificiels de grimpe, n'élimine pas pour autant l'existence des pratiques dans leur forme *street*. En effet, certains traceurs expliquent qu'« *il n'y a pas de pratiquant qui ne fait que du park* » (Entretien P1a), ce qui infirme l'auto-confinement potentiel dans les espaces dédiés (Entretiens AP2, AP4, P1b et P4). Parce que la pratique *street* permet de développer un autre rapport à la ville et de construire une certaine relation à l'urbanité, aucun équipement spécifique ne peut la faire disparaître (Adamkiewicz, 2002). Dans l'histoire du skate-board, si les espaces dédiés ont connu des périodes de succès mais aussi de fort désintérêt, les skateurs évoluant dans la rue n'ont jamais disparu (Chiu, 2009).

Alors, il est nécessaire de concevoir les skate-parks – et par extension les parkour-parks – comme des espaces de pratique complémentaires, et non pas comme une alternative à la pratique *street* car « *une 'skateparkisation' de la pratique, viendrait nuire à sa liberté, qui caractérise avant tout l'essence de ce sport* » (Michenaud, 2016 : 46). Ils ne peuvent pas être envisagés comme le support d'une transposition de la rue à l'espace dédié, comme s'attachent à le préciser les architectes qui ont conçu celui de l'Arsenal à Rennes.

« Le skatepark c'est un très bon lieu d'entraînement [...] ça remplacera jamais la ville, si jamais un maître d'ouvrage nous disait qu'il veut faire un skatepark pour interdire le skate en ville, je ne suis pas sûr qu'on travaillerait pour ce genre de municipalité » (ibidem : 44)

Les pratiquants du skate-board développent des besoins paradoxaux qui démontrent la complémentarité des parks avec la pratique *street*. Ils souhaitent pouvoir évoluer où et quand ils le souhaitent, sans contrainte ni limite, mais ils désirent également un espace dédié pour pratiquer et s'entraîner à l'écart du reste des citoyens (Shannon & Werner, 2008). Certains traceurs se retrouvent dans ces besoins, formulant alors une demande d'aménagement d'un parkour-park aux pouvoirs publics. Une étude sur la conception d'un tel équipement dans le sud de l'Angleterre explique l'initiative des traceurs par le fait que *« they were seen as a nuisance by the (largely elderly) public and police, so they were unable to practice »* (Gilchrist & Wheaton, 2011 : 117). La majorité des pratiquants que nous avons rencontrés exprime une grande satisfaction à la présence du parkour-park pour pouvoir s'y entraîner. Ils n'avancent pas tant le fait qu'il soit dédié à la pratique que l'originalité des opportunités techniques qu'il offre comme argument de satisfaction.

Ces parks, espaces formels par opposition à l'informalité du détournement et de l'appropriation de l'espace public, ont un effet sur la perception de la pratique par les non-pratiquants, participant ainsi à la légitimation des activités (Turner, 2017). Les espaces dédiés aux diverses pratiques qui s'y prêtent partagent donc l'intérêt de favoriser leur reconnaissance vis-à-vis des pouvoirs publics mais aussi de la société, et donc de créer ou de renforcer leur place. Un exemple canadien d'ouverture d'un skate-park a démontré l'amélioration de la compréhension de la pratique par la société locale, et par voie de conséquence une prise de conscience de l'enjeu de la place des jeunes dans la ville (Shannon & Werner, 2008). Sur ce dernier point, parmi les huit éléments importants dans le développement et la construction identitaire d'un jeune¹⁵ repris par Charlene Shannon et Tara L. Werner, citons l'offre de structures adaptées, les opportunités d'appartenance à un groupe et les opportunités de développement techniques des aptitudes qui se retrouvent dans la mise à disposition d'un parkour-park par les pouvoirs publics.

Cette amélioration de la reconnaissance a un effet direct sur la démocratisation des pratiques. La popularité du parkour et l'accroissement de la fréquentation des parkour-parks soulève désormais l'enjeu de la signalisation des règles et recommandations dans ces espaces (Gilchrist & Osborn, 2017). L'observation dans le cas du skate-board de l'accroissement du nombre de pratiquants dû au meilleur accès à l'activité et à la facilitation de l'initiation grâce aux parks se confirme donc pour la pratique du parkour. Pour la communauté pratiquante, qu'ils s'agissent de jeunes traceurs ou de ceux avec une grande expérience, l'espace dédié est intéressant. Il permet l'amélioration des techniques dans un

¹⁵ ECCLES Jacquelynne & Jennifer A. GOOTMAN (Dir.), *Community programs to promote youth development*, Washington, D.C. : National Academy Press, 2002.

environnement sécurisé (LAPPSET, non-daté), et est reconnu par les pratiquants nantais comme un nouveau spot qui complète l'offre locale (Entretiens AP1, AP2, AP4, AP5, P1a, P2a, P2b et P4), à l'image des propos de ce jeune traceur : « *les parks la complète bien la pratique, c'est une alternative à la salle et à tout ce qu'on fait dans la rue* » (Entretien P1b).

B : Le parkour, une pratique de la ville en adéquation avec l'espace dédié ?

Au-delà de l'aspect technique du parkour et de la relation physique qu'entretient le traceur avec les espaces et le mobilier urbains, il est important d'évaluer la place des parkour-parks vis-à-vis de caractéristiques plus immatérielles et propres à la pratique. Il est notamment fait référence à ce qu'une majorité de pratiquants nomment « la philosophie » du parkour, mais aussi au rapport à la ville dans sa dimension sociale.

B.1 : La philosophie du parkour correspond peu au parkour-park

Le fait de proposer un espace dédié semble s'opposer à la nature-même de la pratique dont le détournement fait pleinement partie. Naïm Bornaz s'attache à défendre cette dimension de la pratique, décrivant le détournement comme un élément sur lequel les traceurs doivent s'entraîner, ce qui justifie le rejet du parkour-park conçu pour, voire par, les pratiquants (2013). A ceux qui estiment n'avoir nul part où s'entraîner, il répond que la nature du parkour se trouve dans l'apprentissage de l'attention à l'environnant et de la recherche d'opportunité par mobilisation de l'imagination (Bornaz, 2011). Si ce traceur-auteur développe un avis très arrêté sur la pratique et ses espaces, il n'est pas le seul à placer le détournement au cœur de l'activité. Parce que le traceur évolue dans l'espace en surmontant tous les obstacles qui se présentent entre lui et son objectif, il utilise les éléments de son environnement à travers les opportunités qu'il perçoit en dépassant les affordances : il s'agit là du principe même de l'activité (Gilchrist & Osborn, 2017). Cependant, contrairement à la pratique du tag qui n'a de sens que dans son caractère transgressif (Felonneau & Busquets, 2001), le détournement est au cœur du parkour du fait des représentations sociales, et n'est donc pas nécessaire pour que l'activité conserve son sens. Les traceurs confirment lors de nos échanges que l'imagination permet le développement d'un usage différent du mobilier et de l'espace en expliquant que le parkour-park limite la capacité à construire ses mouvements dans la pratique en dépassant les représentations sociales (Entretiens AP5 et P3) car « *le parkour c'est utiliser des structures qui ne sont pas faites pour à la base, donc le parkour-park réservé au parkour c'est la logique inverse.* » (Entretien AP3). En effet, l'imagination est au cœur de la pratique, et nombreux sont les traceurs à estimer qu'il s'agit d'une dimension essentielle au parkour sur laquelle ils doivent s'entraîner. Or l'espace dédié, parce qu'il est conçu spécifiquement pour la pratique, limite le développement des capacités à envisager de nouvelles opportunités et à explorer de nouveaux spots (Bornaz, 2013). Finalement, le parkour-park est peu adapté aux principes de la pratique car il limite fortement l'adaptation du traceur, essence-même de

l'activité, mais ne s'oppose pas totalement à la nature du parkour car le détournement de l'espace non-dédié n'en est pas la finalité mais le moyen de pratiquer.

Le parkour présente de multiples caractéristiques, dont certaines sont imperceptibles d'un point de vue extérieur. Il s'agit d'une discipline du fait des valeurs qui sont partagées et relayées au sein de la communauté. Le groupe des Yamakasi, considéré comme précurseur de la pratique, s'est nommé ainsi en référence à la signification du mot « yamak » en lingala, un dialecte congolais : « homme fort » (Kelley, 2011). Derrière cette idée de force se retrouve non pas la puissance ou l'athlétisme, mais d'une manière générale l'utilité à la société dans une logique altruiste. Aussi, la devise qui se retrouve dans les sessions encadrées par l'ADDAN – l'Art Du Déplacement Academy étant une école de parkour présente sur le territoire national et certifiée par les Yamakasi – est « Etre fort pour être utile » (Observations O8 et O9). De plus, si les pratiquants revendiquent le droit d'évoluer partout, ils développent également une forme d'autorégulation en s'imposant des limites quant aux espaces et comportements, comme le respect de la propriété privé ou des espaces réservés aux voitures (Ameel & Tani, 2012b). La transmission de ces valeurs est nécessaire pour la pérennité du sens originel de la pratique et pour qu'elle ne soit pas interdite du fait de mauvais comportements. Or les parkour-parks, en ce qu'ils facilitent l'entrée dans l'activité, ne peuvent pas jouer ce rôle de partage, et interfèrent dans la « *transmission de l'esprit et des valeurs originelles par l'ADD* » (Entretien P4) rendue donc possible par l'intégration dans la pratique à travers un groupe de traceurs (Entretiens AP1, AP5, P2a, P2b et P5).

Enfin, le parkour a lui-même une certaine valeur pour les traceurs. Dans le milieu du skate-board, le désintérêt pour les skate-parks et le retour aux espaces informels appropriés correspond pour certains skateurs au retour à la « vraie » pratique, portant les « vraies » valeurs et développant la « vraie » signification du skate-board (Turner, 2017). Une analyse similaire peut être faite au sujet du parkour en considérant que cette pratique correspond à une façon d'être au monde. Alors, il ne s'agirait pas d'un nouveau sport mais du retour à des dimensions humaines qui auraient été délaissées dans la société moderne, telles que le fait d'aller toujours de l'avant en dépassant les limites et en surmontant tous les obstacles qui se présentent (Ortuzar, 2009). Si ce regard sur la pratique est relativement subjectif, il est fréquent que les pratiquants expliquent en quoi le parkour est porteur de sens dans leur vie quotidienne et à quel point il est devenu structurant car « *en fait, de prendre sa vie en main... dans le parkour, professionnellement, dans la famille, c'est ça qu'apprend la pratique !* » (Entretien AP3). Cependant, le discours mis en avant développe de nombreuses caractéristiques propres au parkour dans sa forme *street*, et des éléments comme l'affirmation de la différence dans l'espace public ou l'apprentissage de la tolérance par le partage du spot avec les non-pratiquants démontrent que le parkour-park peut devenir un espace de pratique faisant perdre une certaine signification à l'activité.

B.2 : Le rapport à l'espace, de l'appropriation à la signification

Le parkour, parmi la diversité des activités physiques et sportives, est une pratique particulière en ce qu'il intègre la question de l'espace comme élément central. La ville dans ses interstices comme sur ses grandes places publiques est investie par les traceurs. Ils y engagent un rapport unique à l'espace car ils en considèrent les dimensions matérielle, sociale et politique. Le sport est révélateur des spatialités contemporaines (Lefebvre, Roult & Augustin, 2013), et le parkour, évoluant en park ou s'appropriant l'espace, s'avère être une pratique à prendre en compte tant elle est en mesure d'illustrer l'évolution de la société dans son rapport à l'espace urbain. A cet effet, relevons dans les discours des traceurs rencontrés certains propos relatifs à cela tels que « appropriation » (Entretiens AP1, AP2, P1a, P1b et P5), « responsabilité, respect, protection et préservation » (Entretiens AP1, AP2, AP5) qui témoignent du caractère territorial de la pratique dans une relation dépassant celle d'un usager.

L'appropriation spatiale est au centre de la pratique, y compris en park. Ce processus est décrit, dans le cas du skate-board, comme un marquage symbolique et une sédimentation qui passe par l'occupation et l'inscription temporelle qui marquent physiquement l'espace, en ritualisent l'occupation et en y apposant une griffe sonore (Vieille-Marchiset, 2007). Pour ce qui est du parkour, la dimension symbolique est vérifiée par l'occupation physique et la ritualisation, mais sa matérialité est assez spécifique en ce qu'elle présente une absence de trace ou autre marquage visible voire audible, contrairement au skate-board, et s'articule de manière éphémère alors que le graffiti par exemple opère une transformation physique pérenne. De plus, si le processus d'appropriation dans le surf démontre un certain localisme, *i.e.* un attachement au lieu aussi parce qu'il est celui des surfeurs locaux qui revendiquent leur plus grande légitimité vis-à-vis des « étrangers », le parkour n'est pas du tout touchée par ce phénomène et les traceurs s'inscrivent davantage dans le partage des spots avec toute la communauté, comme l'illustre l'interconnaissance et les découvertes mutuelles de leurs villes entre un traceur rennais (Entretien P2b) et un traceur nantais (Entretien P1a) rencontrés. L'appropriation des traceurs construit un lieu anthropologique, et s'en alimente également, faisant des espaces de pratique ceux du lien social et des sociabilités propres à une communauté (*ibidem*). Dans ce processus, la qualité de l'espace est dépendante de ses caractéristiques techniques pour la pratique, ce qui entraîne une « forte appropriation par les pratiquants, mais au même titre que tous les autres spots » (Entretien AP2). Cependant, il occupe une place particulière dans le parkour car les traceurs sont nombreux à le considérer de manière différente des autres spots, l'assimilant plus à un équipement sportif qu'à un espace public appropriable (Entretiens P4 et P5). Alors, pour certains acteurs du monde du parkour, « l'enjeu dans la conception de cet espace dédié est d'en faire davantage un espace public qu'un équipement sportif » (Entretien AP4). Pour cela, il est possible d'invoquer la distinction entre espace représenté et espace représentationnel qui a pu être mobilisée pour étudier les lieux de pratique du skate-board (Chiu, 2009). La pratique dans sa forme *street* évolue dans un espace qui « *is first materially produced by architects and landscape architects and then socially reproduced by people engaging in the uses of this pace* » (*ibidem* : 33) – donc un espace représenté, tandis que le park est

représentationnel en ce qu'il est conçu a priori pour un certain usage. Dès lors, le caractère public du lieu par son rôle d'agora est restreint, or les traceurs rencontrés s'inscrivent majoritairement dans la recherche d'un espace qui conserve cette caractéristique.

Par ailleurs, l'appropriation est en interrelation avec la signification de l'espace dans la mesure où ils participent tous deux à la réalisation effective de l'autre. Dans ses relations passées et présentes à l'espace et par la corporalité de sa pratique, le parkour développe un « *sense of place* » pour les spots sur lesquels il évolue (Ameel & Tani, 2012a). Un certain attachement émerge alors, et chaque espace se voit attribué une signification symbolique aux yeux des pratiquants. Dans le skate-board, certains espaces marginalisés prennent progressivement du sens par l'utilisation des skateurs et pour cette communauté (Chiu, 2009). Il est considéré que les pratiquants participent alors au *loosening up* des lieux – littéralement, le fait de les détendre ou de les décoincer, *i.e.* de les détacher en partie de la contraintes des normes socio-spatiales dominantes – en dépassant les limites sociales, en donnant de nouvelles valeurs aux espaces et en y revalorisant certains éléments. La question se pose alors pour les parkour-parks : se voient-ils également attribuer une signification ? Est-elle la même ? A-t-elle une importance similaire ? Les traceurs interrogés à ce sujet défendent deux avis. S'il peut être estimé que l'espace dédié est un spot comme un autre (Entretien AP2), l'existence d'une relation différente et d'une signification moindre du parkour-park en comparaison aux spots historiques est majoritairement partagée du fait d'une « *perte de sens car tu ne peux pas y faire autre chose* » (Entretien P3).

Conclusion du chapitre 8

Le bilan est finalement nuancé. Plusieurs arguments permettent d'évaluer les parkour-parks comme des espaces d'évolution qui ont tout à fait leur place dans la pratique car ils ne la biaisent pas, voire contribuent à son enrichissement. Dans les deux formes que prend le parkour, *street* et en park, se constitue un rapport à l'espace qui dépasse celui du consommateur-usager et qui passe par la construction de lieux anthropologiques. De plus, ces façons de pratiquer sont nettement distinctes et se complètent l'une et l'autre d'un point de vue technique, tout en considérant que les espaces dédiés peuvent répondre à la demande de traceurs en difficulté d'acceptation dans l'espace public classique et qu'ils favorisent la légitimation et la reconnaissance de l'activité dans la ville.

Mais les éléments en défaveur des parkour-parks sont plus nombreux, et se divisent entre les aspects techniques et les aspects philosophiques de la pratique. Il est reproché à l'espace dédié de surprotéger et d'enfermer les traceurs, et de mener à l'éviction du parkour dans sa forme *street*. De plus, ils sont sujets à des défauts comme la sur-fréquentation ou l'inadéquation technique qui alimentent le discours critique sans pour autant entraîner un délaissement total. Les traceurs sont aussi très nombreux à préciser que le parkour-park ne peut pas remplacer entièrement les espaces détournés dans le cadre de l'activité. Mais ce sont les arguments relevant de la philosophie et des principes de la pratique qui sont les plus présents et forts du point de vue des pratiquants. Ils correspondent d'ailleurs majoritairement à

des dimensions qui font que le parkour est une pratique « de » et pas seulement « dans » la ville. L'espace dédié limiterait donc les dimensions politiques et artistiques de l'activité, mais aussi l'imagination, l'adaptation et la transmission des valeurs qui sont au cœur de la pratique. Bien que le détournement ne fasse pas le sens du parkour, il en est un moyen essentiel que le parkour-park ne permet pas de solliciter. Enfin, la question de la signification de la pratique et de l'espace est importante dans le parkour : sa forme *street* engage une façon d'être au monde, prône des valeurs qui font sens dans la vie quotidienne et développe un *sense of place* que le parkour-park ne permet pas.

Tous ces éléments de critique gravitent autour d'un même point que certains traceurs identifient distinctement, quand d'autres ne réussissent pas à le faire émerger de manière autonome. Il s'agit du fait que l'espace dédié à l'activité est avant tout considéré comme un équipement sportif et non comme un espace public au même titre qu'une placette ou qu'un parc. Aussi, malgré ses intérêts indéniables et mis en avant par les traceurs, le parkour-park a tendance à faire du parkour une pratique davantage « dans » la ville que « de » la ville. Alors, l'aménagement de ce type d'espace dédié participe bien à l'institutionnalisation de la pratique par les pouvoirs publics qui pilotent ces projets.

Chapitre 9 : Questionner les outils que sont les parkour-parks et toutes les actions institutionnelles en direction du parkour pour les pouvoirs publics

A : Le parkour-park s'inscrit-il dans la logique de « mettre en cage » ?

Dans le cadre des entretiens avec les pratiquants du parkour, deux d'entre-eux ont eu un discours comparant le parkour-park à l'enfermement animalier. S'ils représentent une minorité des traceurs rencontrés, le fait qu'ils tiennent des propos similaires alors qu'ils ne sont pas tous deux liés – l'une pratiquant le parkour majoritairement avec des filles, seule ou dans le cadre d'un ancien groupe de l'association Art in Motion tandis que le second pratique uniquement avec l'ADDAN ou en famille – ne peut pas être un hasard et se doit d'être relevé. L'enjeu est alors de chercher à comprendre si l'offre d'espace dédié s'effectue dans l'idée de « *mettre un animal en cage* » (Entretien P5), et si la pratique en parkour-park « *ça fait un peu zoo, on met les singes dans un parc* » (Entretien P3).

A.1 : Positionnement des pouvoirs publics vis-à-vis du parkour

Afin d'éclaircir ces questionnements, il est nécessaire de proposer dans un premier temps une vision claire de la façon dont est considéré le parkour par les pouvoirs publics. Plusieurs auteurs mobilisent le modèle de la déviance – comportement en dissonance avec la norme sociale dominante mais pas nécessairement dans l'illégalité – pour analyser cette pratique. Selon Florian Lebreton, il existe trois modèles de traitement politique possible du parkour : l'aveuglement, l'association et l'accompagnement (2016). En comparant les situations britannique et française, il estime que les pouvoirs publics français s'inscrivent majoritairement dans la stratégie de l'aveuglement, *i.e.* l'indifférence de cette pratique qu'ils rangent dans la catégorie des déviances ne méritant pas de reconnaissance. Cependant, le parkour, bien qu'il transgresse les règles, ne doit pas être automatiquement classé comme sous-culture déviante anti-autoritaire (L'Aoustet & Griffet, 2004). Aussi l'imposition de la catégorisation de déviance pour cette pratique qui a pu un temps être dominante vis-à-vis du skate-board (Nemeth, 2006) semble être un modèle dépassé par les pouvoirs publics vis-à-vis du parkour. Nos entretiens avec les acteurs de la municipalité nantaise confirment cette thèse. Pour eux, « *l'enjeu principale c'est l'accès à l'espace public à tous, quelle que soit la pratique* » (Entretien E1) qui s'articule à travers la politique NTJ « *dans à laquelle chacun peut trouver sa place* » (*ibidem*).

Face à l'originalité de la pratique, dont la très récente popularité a accru sa visibilité et l'importance des enjeux qu'elle soulève, les pouvoirs publics manquent de recul pour bien l'appréhender. Aussi, c'est en se basant sur des références plus maîtrisées, donc d'autres pratiques comparables, que leur positionnement se construit. Cette méthode peine à s'extraire des stéréotypes accolés aux activités mobilisées, ce qui limite la compréhension approfondie de la pratique, à l'image du graffiti qui se

distingue du tag mais que les acteurs institutionnels ne différencient pas toujours par manque d'information (Felonneau & Busquets, 2001). Nous l'avons montré dans la présentation des éléments notables de nos entretiens, l'allusion au skate-board est très fréquente par les acteurs des pouvoirs publics. La comparaison avec cette activité fait donc ressortir divers arguments mobilisés dans la démarche d'éviction des espaces publics dans les années 1990, notamment celui de la responsabilité en cas d'accident (Chiu, 2009). Pourtant, il est nécessaire que le positionnement des pouvoirs publics se construise à partir des connaissances de la réalité du parkour sur leurs territoires afin de limiter les amalgames et comparaisons qui orientent le point de vue dans une mauvaise direction. Par exemple, l'assimilation au skate-board, fréquente du fait de la prégnance et la visibilité de cette activité, se justifie bien moins qu'à la grimpe avec laquelle il partage des aspects techniques mais aussi conceptuels et philosophiques, notamment dans le rapport au corps et à l'espace.

« parkour is closer to free climbing, a sport in which individuals “flow” by moving their bodies in a delicate relation with their immediate surroundings, without the use of any tools. Much like the climbers, parkouristes must develop a certain sensitivity to gravity's pull and channel its forces to different muscles of the body. » (Ortuzar, 2009 : 57)

Les traceurs sont d'ailleurs les premiers à rappeler à quel point leur pratique n'est pas comparable aux diverses activités auxquelles elle peut être assimilée par les pouvoirs publics. En restant en retrait des autres communautés de sportifs auto-organisés, ils cherchent à limiter le risque de confusion qui pourrait développer un regard déprécié à leur rencontre (Ameel & Tani, 2012b). Cependant, les acteurs institutionnels ne peuvent pas ignorer l'avis des concitoyens. Même en cherchant à s'extraire de comparaisons qui peuvent être des raccourcis, ils sont rattrapés par les autres usagers des espaces publics qui expriment des plaintes quant à l'appropriation de l'espace par les traceurs. Conscients de la non-exclusivité de celle-ci et de l'importance du respect dans cette pratique, les acteurs rencontrés nous expliquent que le partage de l'espace reste malgré cela un enjeu et que la politique NTJ a pour ambition de *« faire accepter que des sites soient pensés comme potentiellement sujet au détournement »* (Entretien T2).

Finalement, nos rencontres nous permettent d'identifier le positionnement des municipalités investies quant au parkour. Face à la difficulté de décrire les discours sans trahir les pensées ni négliger les non-dits, nous proposons de situer les orientations selon différentes typologies déjà existantes. Dans un ouvrage s'intéressant aux politiques municipales en direction de la jeunesse, Véronique Bordes identifie trois types de fonctionnement des institutions (2007) : ouvert, dans l'interaction avec les groupes concernés à travers des projets et actions ; figé, refusant l'échange et entraînant la fuite ou le conflit de la part du public en question ; et fermé, ignorant les groupes car estimant qu'ils ne méritent pas un intérêt qui leur serait propre. Appliqué au parkour, nous pouvons

évaluer, à partir des discours et documents officiels, que la municipalité nantaise développe une politique ouverte en direction de cette pratique tandis que Rennes s'inscrit dans un fonctionnement davantage fermé. Ainsi, toutes deux considèrent le parkour, puisque prendre la décision de refuser de lui attribuer une place particulière implique de reconnaître qu'il existe. La question de l'institutionnalisation différenciée de la pratique se pose alors (Arpaillange, Darlon & Montane, 2005). Il est possible de considérer que la municipalité rennaise prend en charge cette activité de manière contrainte et marginale, acceptant son existence sans s'engager dans la démarche volontariste de soutien au développement dont fait preuve la ville de Nantes : « *faciliter l'entrée dans la pratique* » (Entretien T1) et « *accompagner le développement de la pratique* » (Entretiens T2 et E1). Dans ce dernier cas, il reste à déterminer si les pouvoirs publics s'inscrivent davantage dans une politique de la reconnaissance ou seulement dans une stratégie d'apaisement (Bier, 2007). Appliqué aux actions en direction de la jeunesse, cette grille d'analyse décrit la politique de reconnaissance comme « *une forme de reconnaissance de la jeunesse, qui se traduit par son entrée dans l'espace public, au sens où l'entend Habermas, et par la participation à une forme de démocratie délibérative.* » (*ibidem* : 60). Aussi, avec les politiques publiques « Nantes Terrain de Jeux » et « Nantes&co », la municipalité ligérienne cherche à faire participer les pratiquants en les rendant acteurs centraux des projets, relevant donc de la politique de la reconnaissance. La première, décrite précédemment, s'inscrit en effet dans un modèle participatif très démocratique en ce qu'elle s'oblige à n'entamer toute action qu'à condition qu'elle relève d'une initiative citoyenne et qu'elle soit portée avant tout par les acteurs civils du projet. Par exemple, la mise en place d'un espace dédié au Street Workout s'est opérée à partir de la demande d'un groupe de jeunes, et s'est concrétisé par un aménagement co-conçu et co-construit pour lequel le groupe en question à jouer un rôle central (dessin, design, choix du mobilier, etc.). Quant à Nantes&Co, cette politique vise à la « réinvention » de 15 lieux de la ville par et pour les citoyens à travers des ateliers participatifs où ils peuvent « jouer » aux aménageurs. Elle revendique l'émulation du dialogue citoyen et l'émergence d'une citoyenneté davantage active.

Pour autant, rappelons que le positionnement des pouvoirs publics ne correspond pas toujours à celui de la société locale. En Finlande, les traceurs ne sont pas considérés comme des délinquants par les forces de l'ordre qui les distinguent bien des comportements « criminels », tandis que les groupes de sécurité privée restent bien plus réticent à la présence de traceurs sur leurs terrains (Ameel & Tani, 2012b). De plus, il est nécessaire de préciser que dans l'idée d'accompagner le développement du parkour, il y a implicitement une volonté de le maîtriser. Il ne s'agit ni de contrôler ni d'orienter l'évolution du parkour et de sa place, mais d'en rester maître par la mise à jour permanente de la connaissance à son sujet permettant d'intervenir à tout moment si la voie suivie s'éloigne trop de ce que peuvent accepter les pouvoirs publics. Si les acteurs rencontrés ne l'expriment pas clairement, leur discours sur la volonté de ne pas continuer à laisser le parkour se développer de manière totalement autonome justifie cette précision.

A.2 : Le parkour-park comme outil de maîtrise de l'espace et des comportements ?

Dans cette perspective, le parkour-park est donc à analyser au regard de cet objectif de maîtrise de la pratique, de son développement et de la manière dont elle se déroule dans la ville. Dans un premier temps, il s'agit d'étudier la logique spatiale de cet outil d'aménagement. A l'image du skate-park, il peut être perçu comme un lieu de confinement de la pratique (Vivoni, 2009). Alors, il ne limiterait pas le parkour, mais l'orienterait uniquement vers des espaces dédiés, faisant de la forme *street* une activité clandestine. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif d'assimilation de la pratique, *i.e.* de réglementation et d'insertion par la dynamique associative (Vieille-Marchiset, 2003). En mettant à disposition des installations en accès libre pour la pratique, la collectivité locale restreint nettement l'appropriation d'espaces non-dédiés pour répondre aux plaintes des riverains et autres usagers. Si ces deux éléments de l'argumentation relèvent de la transposition d'analyse des skate-parks en direction des parkours-parks, ils sont toutefois pertinents car une étude portant directement sur le parkour confirme en partie la thèse qu'ils alimentent. L'exemple de la construction d'une installation dédiée à cette pratique dans le sud de l'Angleterre permet de mettre en avant dans quelle mesure cet aménagement s'inscrit dans une logique de *containment* du parkour (Gilchrist & Wheaton, 2011). Tout au long du processus de conception se développe une référence latente aux aires de jeux pour enfants, menant à la production d'un espace pour contenir les jeunes qui pourraient jouer dans la rue. En poursuivant la réflexion, il est possible d'aller jusqu'à considérer le parkour-park comme un outil d'éviction de la pratique, de sa disparition de l'espace public de la ville. Face à la difficile catégorisation et donc considération du skate-board, l'étude de cas de Marc Dumont (2005) démontre que le skate-park est apparu comme la seule solution face aux conflits de partage de l'espace, aux enjeux de gestion et aux dégradations. Mais la localisation de cette installation, en périphérie du centre-ville, terrain favori des skateurs locaux, révèle une volonté de mettre à l'écart cette pratique. Elle est non seulement contrainte d'évoluer dans le skate-park, mais est également retirée des espaces de grande visibilité et rendue invisible en périphérie. La démarche des parks est donc celle de la mise à l'écart des pratiques « sauvages » (Adamkiewicz, 2001). Naïm Bornaz estime en effet que le risque des parkour-parks est qu'ils deviennent un argument, d'autant plus fort qu'ils émergent en nombre croissant, pour chasser les traceurs de l'espace public par les pouvoirs publics et autres usagers (2013). Pour finaliser l'analyse de la logique spatiale du parkour-park, il est nécessaire de questionner dans les faits s'il s'inscrit dans la démarche de *containment*, voire d'éviction, décrite précédemment. Les traceurs rencontrés sont majoritairement conscients du potentiel « *enfermement* » (Entretiens AP2, AP5) que peut impliquer l'espace dédié. Pour autant, ils sont nombreux à estimer que la démarche de la municipalité nantaise « *ne correspond ni à l'interdiction ni à l'encadrement pour l'instant* » (Entretien P4) et que « *le parkour-park n'est pas un argument pour limiter la pratique tant que celle-ci reste respectueuse* » (Entretien AP1), que ce soit vis-à-vis de l'espace mais aussi de ses autres usagers et les règles et normes sociales qui le régissent.

La deuxième partie de l'analyse des projets de parkour-park au regard de l'objectif de maîtrise de la pratique vise à étudier la logique comportementale de la démarche, donc de comprendre dans quelle mesure les espaces dédiés peuvent devenir un outil d'encadrement, comme la fresque peut l'être pour le graffiti (Pradel, 2005), ou de contrôle des actions des traceurs. La question du risque est prégnante dans la pratique et se retrouve dans la littérature scientifique (Kidder, 2013) comme dans les discours des acteurs du terrain qui s'inquiètent de « *la prise de risque inhérente à la pratique* » (Entretien T2). Aussi, il est possible de voir dans la production des parkour-parks la volonté de mettre à disposition des espaces caractérisés par un certain encadrement sécuritaire. Au Royaume-Uni, le développement de ce type d'espace dédié a été accompagné d'une mesure législative quant à la question de la responsabilité et du risque physique du parkour : la *volenti non fit injuria* (Gilchrist & Osborn, 2017). Il s'agit d'une clause déchargeant l'usage de l'installation aux risques et périls des usagers. Aucun équivalent n'existe à ce jour en France car la responsabilité de l'utilisation d'un espace reste celle du propriétaire ou du gestionnaire, et l'expérience de la Fédération Française de Montage et d'Escalade peut décourager toute initiative de par cet enjeu.

« L'évolution de notre contexte juridique a pourtant amené ce système à ses limites. L'apparition de la notion de "responsabilité sans faute" dans les jugements a effectivement reporté sur la FFME de nombreuses responsabilités et un risque assurantiel qu'elle ne peut plus assumer seule... Soucieuse de trouver une alternative viable, la FFME encourage désormais le partage des responsabilités : les collectivités assurent la garde et l'ouverture du site au public, les grimpeurs assument les conséquences de leurs actes, et la FFME peut apporter son expertise pour l'aménagement d'un site, voir assurer le suivi de ce dernier. »¹⁶

Cependant, l'ouverture prochaine à Nantes d'un site d'escalade en accès libre¹⁷, dont la responsabilité restera celle de la mairie (Entretien T1), démontre la volonté de certains acteurs publics de faire avancer les pratiques sportives libres vers une facilitation de leur possibilité d'évolution. Cependant, dans le parkour, l'enjeu sécuritaire peut être perçu comme un faux argument pour les traceurs qui s'attachent à démontrer que cette pratique implique une parfaite maîtrise de son corps, de soi, de ses capacités et de son environnement, et donc qu'elle ne présente aucun danger dans la mesure où la prise de risque y est également maîtrisée (Bornaz, 2011). Mais la frontière entre l'encadrement sécuritaire et le contrôle de la pratique paraît poreuse, et les parkour-parks peuvent être perçus comme les outils définissant ce que peut être ou non le parkour. Certaines analyses des skate-parks vont en effet dans ce sens, cherchant à assimiler les skateurs pour les faire « rentrer dans le moule » des sports traditionnels,

¹⁶ <https://www.ffme.fr/escalade/page/falaises-et-sites-naturels-d-escalade-sne.html>

¹⁷ <https://www.nantes.fr/completement-nantes>

leur imposant donc comportements et attitudes dans la pratique à travers le processus de sportification (Vieille-Marchiset, 2003). Pour Chihsin Chiu, cet espace dédié est l'environnement de l'ordre, de la discipline et du contrôle social, donc l'outil des peurs de la société face aux skateurs (2009).

D'après les discours des acteurs publics, cette dimension d'encadrement voire de contrôle du parkour par l'outil des parks est partiellement validée. L'aménageur rencontré explique en effet que la démarche relève d'une volonté de limiter le détournement de l'espace afin qu'il ne devienne pas incontrôlable, et que le parkour-park cherche à canaliser les traceurs pour imiter les conflits liés au partage de l'espace car « *autant donner un espace dédié de sorte que la pratique ne se fasse pas au dépend des autres usagers* » (Entretien PA2). Mais lui, comme tous les autres acteurs, est bien conscient de l'impossibilité d'évincer totalement la forme *street* de la pratique cet outil, aussi ils ne s'inscrivent pas dans cet objectif. De plus, puisqu'ils invoquent tous l'enjeu de responsabilité, il est possible de comprendre, derrière leur discours promouvant la volonté d'accompagner le développement de la pratique, qu'ils cherchent également à conserver un regard perpétuel sur la façon dont elle se déroule afin d'intervenir en cas de ce qu'ils jugeraient être un débordement.

A.3 : Renouveau du modèle traditionnel : le parkour-park, outil de citoyenneté ?

L'expérience du skate-park démontre qu'il a longtemps été conçu dans une démarche d'offre d'une installation adaptée à la pratique, reproduisant le modèle traditionnel de la production et de la mise à disposition d'équipements sportifs (Savari *et al.*, 2011). La croyance des pouvoirs publics était alors que les parks constitueraient des spots idéals non seulement pour limiter les conflits d'usage de l'espace, mais aussi pour offrir des opportunités techniques uniques. Pourtant, si les skateurs ont été nombreux à reconnaître l'intérêt de ces aménagements dédiés pour l'entraînement, ils ont également démontré, par le maintien du skate-board dans sa forme *street*, qu'un sport auto-organisé ne peut pas être abordé de la même façon que les sports traditionnels et fédéraux (*ibidem*). Et s'il est un élément en particulier sur lequel la production d'espaces dédiés pour les pratiques sportives libres peut renouveler l'approche, il s'agit de l'intégration des pratiquants dans les projets et donc de la construction citoyenne. Par exemple, une étude sur le graffiti à Melbourne a mis en avant l'intérêt d'engager un travail avec les graffeurs afin de proposer des murs libres autogérés, car ce type de démarche est vecteur de l'émergence d'une conscience citoyenne accrue des pratiquants, notamment par leur responsabilisation via l'intégration dans la conception et la gestion de l'aménagement (Baker, 2015). Cependant, en analysant ce processus de participation citoyenne dans le cas des skate-parks, Daniel Turner développe un avis plus critique (2017). Certes, cette démarche des pouvoirs publics a pour effet d'activer ou de relancer la citoyenneté, mais uniquement celle qu'ils désirent se voir développer, concentrée dans le cadre formel qu'est le skate-park par opposition à la pratique dans sa forme *street*.

« In short, the desire to ensure skateboarders are active citizens renders participation in informal spaces illegitimate and therefore improper. In order to be “active citizens”, skateboarders must participate in sanctioned (via funding and management) venues and formally organised programmes of activity. Skaters who reject this approach are deemed to be “deviants” and are treated as such, hence their marginalisation by local authorities and the police. » (Turner, 2017 : 20)

Finalement, il est nécessaire de relativiser tous les éléments de réponse au regard de la réalité de la situation nantaise. Si divers détails issus des lectures scientifiques orientent l'argumentation en direction d'un avis positif à la question « Le parkour-park s'inscrit-il dans la démarche de mettre en cage les traceurs ? », l'expérience relatée par les pratiquants rencontrés à Nantes est toute autre. S'ils sont conscients de cette possibilité, ils décrivent l'espace dédié avant tout comme un spot, et ne relatent pas vraiment le sentiment d'être considérés comme déviants, ni confinés, ni mis à l'écart, ni contrôlés. Cependant, ils admettent que le parkour-park est un outil favorisant un certain encadrement par les pouvoirs publics, et l'acceptent dans la mesure où ils sont ouverts à l'échange et ne ressentent pour l'instant pas de contrainte forte de leur part.

B : Le parkour dans les politiques locales

B.1 : La politique sportive, entre intégration et considération spécifique

En 1993 déjà, Lüder Bach engageait une réflexion sur les sports informels et leurs usages des espaces urbains. Il expliquait que cette réalité des nouveaux modes de pratique à travers des installations sportives informelles était à considérer par les pouvoirs publics, impliquant une acceptation officielle et un soutien des activités par les municipalités et législateurs (Bach, 1993). En effet, les sports de rue sont souvent considérés par les instances sportives comme des « sous-cultures » marginales vis-à-vis des sports traditionnels (Vieille-Marchiset, 2003), et l'enjeu est alors de dépasser cette stigmatisation. Car le parkour, relevant de cette catégorie sportive, présente des intérêts pour les pouvoirs publics. Il favorise la pratique sportive de tous en proposant une activité aux personnes réticentes et refusant le système associatif (LAPPSET, non-daté), et « *les traceurs sont de plus en plus présents et reconnus dans les projets socio-éducatifs* » (Entretien AP2), à l'image de l'association Art in Motion à Nantes. Ainsi, le parkour trouve progressivement sa place dans la politique sportive locale, mais il reste contraint par la rigidité institutionnelle attachée au mouvement sportif classique. Pourtant, son originalité dans le champ sportif incite au renouvellement du système des acteurs publics. En ce qu'il constitue une innovation, il questionne la politique sportive qui peut alors prendre deux orientations : évoluer à la marge pour intégrer cette marginalité sportive, ou engager une recomposition de son action par sa diversification (Arpaillange, Darlon & Montane, 2001). Car le

parkour étant un *lifestyle sport*, il ne s'inscrit pas dans le modèle de développement sportif traditionnel en quatre étapes (Turner, 2017) – base, participation, performance, excellence – et implique un renouvellement de l'approche par les pouvoirs publics. Or, s'ils ont tout intérêt à engager une évolution dans ce sens, c'est notamment parce que l'expérience britannique démontre que la reconnaissance et la considération des *lifestyle sports* favorisent l'engagement et la participation des jeunes, donc répondent à des objectifs sociaux d'inclusion et d'intégration sociale, mais aussi de promotion des activités physiques et sportives (Lebreton, 2016). La municipalité nantaise semble avoir bien cerné l'enjeu car la politique NTJ s'inscrit explicitement dans une démarche « *diplomatique et conciliante* » (Entretien T2) afin d'intégrer les pratiques de la « *culture underground* » (Entretien T1) pour accompagner leurs développements.

Les parkours-parks constituent un outil de la politique sportive qui peut, d'une certaine manière, illustrer l'engagement du renouvellement promu. Les traceurs lui reconnaissent des vertus quant au développement de la pratique : il « *favorise la crédibilité auprès du public et notamment des parents* » (Entretien AP5), il facilite l'identification d'un lieu d'évolution et de ce à quoi correspond le parkour (Entretiens AP4, P4 et P5), et il présente, à Nantes, une localisation optimale au pied du tramway qui renforce stratégiquement « *la démocratisation et la visibilité de la pratique* » (Entretiens P1a, P1b, P2a et P2b). Mais l'aménagement d'un tel espace dédié dépasse les seuls intérêts de la politique sportive dans la mesure où il peut s'inscrire, comme pour les skate-parks, « *dans le contexte global du développement d'actions intersectorielles et d'une hybridation des formes et des contenus d'intervention des politiques publiques* » (Michenaud, 2016 : 50). En effet, d'autres bénéfices à la construction d'un skate-park que ceux des usagers sont identifiés (Shannon & Werner, 2008) : l'amélioration des relations entre les pouvoirs publics et les jeunes, relevant de la politique de la jeunesse ; l'apaisement des conflits liés au partage de l'espace public, intéressant les services municipaux d'aménagement et de tranquillité publique ; et enfin la mise au sport de certaines personnes réticentes, dans une perspective de santé publique. De plus, les parkour-parks comme les skate-parks constituent un outil pertinent pour les pouvoirs publics dans la mesure où il facilite l'évaluation des retombés de l'investissement financier (Turner 2017). Par comptage des entrées, il est possible d'établir des ratios et indicateurs de l'intérêt d'un tel aménagement. Enfin, parce que ces espaces dédiés sont conçus dans le cadre d'une politique de participation citoyenne, ils renforcent les relations entre les pratiquants et les pouvoirs publics. Le parkour-park du quai Doumergue a été conçu dans un échange avec l'association Art in Motion (Entretiens PA1, AP1 et AP2), et celui du campus universitaire a sollicité l'expertise de l'entreprise 4Pk gérée par des traceurs locaux. Quant à Rennes, si la démarche initiale promouvait l'intégration de l'association Ouest Parkour, l'expérience de l'espace Savary a découragé ses acteurs à relancer le dialogue avec la municipalité.

B.2 : Le caractère juvénile du parkour interroge la place des jeunes dans le politique

Tout comme il a été effectué pour le parkour, il est important de situer le positionnement des pouvoirs publics sur les questions liées aux jeunes. Si cela permet d'une part de mieux cerner l'orientation politique en direction de cette catégorie de la population, il s'agit d'une information d'autant plus intéressante que le parkour est une pratique largement représentée par les jeunes, comme en démontrent les profils sociodémographiques (Chapitre 5, Tableaux 1 et 2) des traceurs présents lors des phases d'observation.

De par la forme de leur présence dans l'espace public et leur rapport aux institutions, les jeunes pratiquants semblent s'inscrire dans la catégorie des « voyageurs », par opposition aux « villageois » (Moreau & Gaultier, 2001). Diverses caractéristiques leurs correspondent, dont la structuration par les pairs, le détournement de l'usage des espaces, le rejet de l'étiquetage à travers le club sportif, la recherche des limites (du corps, des normes, de la loi, etc.), le caractère éphémère et démonstratif de l'occupation spatiale, la revendication au non-encadrement de la pratique, ou encore le rejet du monde adulte. Cette catégorisation renseigne alors du traitement des pouvoirs publics, les auteurs mettant en exergue la difficulté de distinguer parmi ces jeunes « voyageurs » ceux qui s'inscrivent dans une affiliation sociale alternative de ceux qui sont dans la désaffiliation (*ibidem*). Le raisonnement est donc proche de celui de la marginalité, l'enjeu du positionnement des acteurs institutionnels étant de reconnaître que les jeunes « en marge » restent intégrés à un tout, à la société, dont ils parcourent les limites extérieures, *i.e.* de mettre en application la politique de la reconnaissance favorisant une meilleure considération de la jeunesse (Bier, 2007). En matière d'actions concrètes dans le champ de l'aménagement urbain, le modèle des skate-parks illustre l'inadéquation des espaces publics avec les jeunes quant à leurs besoins et pratiques culturelles, et confirme implicitement qu'ils n'y ont pas leur place (Chiu, 2009). Pour autant, cet espace dédié a connu des évolutions qui révèlent un changement d'orientation dans les objectifs de ces aménagements par les pouvoirs publics. S'ils ont pu un temps être mis en place afin d'exercer un contrôle sur les jeunes, ils sont désormais davantage pensés dans la perspective d'encourager les activités des adolescents (Owens, 2007). Face à cette politique en leur direction les jeunes peuvent, selon Véronique Bordes, adopter trois types d'attitudes (2007) : l'usager, au comportement fonctionnel et rationnel n'engageant pas d'interaction ; être force de proposition, développant une expérience sociale par la présentation de projets ; et conflictuelle, engageant une interaction par le conflit pour revendiquer et transgressant les règles imposées par l'institution. Pour ce qui est des jeunes traceurs, bien que certaines études argumentent dans le sens d'un rapport conflictuel du parkour à la société toute entière (Chapitre 1), ils s'inscrivent davantage dans la position d'usager, bien que quelques traceurs rencontrés s'investissent auprès des institutions locales dans les projets socio-éducatifs ou de parkour-park.

Cet espace pensé pour la pratique du parkour peut être considéré comme inadapté aux besoins des jeunes, la relégation de leurs divertissements dans des aires dédiées (Bornaz, 2013) étant en

inadéquation avec la préférence des adolescents pour l'appropriation de leurs espaces plutôt que l'utilisation d'espaces conçus pour eux (Nemeth, 2006). De plus, plusieurs traceurs rencontrés déplorent l'absence de rôle joué dans le suivi du parkour-park pour « *faire remonter les dégradations et autres problèmes et pouvoir proposer des améliorations, évolutions et modifications de modules* » (Entretien P2a) car cela renforcerait leur rapport à cet espace. Cependant, les projets d'aménagement de ce type d'infrastructure présentent l'intérêt d'activer la citoyenneté des jeunes traceurs en les faisant participer (Gilchrist & Wheaton, 2011) : « *solliciter les jeunes construit le citoyen* » (Entretien AP1). L'intérêt est donc double puisque « *these teenagers have been involved with forms of civic engagement* » et que « *their resourcefulness, maturity, self-direction and creativity positioned them in the eyes of leisure providers and community stake holders as "good citizens"* » (ibidem : 125).

Alors, cette participation citoyenne des jeunes par l'investissement dans les projets de parkour-park est à interroger car elle semble avoir un potentiel démocratique et dépasse les divers avantages de ces espaces dédiés précédemment présentés. En explorant la thématique auprès des traceurs avec lesquels nous avons échangé, nous avons cherché à évaluer leur connaissance des systèmes d'acteurs autour des projets locaux (Savary à Rennes et quai Doumergue à Nantes) et plus généralement la maîtrise des moyens de participation citoyenne dont ils disposent. Les résultats démontrent un niveau de connaissance peu important des acteurs du monde du parkour ayant participé : certains traceurs pensent qu'aucun pratiquant n'est intervenu dans le cadre du parkour-park nantais (Entretiens P3, P4 et P5). Nous relatons également une confusion entre les différents acteurs que sont la mairie, le service des sports, les aménageurs publics comme la SAMOA et les architectes, et une méconnaissance de la diversité des parties-prenantes et de leurs problématiques. De plus, aucun jeune rencontré n'est au fait des possibilités de participation citoyenne dont il dispose (Entretiens P1a, P1b, P2a, P2b, P3 et P4). Pour autant, des démarches existent avec Nantes&Co, la politique NTJ ou encore « Les Jeunes ont les Rennes », mais il est nécessaire d'y discerner l'objectif qui peut être de faire participer afin de renforcer l'image démocratique, ou bien de chercher à intégrer les jeunes pour prendre en compte leurs spécificités car « *planning with young people was about "getting them involved" so they didn't burn the centre down when it was finished, rather than acknowledging that young people had different and distinct needs from the rest of the community* » (Malone, 1999 : 20). En effet, la participation citoyenne, particulièrement juvénile, s'avère régulièrement limitée en ce qu'elle a tendance à dévaloriser les contributions de citoyens et à peu les responsabiliser (Owens, 2002). Cette critique de l'outil démocratique est toutefois à nuancer au regard de l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes et dans une solution parfaite puisque « *la concertation a ses limites et les habitants ont tendance à y démonter les projets* » (Entretien PA2), ce qui implique de mettre en place un système participatif au juste milieu entre la simple information et la complexe pleine intégration.

Ainsi, il est prôné que la forme de la participation citoyenne des jeunes dépasse la vision classique du débat dans sa forme discursive pour considérer l'ensemble des pratiques et leurs caractères social, politique, culturel et identitaire (Bier, 2007). Car le modèle de démocratie participative est en panne

auprès des jeunes traceurs qui « *participent à la première réunion puis abandonnent* » (Entretien P3) qui ne s'y investissent pas ou très peu du fait de son inadéquation avec la forme du politique à laquelle ils adhèrent. Pourtant, d'autres modèles existent, comme en Allemagne où les dispositifs de participation des jeunes sont remplacés par un système de contractualisation entre les porteurs de projet et les institutions qui les engage et les lie dans toute la démarche, et qui leur délivre à terme une reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la réalisation du projet (Becquet, 2006).

B.3 : La promotion de la mixité, entre volontés annoncées et réalité effective

Tous les entretiens avec les acteurs municipaux ont mis en avant la prégnance de l'enjeu de la mixité dans les politiques publiques, de manière plus importante que la question des jeunes, en citant notamment les problèmes liés à la sécurité et/ou au sentiment de sécurité des femmes. Ceci peut s'expliquer par la double domination masculine qui caractérise la situation actuelle des ludo-sports en ce qu'ils sont des activités sportives d'une part, et investissant l'espace public d'autre part. En effet, il est fait état d'une tendance sportive masculine et culturelle féminine (David, 2011), donc d'une inégalité forte puisque les loisirs des femmes sont occultés dans certains espaces urbains (Vieille-Marchiset, 2009). Quant à la dimension spatiale de la différence entre hommes et femmes dans les ludo-sports, elle est réelle car les espaces et équipements urbains ouverts sont plus cités par les adolescents que les adolescentes dans leurs choix de préférences (Abbot-Chapman & Robertson, 2009), et parce qu'ils sont effectivement plus investis par le public masculin (Maruejols, 2011).

Les données issues de nos observations affichent un taux de participation féminine autour de un pour quatre garçons pratiquants, ce qui est très en deçà de la parité. Pourtant, en ce qu'il est ludosportif, le parkour s'inscrit dans un modèle donnant une plus grande place à la mixité et à la l'intégration féminine (Augustin, 2014). S'inscrit-il pour autant dans la catégorie du « corps conquis » (Vieille-Marchiset & Gaspirini, 2010) ? Les auteurs décrivent ce rapport au corps par le loisir comme la source d'une émancipation principalement présente chez les jeunes filles qui s'investissent dans des activités physiques et sportives de combat ou arts martiaux. Or nous avons démontré que la discipline présente dans le parkour le rapproche des philosophies asiatiques, ce qui confirme le potentiel émancipateur féminin de la pratique. Afin d'y répondre, nous avons volontairement cherché à entrer en contact avec des traceuses. Les deux que nous avons interrogées nous ont confirmé que, d'une part, il est plus facile pour une fille de trouver sa place dans le parkour que dans la ville car « *la mixité progresse très vite dans les milieux militants par un changement des représentations, ce qui n'est pas vrai du tout dans le reste de la société* » (Entretien P3), et d'autre part, que leur pratique leur permet d'apprendre à s'affirmer, à s'assumer et à s'imposer – l'intégration dans la pratique passant avant tout par l'investissement et le niveau « *sans jugement de sexe, et ça, ça fait du bien, t'es pas jugée en tant que fille* » (Entretien P4) – dans l'espace public, bien qu'elles relatent un traitement toujours inégal de la part des non-pratiquants d'une manière générale, comme « *avec le groupe de filles du lundi soir avec lequel on a déjà reçu des remarques sexistes* » (Entretien P3). Dans la situation britannique, la

mixité est intégrée à l'objectif plus large d'inclusion sociale par le parkour (Lebreton, 2016), promouvant donc la mixité socio-sexuelle.

Pour autant, l'aménagement des espaces publics, dédiés ou non à une certaine pratique, restent des outils imparfaits de promotion de la mixité. Les lieux anthropologiques, dont la construction peut être favorisée par les actions des institutions, reproduisent une violence symbolique à l'encontre des plus « faibles » socialement (Vieille-Marchiset, 2007).

« Les espaces sportifs ouverts de la ville sont alors marqués par des logiques de discrimination, de marginalisation et d'isolement, qui repoussent certains hors du cadre normatif présenté pourtant comme propice à la construction d'identités et de liens sociaux. Ces processus sont notamment à l'œuvre chez les filles, absentes de ces lieux de sociabilité masculine. Les jeunes pratiquants s'approprieraient ces espaces, en excluant toute velléité féminine d'intégration, pour préserver leur identité masculine mise à mal par la société surmoderne. » (ibidem : 159)

L'enjeu pour les pouvoirs publics réside alors dans l'idée qui est derrière la conception des espaces sportifs. Il s'agit de dépasser la vision uniquement utilisatrice pour considérer le contexte, le lieu et le public afin de les penser comme des lieux de vie. Or dans cette démarche, il semblerait qu'il y ait encore des efforts à faire de la part des acteurs institutionnels en direction de certains publics, dont les femmes, les jeunes et les seniors (Bessy & Hillairet, 2002). Mais certaines initiatives sont engagées, et la mairie de Nantes a pris le parti de promouvoir la mixité générationnelle, sociale et des pratiques comme moyen d'amélioration de la place de femmes dans l'espace public et notamment dans les espaces sportifs ouverts (Entretiens T1, T2 et E1). Deux points de vue peuvent cependant être opposés, entre la volonté de proposer des situations dédiées aux femmes et exclusives comme étape transitoire d'une évolution de la société toute entière, et la non-inscription dans l'exclusivité féminine par refus d'exercer toute forme de discrimination, y compris positive. Quant à la situation rennaise, notre interlocuteur nous a fait part de l'essoufflement du modèle des espaces sportifs de proximité qu'il observe par multiplication des city-stades et reproduction de la domination masculine, et dont il a fait état à ses supérieurs (Entretien T3). Pour autant, la politique locale reste concentrée, en matière d'espaces sportifs ouverts, sur le respect du PPI, et limite donc les innovations en matière de mixité.

Conclusion du Chapitre 9

Au sujet du parkour, les pouvoirs publics semblent avoir désormais dépassé le point de la vue de la déviance, la stratégie de l'aveuglement et l'assimilation réductrice au skate-board. Si la municipalité nantaise a engagé une politique qui peut être évaluée d'ouverte, volontariste et de reconnaissance, la ville de Rennes semble s'inscrire davantage dans une politique fermée et contrainte.

Les parkour-pars, outils d'aménagement de ces institutions, s'avèrent avoir des répercussions spatiales et comportementales. Ils peuvent, d'une part, « contenir », évincer et mettre à l'écart la pratique, et d'autre part, la sécuriser dans un enjeu de responsabilité et la contrôler par sportification. Or, les terrains investis révèlent que les traceurs locaux, s'ils sont conscients de tous ces impacts possibles des espaces dédiés sur leur activité, estiment qu'il ne s'agit de la volonté politique nantaise, tout comme les acteurs publics sont conscients que toute recherche de maîtrise du parkour ne peut être totale. De plus, en ce qu'il est une activité physique et sportive auto-organisée, il incite au renouvellement de l'approche institutionnelle par accroissement de la participation des pratiquants et de leur citoyenneté. Cependant, cette dimension est à nuancer au regard de la possibilité pour le parkour-park d'être l'outil d'émergence d'une forme de citoyenneté telle que désirée par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, le parkour et ses espaces dédiés jouent un rôle dans la politique sportive, mais aussi de jeunesse et de mixité. Pour la première, ils invitent au dépassement des stigmatisations et enrichissent les réflexions en y introduisant les *lifestyles sports* qui encouragent le renouvellement des schémas de pensée, notamment en direction de l'intersectorialité. Pour ce qui est des jeunes, s'agissant d'un public complexe à appréhender par les pouvoirs publics, le parkour peut activer la citoyenneté juvénile par l'investissement dans les projets d'espaces dédiés, mais révèle également que la participation y reste limitée, et plus généralement que le modèle de démocratie participative est aujourd'hui en panne auprès des jeunes. Quant à la question de la mixité, le parkour, s'il reproduit la double domination « sporto-spatiale » masculine, facilite néanmoins l'intégration féminine et leur affirmation dans la société et la ville. Aussi, face à la surreprésentation des garçons dans les espaces sportifs ouverts, l'aménagement de parkour-parks peut être l'opportunité de réaliser des espaces de mixité sociale, générationnelle et de pratiques favorisant *in fine* la mixité sexuelle.

Ainsi, la considération du parkour et les projets de parkour-park sont les outils de trois objectifs pour les pouvoirs publics : le renouvellement institutionnel, l'accompagnement de l'émergence d'une citoyenneté principalement juvénile, et la promotion d'une plus grande tolérance et mixité dans la ville. Il est possible de considérer plus qu'ils sont les outils d'une évolution de la société urbaine.

Chapitre 10 : Le parkour, dans ses formes *street* et en park, tend à faire évoluer la société urbaine

A : Renouveau de l'aménagement des espaces sportifs par le parkour-park et dépassement de ce modèle

A.1 : Enjeux dans la conception d'un parkour-park

L'aménagement de ces espaces dédiés à la pratique implique certaines prérogatives identifiables dans diverses ressources académiques – nous mobilisons beaucoup les études de cas du modèle des skate-parks – et à partir de l'expérience du terrain dont font part les acteurs concernés. Le contexte est la première dimension importante de cette action publique. En ce qu'elle relève de choix politiques, elle est sujette aux contraintes du système électoral qui lui impose une temporalité afin de réaliser les ouvrages avant les fins de mandat. Le temps accordé aux études préalables, socio-ethnographiques dans le cas des pratiques récréatives autonomes (Adamkiewicz, 2001), en est pénalisé alors qu'elles sont nécessaires à l'anticipation des demandes (Hillairet, 2002). En résulte une inadéquation entre les aménagements proposés et les attentes des pratiquants, d'autant plus que celles-ci peuvent évoluer sans être perçues du fait du décalage temporel du projet (Adamkiewicz, 2001). Les entretiens que nous avons réalisés nous ont révélé que pour les traceurs, les parkour-parks doivent être pensés davantage comme des espaces publics que des équipements sportifs. Ce type d'information est nécessaire pour assurer l'adéquation avec les attentes des usagers, et donc la réussite du projet.

De plus, aménager un parkour-park implique la considération de divers détails plus ou moins évidents et dont les pratiquants peuvent avoir plus conscience que les concepteurs de par leur expérience de l'activité. Gilles Vieille-Marchiset identifie quatre éléments déterminants pour la réussite d'un espace sportif ouvert (2007), à savoir sa localisation dans les hauts-lieux au fort capital symbolique, son appropriation par occupation et inscription temporelle, son marquage identitaire et les sociabilités qui s'y développent à travers les liens interindividuels. L'aménageur a une maîtrise limitée sur certains d'entre-eux, mais peu directement agir sur la localisation. Aussi, d'autres points importants relèvent de son champ de compétences et d'actions tels que la gestion de la lumière qui joue sur la sécurité effective et ressentie, et sur l'image du lieu (Taylor & Khan, 2011), ainsi que l'installation de panneaux d'informations renseignant sur le partage de l'espace, la sécurité de son utilisation, les figures réalisables ou encore l'histoire et la philosophie de la pratique (Gilchrist & Osborn, 2017). Enfin, en concertation avec les pratiquants, il est nécessaire de mettre le parkour-park au niveau des débutants en proposant des modules adaptés (Taylor & Khan, 2011), bien que les plus expérimentés doivent également pouvoir y trouver des opportunités d'évolution. Notre interlocutrice paysagiste à l'entreprise BASE nous a rappelé que « *le concepteur ne peut pas satisfaire 100% des besoins* » (Entretien PA1), d'autant plus que ceux-ci peuvent être contradictoires. La comparaison entre les avantages et défauts du parkour-park cités par les traceurs interrogés l'illustre bien (Chapitre 7).

« *Les parkour-parks sont devenus inévitables, donc il vaut mieux que ce soit un traceur qui le dessine. Si c'était à refaire, je le referais.* » (Entretien AP2)

Alors, l'implication des pratiquants dans de tels projets paraît nécessaire à leur réussite. Les acteurs institutionnels le confirment en estimant que « *les associations sont une réelle opportunité car l'agence n' pas le temps d'investiguer s'il n'y a pas d'interlocuteur bien identifié* » (Entretien PA1), constituant une ressource experte. Le dispositif de concertation consiste alors à « *intégrer les futurs usagers car ce sera leur espace* » (Entretien PA2), et permet d'assurer l'adéquation de l'aménagement avec la pratique réelle. Mais toutes les participations des traceurs ne se valent pas, et ceux que nous avons rencontrés s'accordent généralement sur l'idée qu'ils n'ont pas tous la légitimité, la capacité et les compétences pour assurer un rôle d'expertise auprès des pouvoirs publics, donc qu'« *il serait normal de moins écouter les mineurs dans le débat public car ils sont moins matures et ils ont moins d'expérience* » (Entretien P1b), et qu'il est important que le parkour dans sa diversité de formes et de niveaux soit représenté, principalement à travers les acteurs les plus investis dans la pratique, *i.e.* les coachs (Entretiens P2a, P2b, P4). Plusieurs traceurs sont également enthousiastes à l'idée de participer à un tel projet et de pouvoir s'y exprimer, uniquement s'ils n'y sont pas les seuls représentants du parkour, « *de peur de mettre trop en avant ma propre pratique au détriment de celles des autres* » (Entretien P5) nous livre un traceur. Mais cette démarche de démocratie participative soulève divers enjeux. D'une part se pose la question de l'intérêt général. Se construisant dans les confrontations, accords et compromis, il ne peut pas être atteint par toutes les formes de participation : il est nécessaire qu'elle ne se limite ni à la seule information, ni aux seuls échanges entre pratiquants et acteurs institutionnels mais implique une diversité de citoyens dans les débats (Morales & Gasparini, 2014) et aboutisse à un consensus. D'autre part, ce modèle démocratique mobilise des acteurs aux légitimités inégales de par leurs positions dans les sphères sociales et politico-associatives locales (*ibidem*), et est donc imparfait.

A.2 : Alternatives au modèle d'aménagement du park pour les sports de rue

L'urbanité, « *état social de formes de pratiques, d'usages, de consommation, de civilité et de citoyenneté urbaine* » (Gasnier, 1994 : 35), est avant tout faite par les populations à travers leurs formes d'investissement et d'organisation de l'espace. Pour Arnaud Gasnier, un aménagement ne doit alors être ni socialisant ni sociabilisant, mais implique de considérer les recompositions sociales des citoyens (*ibidem*). Concrètement, son point de vue appliqué aux parkour-parks défend la thèse que ce type d'espace ne doit être conçu que pour suivre l'évolution sociale de la société, donc pas dans l'objectif de créer ou encadrer les relations sociales constitutives de l'urbanité en construction mais simplement de les permettre. Il préconise alors que les aménagements ne soient pas dédiés mais accueillants, *i.e.* en mesure d'être le support d'un certain usage sans y être consacrés pour autant. D'ailleurs, au sujet des pratiques sportives juvéniles investissant l'espace public urbain, il est possible

de considérer que « *parce qu'elles s'approprient l'espace urbain et les équipements préexistants d'une manière inédite et potentiellement conflictuelle, elles mettent en cause les approches fonctionnalistes (à un équipement correspond un seul type d'usage) des gestionnaires de l'urbain et des responsables sportifs* » (Arpaillage, Darlon & Montane, 2005)

Aussi, d'autres modèles et méthodes aménagistes existent pour faciliter une pratique comme le parkour. Le premier est celui de l'identification, consistant en la réalisation d'un recensement des sites de pratiques informelles et la catégorisation selon les degrés d'adaptabilité de ces espaces (Bach, 1993). La politique Nantes Terrain de jeux s'est lancée dans cette démarche qui a fait l'état du recrutement d'une stagiaire pendant six mois en 2018. Evoqué précédemment, la question de l'«*accueilance*»¹⁸ comme alternative à l'espace dédié se pose. Dans cet enjeu, la mairie de Nantes a engagé la rédaction d'un guide à destination des aménageurs locaux quant à la prise en compte des pratiques sportives libres. Trois types d'espaces y sont distingués, à savoir les espaces dédiés à une ou des pratiques, les espaces «*accueillants*» car étant en mesure d'être utilisés pour certaines activités, et les espaces interdits pour divers motifs (architecture, sécurité, conflits, etc.). Dans le même état d'esprit, Sylvie Miaux estime qu'il serait préférable pour l'aménagement «*d'évoluer vers un espace public où l'indétermination procure suffisamment de souplesse au sujet pour s'épanouir*» (2016 : 11). Parmi les alternatives envisageables à l'aménagement d'un espace dédié, plusieurs partagent la volonté de promouvoir la diversité, voire l'altérité, dans des espaces mixtes. Pour Eric Adamkiewicz, les parks illustrent un manque d'ouverture d'esprit par confinement dans une vision envisageant les pratiques uniquement dans des lieux spécialisés et identifiés (2001). Ce modèle néglige la solution des espaces mixtes, récréatifs et/ou sportifs, mais aussi non-récréatifs. Car l'espace public et la rue constituent les lieux de la diversité et de la démocratie, et c'est en cela qu'ils sont nécessaires à la société (Malone, 2002). Afin d'atteindre cette mixité, il est nécessaire de proposer des espaces non pas dédiés à certaines pratiques, mais plus tolérants envers certains groupes, dont les jeunes (Owens, 2002). Plusieurs études ont démontré que cette catégorie de la population ne présente pas un besoin important d'espaces qui lui seraient propres, mais davantage d'aménagements qui ne la rejettent pas, voire qui favoriseraient ses activités en s'adaptant aux comportements des jeunes et en améliorant les opportunités de relations sociales (*ibidem*). L'enjeu est alors de proposer des espaces s'ajustant entre la confrontation avec le monde adulte et le confinement juvénile (L'Aoustet & Griffet, 2004). Pour cela, l'aménagement doit intégrer le caractère multigénérationnel des espaces afin de limiter les frictions.

Ainsi, les parkour-parks impliquent que la démarche d'aménagement intègre différents éléments qui sont plus rarement présents dans les projets d'équipements sportifs tels qu'une étude socio-ethnographique, l'installation de panneaux explicatifs sur la pratique ou encore l'intégration et la participation active des pratiquants dans la conception de l'installation. Mais ce modèle

¹⁸ PAQUOT Thierry, « De l'accueilance. Essai pour une architecture et un urbanisme de l'hospitalité » in *Éthique, architecture, urbain*, Paris : La Découverte, 2000, pp. 68-83.

d'aménagement peut être dépassé, certains acteurs promouvant davantage une offre d'opportunités dans des espaces en capacité d'accueillir les pratiques sans y être pour autant dédiés. Cette pensée est notamment celles des défenseurs des *youth-friendly spaces* puisque les pratiques sportives auto-organisées, et particulièrement le parkour, présentent un caractère juvénile important.

B : Le parkour s'appropriant la ville construit une société urbaine *youth-friendly*

B.1 : Réintroduction du rapport récréatif à la ville

En choisissant son cheminement, s'adaptant, interprétant ce qui est perçu et négociant le partage de l'espace dans le conflit, le traceur engage une transaction sociale car le parkour, selon Christophe Gibout, « *ne cherche pas à casser l'espace social urbain comme il y paraît, mais à offrir à ses pratiquants une vision plus émancipée de ce que signifie exister au cœur de l'espace urbain et se connecter à son rythme* » (2016 : 7). A travers cette pratique se construit un rapport différent à l'espace urbain, plus « *fort* » (Entretiens P1a et P1b) et plus « *corporel* » (Entretien P4), et s'introduit une dimension ludique dans l'utilisation de la ville en y développant une forme d'aventure par l'incertitude qu'implique l'activité (Kider, 2013). Il ne s'agit pas pour autant de placer le danger à l'interface entre le pratiquant et l'espace puisque les traceurs adoptent un comportement sécuritaire en maîtrisant leur prise de risque (*ibidem*). Parce que le ludisme est souvent attribué aux jeunes à travers le jeu, le rapport récréatif à la ville peut être considéré comme le retour à une attitude juvénile. Ce sont bien les enfants qui sautent entre les bandes blanches du passage piéton et marchent sur les murets, et ces comportements paraissent socialement acceptables de leur part contrairement à la reproduction de ces formes d'utilisation de l'espace par un adulte. Par sa dimension récréative dans l'utilisation de l'espace urbain et le rapport à la ville, le parkour peut être assimilé à une forme d'alter-tourisme qui « *consiste à réenchanter le quotidien et l'art de vivre métropolitain dans cette volonté de créer de l'ailleurs de proximité* » (Corneloup, 2014 : 16), *i.e.* une pratique permettant de s'évader tout en étant près de chez soi par la redécouverte et le renouvellement de l'utilisation des espaces du quotidien.

La dimension récréative du rapport à la ville développe alors un impact sur le politique. Les villes contemporaines connaissent une transition récréative à travers l'écologie corporelle qui questionne la performativité des corporéités en promouvant un ralentissement des rythmes dans un plus grand respect des systèmes (Corneloup, 2017). Cet auteur la décrit comme radicale car il s'agirait d'« *un changement radical de société pour réinventer un avenir plus durable et mieux connecté entre les humains, la nature, les organisations et les univers technologiques* » (*ibidem* : 7), et estime qu'elle s'opère par l'émergence de pratiques alternatives renouvelant l'écologie corporelle, qui repensent les modes de vie, le bien-vivre et le bien-être, l'habiter, la consommation, la production, et qui orientent la société vers plus de démocratie et de respect des enjeux énergétique et écologique. Or, il est possible de considérer que le parkour participe à ce mouvement. L'urbanité ludique qui se construit par l'usage

corporel et sportif de l'espace dans cette pratique peut être considéré comme « *une fenêtre d'opportunité pour saisir distinctement et différemment les recompositions politiques et citoyennes à l'œuvre dans l'espace urbain* » (Gibout & Lebreton, 2014 : 81)

B.2 : Le park est une réponse incomplète aux conflits du partage de l'espace public

Si une collectivité développe un projet de parkour-park dans la perspective d'y confiner les traceurs pour mettre fin aux conflits issus du partage de l'espace entre différents usagers, elle n'en propose pas une vraie solution dans la mesure où « *les aménageurs ont pour mission de composer avec les tensions qui peuvent apparaître, dans la mesure où le rôle de l'aménagement d'un espace public n'est pas d'éliminer les conflits, mais bien de les rendre vivables* » (Miaux, 2009 : 11). Cette harmonisation des vitesses, affects, sensations et techniques du corps par division des espaces en fonction de ces critères ne facilite en rien la coexistence ni des différentes formes d'utilisation des espaces publics ni des multiples usagers qui s'y côtoient (Brown, 2012). « *Such newer ways of moving—often incorporating different ways of sensing and feeling, and novel embodiments of speed, style, rhythm and technology—can threaten and disrupt previously stabilised normative rhythmic orderings of bodies, objects, spaces and times* » (Brown, 2012 : 802), et le parkour en fait partie. Or la méthode de déplacement de ces « autres » qui dérangent et perturbent le fonctionnement classique des places et lieux produit finalement un espace public « aseptisé » (Dee, 2015) car vide de différence, de diversité et d'excitation. Lorsque le parkour-park s'inscrit dans cette démarche, il ne résout donc pas les conflits liés au partage de l'espace mais les invisibilise, ceux-ci restant latents.

Cela est d'autant plus vrai que cet aménagement est lui aussi sujet à l'enjeu de la co-présence. Lorsqu'ils sont localisés en périphérie, les parks peuvent devenir des espaces de non-droit dans lesquels règne la loi du plus fort (Malone, 2002). La mise en place de panneaux de signalisation dans les espaces dédiés au skate-board et au parkour a notamment pour objectif de prévenir les conflits qui y sont liés (Gilchrist & Osborn, 2017). L'expérience des traceurs dans le parkour-park sur l'île de Nantes fait état de la réalité de cette situation impliquant une négociation avec les pratiquants du street workout pour que chaque activité n'empiète pas sur la zone de l'autre : « *le parkour a dû s'imposer face à une appropriation par les Street Workout, et une régulation a été nécessaire entre les référents du parkour et les référents du Street Workout* » (Entretien AP1).

Outil qui masque les conflits de partage de l'espace public plutôt que de les rendre vivables, le parkour-park ne favorise pas le développement de la tolérance de ce qui est différent dans la sphère publique, contrairement à la forme *street* du parkour qui peut jouer ce rôle en impliquant l'engagement de dialogues et négociations pour trouver des issues consensuelles aux tensions. Or cette dimension est nécessaire à l'émergence de la société des *youth-friendly spaces* et « *the ability to share public space is important not only for achieving the social, health and environmental benefits associated with greater outdoor activity, but also speaks to the wider, fundamental issue of how civic cultures can be forged out of difference, and what enables, disables and counts as meaningful contact and interaction*

between differently embodied subjects » (Brown, 2012 : 802). En effet, la promotion de la tolérance du parkour dans l'espace public évite l'auto-ségrégation que pourraient s'imposer les traceurs (*ibidem*) – et par élargissement tous les groupes développant une forme d'occupation spatiale en marge des normes dominantes – et favorise l'affirmation de la place des jeunes dans la ville. Car l'enjeu principal réside dans cette jeunesse qui ne peut se construire que par confrontation à l'altérité dans l'espace public, engageant ses propres activités et négociant avec les autres usagers (Geertman *et al.*, 2016).

B.3 : Une dimension subversive qui impacte l'expérience sociale de la ville

« Si le parkour se pratiquait dans des salles de sport ou des gymnases, ou encore sur des lieux dédiés construits à son intention tels les parkour-parks et autres « aires de parkour », s'il désertait l'espace public et laissait ses usagers « tranquilles », alors il répondrait positivement à l'injonction qui lui est faite par la société de se conformer à ses normes, de rentrer dans ses cases, et perdrait pour ainsi dire tout pouvoir de subversion, c'est-à-dire de renversement des habitudes et de transformation sociale. » (Bornaz, 2013)

Parce qu'il revêt une dimension subversive, le parkour engage un processus de transformation urbaine en dépassant les normes sociales dominantes en ville. Il engage une expérience collective du vivre-ensemble dans l'espace public et impacte ce dernier qui n'est pas figé mais en perpétuelle construction, entre reproduction et renouvellement du social (Gibout, 2009). Or le parkour-park, relevant d'une stratégie de non-confrontation et de normalisation, ne favorise pas l'engagement du changement significatif dans les sens et usages de l'espace public (Geertman *et al.*, 2016) que peuvent initier les pratiquants de toutes ces activités physiques et sportives auto-organisées.

« L'exigence de citoyenneté active et de concrétisation de l'expérience démocratique suppose alors une meilleure visibilité ainsi qu'une pratique régulière et réitérée de cette expérience de l'espace public et le cadre local – association, quartier, commune, etc. – apparaît comme le plus propice à faciliter cette mise en branle et ce renouvellement continu de l'expérience de l'espace public. » (Gibout, 2009 : 165)

Les traceurs, qui sont majoritairement des jeunes entre 16 et 25 ans pour ceux qui pratiquent le parkour dans sa forme *street*, sont des vecteurs de cette évolution de l'expérience sociale de la ville pour eux-mêmes mais aussi pour toutes les autres personnes qui sont témoins de leur activité. L'espace public s'oriente davantage vers l'espérance démocratique – utopiste pour certains – grâce au parkour car il est au point de convergence de dynamiques structurelles et interindividuelles dans une relation à trois avec la démocratie et la citoyenneté (*ibidem*). Ainsi, si ces formes juvéniles d'occupation ont pu, et peuvent toujours, être assimilées à la désorganisation sociale d'une catégorie de la population

s'inscrivant dans la déviance, il s'avère qu'elles participent davantage à la recomposition du lien social dans la ville (Vulbeau & Barreyre, 1994), ce processus étant principalement impulsé par les jeunes citoyens. Véronique Bordes décrit d'ailleurs le rap comme une « *sociabilité juvénile socialisante* » (2007 : 183) car ce style musical participe à la transmission de savoirs entre générations, y compris quant à l'usage de l'espace et notamment la façon dont les artistes peuvent faire de la rue une scène publique, et participe plus largement à accroître l'acceptation sociale de ces formes originales d'utilisation de l'espace. Le parkour s'inscrit dans la même dynamique puisque les traceurs s'y transmettent les techniques du corps mais aussi la capacité à percevoir et exploiter les opportunités dans l'espace, et parce que cette pratique engage également un renouvellement de l'expérience sociale en transformant la ville en un immense terrain de jeu avec lequel la société urbaine doit composer.

Conclusion du Chapitre 10

Les parkour-parks engage une évolution dans les modes d'aménagement des espaces en lien avec les activités physiques et sportives car il implique des études socio-ethnographiques préalables, la prise en compte de détails techniques spécifiques tels que la localisation ou le niveau de pratique correspondant, et une nécessaire intégration des traceurs, tout en s'attachant à faire participer les pratiquants techniquement pertinents et d'une manière adaptée. Mais ce modèle peut être dépassé, y compris pour l'aménagement d'espaces sur lesquels le parkour a un potentiel d'évolution. Les alternatives, motivées par la conviction que l'aménagement doit suivre l'évolution sociale et donc ne pas être dédié mais en mesure d'être le support de l'activité, proposent davantage d'indétermination et d'accueil pour les espaces tout en suivant la logique de promotion d'une mixité des pratiques et usagers. Quant à la forme *street* du parkour, elle participe au renouvellement de la société en réintroduisant le rapport récréatif à la ville par sa capacité, à la manière des enfants, à créer l'évasion dans les espaces du quotidien, et par l'engagement d'une transition radicale vers l'urbanité ludique recomposant le politique et la citoyenneté. Le park, outil du partage de l'espace imparfait en ce qu'il invisibilise plus qu'il ne résout les conflits et est lui aussi sujet aux tensions liées à son partage, ne favorise pas l'altérité dans l'espace public pourtant nécessaire à la construction de la citoyenneté des jeunes et au développement d'une société urbaine *youth-friendly*, contrairement à la pratique dans sa forme *street*. Car c'est le caractère subversif du parkour qui permet le renouvellement de l'expérience sociale de la ville, influençant le processus perpétuel de construction de l'espace public, et vecteur d'une recomposition sociale et démocratique à travers les jeunes et l'acceptation de leurs usages de la ville. Ainsi, il s'avère que le parkour-park est un outil d'aménagement qui renouvelle la façon dont peuvent être conçus les espaces dédiés aux activités sportives auto-organisées, engageant donc une évolution de l'approche des pouvoirs publics. Mais ce type d'installation fait perdre au parkour une grande partie de son potentiel impact sur l'évolution de la société. La forme *street* de cette pratique, entraîne, certes de manière radicale en s'imposant, une remise en question des modèles dominants chez les citoyens

qui n'ont pas d'autres choix que de considérer l'évolution des modes d'investissement, d'occupation et d'usage des espaces publics. Parce que le parkour développe une dimension subversive et engage un rapport récréatif à la ville, il participe à faire évoluer le social et ses représentations dans la société urbaine, orientant celle-ci vers davantage de tolérance de la différence, devenant donc *youth-friendly*.

Conclusion

Puisque le parkour n'est pas un sport dans l'acceptation classique de ce type d'activité, le parkour-park diffère de l'équipement sportif s'il est comparé à un gymnase ou à un terrain de rugby. Pour les pratiquants, une telle installation présente des avantages et des inconvénients : s'ils reconnaissent qu'elle participe au développement général de la pratique, ils sont critiques quant à ses défauts techniques, et plus encore sur sa capacité à « trahir » la philosophie du parkour. Parce qu'ils s'attachent à démontrer que le parkour-park ne doit pas être pensé comme un équipement sportif mais comme un espace public avant tout – ce qui n'est pas suffisamment le cas d'après eux dans les aménagements étudiés, il est possible de considérer que ces espaces dédiés participent à faire de la pratique de la ville qu'est le parkour une pratique davantage dans la ville, et institutionnalisée.

Mais le parkour et les parkour-parks sont des leviers originaux pour les pouvoirs publics. Le développement de la pratique a permis l'évolution progressive de l'appréhension politique vers une démarche ouverte, volontariste et de reconnaissance à Nantes – contrairement à Rennes – qui s'illustre par la conception d'espaces dédiés qui ne s'inscrivent pas dans une logique ni de *containment* ni d'éviction et s'engage dans la participation citoyenne, démontrant le renouvellement de l'approche des activités sportives auto-organisées et s'appropriant l'espace public par les institutions locales. Cette évolution se répercute dans les champs sportif, par l'introduction des *lifestyle sports* ; de la jeunesse, par l'activation d'une citoyenneté juvénile ; et de la mixité, par facilitation de l'intégration des femmes dans la pratique, puis l'espace public et la société urbaine.

Car plus largement, le parkour présente un potentiel pour engager du changement dans la société urbaine. D'une part, en aménagement, l'intégration de cette pratique renouvelle les méthodes de conception des espaces sportifs, mais favorise également un dépassement du modèle des espaces dédiés en promouvant davantage d'accueil dans les espaces publics. D'autre part, la société urbaine dans sa globalité est impactée par le bouleversement dû au parkour qui réintroduit le récréatif et le ludique dans le rapport à la ville, favorise l'altérité pour la construction citoyenne des jeunes, et engage une évolution de l'expérience sociale et démocratique de l'espace urbain.

Le parkour-park est donc bien plus qu'un équipement sportif : il participe à de multiples renouvellements, dans les modèles d'aménagement des espaces en relation avec les activités physiques et sportives, dans la participation citoyenne et le rôle d'expertise attribué aux pratiquants, ou encore dans les schémas de pensée et les représentations sociales dominantes dans la société urbaine.

Conclusion générale

Le parkour et les parkour-parks sont les objets d'étude qui animent notre réflexion dans le cadre de cet exercice du fait de nos précédents travaux concernant cette pratique ludosportive. Ces derniers ont d'une part enrichi notre compréhension du renouvellement du rapport à la ville de l'individu à travers le parkour, et d'autre part permis l'identification de diverses pistes scientifiquement intéressantes à investir. Parmi celles-ci figuraient notamment une démarche très sociologique interrogeant de manière précise les concepts de « lieux anthropologiques » et d'« hétérotopie », un approfondissement de la question de la corporéité de la pratique et de ses implications sur la relation des traceurs à l'espace, et une perspective plus aménagiste s'orientant sur les parkour-parks. Le choix de cette troisième option résulte d'une curiosité académique et d'une volonté d'orienter la réflexion vers les implications concrètes de la pratique en matière d'aménagements et plus largement d'enjeux de positionnement dans la société urbaine et les schémas de pensée des pouvoirs publics. Quant à la prise en compte, dans la réflexion, de la dimension juvénile de la pratique, il s'agit d'une décision motivée par la forte représentativité des jeunes dans l'activité qui est démontrée par diverses études, soulevant des questionnements multiples s'inscrivant dans deux larges champs que sont ceux de la place des jeunes dans la ville et ceux de leurs pratiques de temps libre spatialisées. A cet effet, Olivier David explique que « *les pratiques spatiales associées au temps libre des enfants et des jeunes [...] génèrent des agencements spatiaux, constructions produites par les acteurs sociaux, des formes d'appropriation, des marquages* » et « *s'inscrivent dans un environnement, des espaces de vie qui coïncident généralement avec les lieux de vie et d'activités des enfants et des jeunes.* » (2011 : 27), or ces processus sont bien engagés par la pratique du parkour, dans sa forme *street* comme au sein d'un parkour-park.

Pour rappel, le questionnement général autour duquel s'articule toute la réflexion est : **En ce qu'il constitue une pratique subversive caractérisée par ses dimensions ludo-récréative, juvénile et sa capacité à évoluer dans les espaces ouverts, en quoi le parkour implique-t-il, à l'image du développement des parkour-parks, un renouvellement de l'approche des activités sportives et de loisirs – de leurs aménagements et de la considération des pratiquants – par les pouvoirs publics ?**

Les caractéristiques de la pratique qui y sont présentées ont été interrogées et démontrées. La prégnance des jeunes est exposée dans certaines ressources scientifiques, et la description de nos données de terrain confirme cette réalité. Le caractère ludo-récréatif du parkour se justifie par la nature, les formes et modalités que prend cette activité, tout comme sa dimension subversive qui est également citée dans quelques entretiens. Quant aux espaces d'évolution, nous avons spécifié qu'ils sont ouverts car les traceurs pratiquent dans des lieux qui ne sont pas tous légalement publics mais accessibles dès lors qu'il est possible de trouver un moyen de les exploiter. Pour autant, notre étude

n'a porté que sur les espaces publics – bien que certains spots en résidences privées aient été cités – dans la mesure où le champ d'actions et de compétences des pouvoirs publics s'y limite.

Le parkour-park est analysé à travers trois prismes. Le premier s'intéresse à ce qu'il représente en tant qu'espace dédié pour la pratique. La confrontation de nos lectures avec les discours des pratiquants rencontrés a révélé une divergence : les traceurs nantais et rennais sont moins critiques envers ce type de spot, et bien qu'ils soient conscients des enjeux qu'ils soulèvent et qui sont présentés par certains auteurs, ils mettent davantage en avant les intérêts pour la pratique, son développement et l'enrichissement de l'offre locale. Le deuxième prisme est celui de la place de cet aménagement dans les stratégies des pouvoirs publics. S'il n'est pas intégré à la démarche rennaise mais est un outil de production de l'espace public à Nantes, il reste cependant à interroger sa finalité pour les concepteurs et aménageurs dans les deux cas. La société urbaine constitue enfin la dernière entrée d'analyse des parkour-parks. En s'intéressant à l'inscription de cette installation dans la ville comme espace d'évolution d'une communauté humaine locale socialement organisée, l'objectif est de mesurer sa relation avec les riverains et son impact sur les représentations sociales des citoyens.

Car finalement, si la problématique s'intéresse à un potentiel renouvellement de la façon dont les institutions appréhendent les pratiques sportives libres, elle implique nécessairement de considérer les questions liées aux pratiquants et à la société urbaine dans sa globalité. D'ailleurs, en estimant que les dimensions de l'individu et du groupe humain sont les éléments prioritaires de compréhension des dynamiques et enjeux socio-spatiaux du parkour, la démarche s'inscrit pleinement dans le champ de la géographie sociale. Aussi, la méthode s'attache à ne pas engager une forme de sociologie des organisations et institutions, mais bien à placer le pratiquant, le citoyen et/ou le citoyen comme axe d'entrée de la réflexion.

Synthèse de l'étude

Le renouvellement questionné s'opère dans un premier temps sur la relation qu'entretient le traceur avec l'espace urbain à travers le parkour, et a des implications sur l'appréhension de ce dernier par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une pratique de la ville de par ses dimensions politique et corporelle, sa capacité à entrer en interaction de manière originale avec l'environnement. De cette façon, elle entraîne le développement d'une urbanité récréative qui se construit dans le rapport ludique à la ville, et c'est cette réalité nouvelle que les institutions locales doivent désormais pleinement intégrer. En investissant l'espace public, le parkour et toutes les pratiques sportives auto-organisées impliquent notamment d'engager des réflexions dépassant les croisements classiques dans les services municipaux et les modèles de participation classiques. Plus précisément, ces nouvelles formes d'usage des lieux ouverts et partagés de la ville engendrent l'émergence d'enjeux originaux pour les aménageurs qui doivent désormais prendre en compte les tensions issues de ces coprésences et

envisager des solutions adaptées dans leurs conceptions d'espaces, à l'image des parks dédiés à certaines activités et des espaces accueillants proposant des éléments de mobilier permettant un partage harmonieux des usages et usagers. Or parmi ces personnes qui présentent un enjeu de cohabitation, les jeunes sont largement surreprésentés car prégnants dans plusieurs pratiques ludosportives dont le parkour. Cette catégorie de la population à l'appréhension complexe pour les pouvoirs publics, connaît un accroissement de sa présence et de sa visibilité dans l'espace public à travers toutes ces activités sportives auto-organisées qui implique un questionnement majeur pour les collectivités locales quant à leur place dans la ville, de manière matérielle par leurs occupations spatiales, mais aussi sociale et politique. Le parkour et les parkour-parks constituent alors un potentiel outil pour les actions institutionnelles en ce qu'ils touchent directement ces jeunes et peuvent être le moyen d'innovations dans les modèles de construction et de décision des politiques par renforcement de l'intégration des citoyens et par remise en question du modèle démocratique et participatif.

Mais l'espace dédié, outil d'aménagement, s'il présente une opportunité pour que s'engage une évolution de l'approche des pratiques sportives par les pouvoirs publics en intégrant dorénavant le caractère ludosportif de certains, peut aussi être le moyen d'une reproduction des schémas traditionnels d'appréhension et de traitement de ces pratiques. Aussi, le parkour-park est à interroger au regard de cette possibilité. Notre étude mène à la conclusion que si cet aménagement présente des qualités pour la pratique du parkour et son développement, il peut également être l'outil de sa limitation physique et conceptuelle. Le cas nantais, s'il relativise ce dernier point, confirme cependant que le parkour-park y est davantage perçu comme un équipement sportif que comme un espace public, ce qui participerait à la transformation du parkour en pratique « dans » la ville selon les pratiquants. Ainsi, cet outil d'aménagement serait plus celui d'une reproduction des modèles classiques d'approche des activités sportives et de loisirs par les pouvoirs publics. Pour autant, la démarche des municipalités nantaise et rennaise ne s'inscrit pas dans la perspective de limiter ou de dénaturer le parkour, et n'est pas perçue comme telle par les traceurs qui exposent plutôt une certaine méconnaissance de la réalité de la pratique. En tant que *lifestyle sport* juvénile, sa prise en compte implique un renouvellement des schémas de pensée dans la politique sportive, de la démocratie participative par l'intégration des jeunes et des actions de promotion de la mixité en mobilisant le levier des aménagements ludosportifs. Ainsi, l'outil de production d'espace dédié qu'est le parkour-park s'avère être une source potentielle et effective d'évolution de l'approche institutionnelle en renforçant la participation et la citoyenneté des pratiquants. Mais ce modèle est remis en question, et certaines alternatives préconisent des espaces davantage indéterminés et accueillants face à la prédétermination, la division et l'invisibilisation des tensions de leurs usages. Il est critiqué pour sa tendance à limiter la capacité du parkour à faire évoluer les représentations sociales dans la société urbaine par promotion d'une plus grande tolérance des différences rencontrées dans l'espace public. Car en réintroduisant le rapport récréatif à l'espace, en permettant l'évasion dans la quotidienneté et en promouvant une urbanité ludique, cette pratique auto-organisée s'avère être en mesure d'engager un changement dans l'expérience sociale de la ville.

Evaluation et perspectives

L'étude que nous avons menée, au-delà du développement d'une réflexion sur une question originale, est source d'un enrichissement de la connaissance scientifique en deux principaux points. Si le parkour est une pratique de plus en plus étudiée dans divers champs académiques – sciences sociales dans le cas présent, mais aussi sociologie, anthropologie et les sciences des activités physiques et sportives principalement, l'appui sur des données issues du terrain n'est pas toujours présent dans les démarches, et celles-ci sont parfois incomplètes. Aussi, sans avoir mobilisé la technique du questionnaire diffusé massivement aux pratiquants, notre étude constitue une source d'informations concernant leurs âges, sexes et comportements qui sont relativement riches car elles sont produites à partir d'observations de plusieurs dizaines de traceurs répartis en 10 phases. Elle vient ainsi compléter une base de données à ce jour peu riche sur les pratiquants du parkour. De plus, en prenant le parti de retenir l'entrée de la question aménagiste des parkour-parks soulevée par la pratique, nous investissons un sujet dont l'enjeu est encore en pleine émergence. L'objectif est donc multiple, puisqu'il s'agit de se saisir avec anticipation d'une réalité nouvelle afin d'engager une réflexion de manière précoce, de développer une démarche scientifique rigoureuse à travers des observations interactives et des entretiens compréhensifs pour étudier ces aménagements nouveaux dédiés à une pratique elle-même récente, et d'enrichir la connaissance scientifique générale au service du monde universitaire, mais aussi institutionnel, administratif et politique.

La prise de recul nécessaire à tout travail de ce type permet d'y poser un regard critique. S'il a été choisi, dès le début de la réflexion, d'intégrer les situations nantaise et rennaise, sans pour autant les comparer, la découverte des réalités locales nous a progressivement fait prendre conscience que l'objet étudié à Rennes était très éloigné de la représentation que nous avions d'un parkour-park dans son aménagement matériel mais aussi dans son processus de conception, contrairement à Nantes. N'étant pas utilisé par les traceurs, l'évaluation de son adéquation avec la pratique n'a pas été effectuée, et nous n'avons pu y étudier que le jeu d'acteurs gravitant autour de la mise en place de cet espace dédié. Quant à l'étude menée en elle-même, bien qu'il s'agisse d'un travail mené dans le cadre d'un mémoire de Master 2, la quantité de données récupérées ne nous permet pas d'extrapoler les résultats obtenus à la question des parkour-parks en France. Pour autant, la richesse et la diversité des entretiens nous permettent de construire une réflexion précise des deux cas étudiés. Ainsi, notre travail correspond bien à une étude de cas, et toute transposition des analyses qui y sont menées à d'autres situations nécessiterait a priori de développer une démarche d'investigation du terrain similaire afin d'en confronter les résultats.

Au-delà d'une reproduction plus ou moins fidèle de notre étude à d'autres situations, plusieurs perspectives se dégagent quant à l'avenir de notre réflexion. Nous proposons donc ici des pistes s'inscrivant dans la continuité de ce travail, le complétant, le diversifiant et/ou l'enrichissant.

Nous avons insisté sur la question des jeunes, de leur place dans les projets d'aménagement de parkour-park et plus généralement de leur place dans la ville, dans l'espace public et dans la société urbaine. Or le parkour, en tant que sport urbain, est « *une manière de « transgresser » (de manière positive) les espaces publics urbains et de jouer avec les règles pour mieux les comprendre* » et grâce à cette « *participation des jeunes sur les espaces publics urbains naissent alors des interactions, des démarches de concertation entre eux et les acteurs locaux et engendre de « bonnes pratiques* » » (Lebreton, 2015 : 33). En cela, il relève de la notion de « *dissidence récréative* » (*ibidem*), *i.e.* une forme de transgression politique acceptant la négociation et le dialogue participatif avec les pouvoirs publics. Ainsi le parkour et d'autres activités d'occupation « *transgressive* » de l'espace public urbain sont pertinents à mobiliser au regard de cette notion afin d'étudier plus encore la place des jeunes dans la ville et leurs relations aux institutions.

Par ailleurs, le développement a mobilisé précédemment les travaux de Jean Corneloup sur le récréatif en ville. Puisque le parkour correspond bien à une forme de transition récréative, il implique à ce titre de « *repenser l'espace public via les sociabilités de contact, l'écologie partenariale du corps ou la résistance récréative* » (Corneloup, 2017 : 9). Il est donc envisageable d'ouvrir la question aménagiste des espaces dédiés au parkour à d'autres formes de pratiques sportives libres et à d'autres types d'espaces tels que ceux qui sont « *accueillants* » afin de développer une réflexion sur la ludification des villes. L'objectif serait alors de porter un regard nouveau sur les implications des pratiques sportives auto-organisées comme la cohésion sociale, le tourisme, le marketing territorial, la demande sportive et la mise en mouvement de la société urbaine afin d'enrichir tous ces sujets de l'apport des activités ludosportives émergentes qui investissent progressivement mais massivement les espaces urbains.

Ressources mobilisées

1. DI MEO Guy, Introduction à la géographie sociale, Paris : Armand Colin, 2014.
2. LEFEBVRE Henri et al., Le droit à la ville, 3ème édition, Paris : Economica, 2009.
3. ROCHEFORT Renée, « Géographie sociale et sciences humaines » *in* Bulletin de l'Association de géographes français, n°314-315 (1963), pp.18-32.

Le jeune dans la ville

1. DANIC Isabelle, Olivier DAVID Olivier & Sandrine DEPEAU, Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
2. PARAZELLI Michel, La rue attractive – Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue, Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec, 2002

Activités de loisirs des jeunes

3. DAVID Olivier, « Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux » *in* ESO Travaux et Documents, n°31 (2011), pp.25-32.
4. LATOUCHE Daniel & Hélène LAPERRIERE, « Faire la fête ou faire la tête : une perspective québécoise sur les jeunes, leurs équipements et leurs espace » *in* Agora débats/jeunesses, n°24 (2001), pp. 95-104.
5. PREVITALI Clément, Benjamin COIGNET, et Gilles VIEILLE MARCHISET, « Le parkour : approche ethnographique de communautés juvéniles de loisirs dans la ville » *in* Agora débats/jeunesses, n°68 (2014), pp.85-97.

Participation citoyenne des jeunes

6. BAKER Alison Mary, « Constructing citizenship at the margins: the case of young graffiti writers in Melbourne » *in* Journal of Youth Studies, Vol.18 Issue8 (2015), pp.997-1014.
7. BECQUET Valérie, « Participation des jeunes : regards sur six pays » *in* Agora débats/jeunesses, n°42 (2006), pp.14-29.
8. BIGOTEAU Monique, Gilles MOREAU & Isabelle GARAT, Les jeunes dans la ville : atlas social de Nantes Métropole, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009.
9. LATTES Gianfranco Bettin, « New forms of public space and new generations » *in* International Review of Sociology, Vol.14 Issue2 (2004), pp.223-243.
10. LEBRETON Florian, « Les sports urbains au service de la médiation éducative. Activités éduco-sportives et cultures urbaines » *in* Les Cahiers Dynamiques, n°65 (2015), pp. 30-39.
11. MALONE Karen, « Growing Up *in* Cities as a model of participatory planning and "place-making" with young people » *in* Youth Studies Australia, Vol.18 Issue2 (1999), pp.17-21.
12. NDIIOUGA Adrien Benga, « Entre Jérusalem et Babylone : jeunes et espace public à Dakar » *in* DIOUF Mamadou & René COLLIGNON, Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?, La Tour d'Aigues Bondy : Ed. de l'Aube, 2001, pp. 169-178.
13. WHITE Rob, « Youth participation in DESIGNING PUBLIC SPACES » *in* Youth Studies Australia, Vol.20 Issue1 (2001), pp.18-25.

Pouvoirs publics face aux jeunes

14. ARPAILLANGE Christophe, Catherine DARLON & Michel-Alexis MONTANE, « Jeunes, sports et espace urbain » *in* Agora débats/jeunesses, n°24 (2001), pp.85-93.
15. ARPAILLANGE Christophe, Catherine DARLON & Michel-Alexis MONTANE, « La difficile institutionnalisation de la pratique sportive juvénile dans les quartiers urbains. Usages de l'espace public et concurrence administrative » *in* HOSSARD Nicolas & Magdalena JARVIN (dir.), « C'est ma ville ! » De l'appropriation et du détournement de l'espace public, Paris : L'Harmattan, 2005, pp. 273-284.
16. BIER Bernard. « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes » *in* Pensée plurielle, n°14 (2007), pp. 53-65.
17. BORDES Véronique, Prendre place dans la cité: jeunes et politiques municipales, Paris : L'Harmattan, 2007.
18. DEE Mike, « Young People and Urban Public Space *in* Australia – Creating Pathways to Community, Belonging and Inclusion » *in* International Journal of Social Science Research, Vol.3 Issue2 (2015), pp.138-51.
19. FELONNEAU Marie-Line & Stéphanie BUSQUETS, « Les tags sur les murs de nos villes... » *in* Agora débats/jeunesses, n°23(2001), pp.63-74.
20. MALONE Karen, « Street Life: Youth, Culture and Competing Uses of Public Space » *in* Environment and Urbanization, Vol.14 Issue2 (2002), pp.157-68.
21. NEMETH Jeremy, « Conflict, Exclusion, Relocation: Skateboarding and Public Space » *in* Journal of Urban Design; Vol.11 Issue3 (2006), pp.297-318.
22. OWENS Patsy Eubanks, « No Teens Allowed: The Exclusion of Adolescents from Public Spaces » *in* Landscape Journal, Vol.21 Issue1 (2002), pp.156-63.
23. WOOLLEY Helen, « Freedom of the city: Contemporary issues and policy influences on children and young people's use of public open space in England » *in* Children's Geographies, n°4 (2006), pp.45-59.

Relation des jeunes à l'espace public

24. ABBOTT-CHAPMAN Joan & Margaret ROBERTSON, « Adolescents' Favourite Places: Redefining the Boundaries between Private and Public Space » *in* Space and Culture, Vol.12 Issue4 (2009), pp.419-34.
25. AUGUSTIN Jean-Pierre, « Les jeunes entre équipements et espaces publics » *in* Agora débats/jeunesses, n°24 (2001a), pp.9-18.
26. BOISSONADE Jérôme, « Pratiques de rassemblement et "pauses publiques" » *in* Agora débats/jeunesses, n°24(2001), pp.75-84.
27. BOISSONADE Jérôme, « Une urbanité de confrontation. Regroupements de jeunes et gestionnaires de l'espace urbain » *in* Espaces et sociétés, n°126 (2006/3), pp.35-52.
28. BOUDREAUULT Pierre-Wilfrid & Michel PARAZELLI, L'imaginaire urbain et les jeunes : la ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 2004.
29. BREVIGLIERI Marc & Vincenzo CICCHELI (dir.), Adolescence méditerranéennes: l'espace public à petits pas, Paris : L'Harmattan, 2007.
30. DANIC Isabelle, « The everyday occupation of space by teenagers in a deprived neighbourhood Conflict without mobilisation » *in* Population, Space and Place, n°18 (2012), pp.659-668.
31. DIAZ-RODRIGUEZ Maria Carmen et al., « Spaces of Transition: Young People's Social Practices in Santa Cruz de Tenerife (Canary Islands, Spain) » *in* DIE ERDE – Journal of the Geographical Society of Berlin, Vol.146 Issue1 (2015), pp.79-89.

32. GASNIER Arnaud, « Formes d'urbanité des jeunes et usages des espaces centraux » *in* Travaux et documents de l'URA 915, n°1 (1994), pp. 35-39
33. GENELOT Sophie, Territoires à vivre : quels aménagements pour les enfants et les jeunes ?, Toulouse : Milan, 1998.
34. GIBOUT Christophe & Florian LEBRETON, « Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public » *in* Agora débats/jeunesses, n°68 (2014), pp. 71-84.
35. L'Aoustet Olivier & Jean GRIFFET, « Sharing Public. Youth Experience and Socialization in Marseille's Borely Park » *in* Space and Culture, Vol.7 Issue 2 (2004), pp.173-187.
36. LAUGHLIN Danielle Leahy & Laura C. JOHNSON, « Defining and exploring public space: perspectives of young people from Regent Park, Toronto » *in* Children's Geographies, Vol.9 Issue3-4 (2011), pp.439-56.
37. MOREAU Christophe & Gilbert GAULTIER, « Les jeunes dans l'espace public distants des institutions ? » *in* Agora débats/jeunesses, n°24 (2001), pp.31-40.
38. ROMERO Christine & Marc DUMONT, « Les jeunes dans leurs mobilités. L'espace en tous sens » *in* SECHET Raymonde, Isabelle GARAT et Djemila ZENEIDI, Espaces en transactions, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 109-120.
39. SHEARER Scott & Peter WALTERS, « Young people's lived experience of the "street" in North Lakes master planned estate » *in* Children's Geographies, Vol.13 Issue5 (2015), pp.604-617.
40. VULBEAU Alain & Jean-Yves BARREYRE (dir.), La jeunesse et la rue, Paris : Desclée De Brouwer, 1994.

Ville récréative

La société des loisirs

1. AUGUSTIN Jean-Pierre «Les dynamiques socio-spatiales des pratiques sportives » *in* HUET Armel & Guy SAEZ, Le règne des loisirs : loisirs culturels et sportifs, dynamiques sociospatiales, La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2002, pp. 135-164.
2. BERAUD-CAQUELIN Hélène, « Représentations et pratiques des loisirs chez les collégiens et lycéens » *in* LANGOUET Gabriel, Les jeunes et leurs loisirs en France, Paris : Hachette, 2004, pp. 17-59.
3. BILLARD Jacques, « Les loisirs ? Une question devenue difficile » *in* LANGOUET Gabriel, Les jeunes et leurs loisirs en France, Paris : Hachette, 2004, pp. 89-98
4. CORNELOUP Jean, « L'habitabilité récréative et écologique des métropoles contemporaines, une ressource territoriale majeure » *in* KADRI Boualem, Dynamiques métropolitaines et développement touristique, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2014, pp.11-36.
5. PARLEBAS Pierre, « Sport, loisir et réussite scolaire » *in* LANGOUET Gabriel, Les jeunes et leurs loisirs en France, Paris : Hachette, 2004, pp. 145-163.
6. ZAFRAN Joël, « Loisirs et temps libre. Deux regards croisés sur les temporalités adolescentes » *in* LANGOUET Gabriel, Les jeunes et leurs loisirs en France, Paris : Hachette, 2004, pp.99-112.

Usages sportifs de la ville

7. AUGUSTIN Jean-Pierre, « Mixité, genre et sports : les allégories de la « supériorité » masculine » *in* AYRAL Sylvie & Yves RAIBAUD, Pour en finir avec la fabrique des garçons, Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, pp. 29-35.
8. BACH Lüder, « Sports without facilities: The use of urban spaces by informal sports » *in* International Revue for Sociology of Sport, n°28 (1993), pp.281-296.

9. BESSY Olivier & Dieter HILLAIRET « Espaces sportifs en mutation et innovation » *in* BESSY Olivier & Dieter HILLAIRET, Les espaces sportifs innovants. Tome 1 L'innovation dans les équipements sportifs, Voiron : Presses universitaires du sport, 2002, pp. 19-112.
10. GEERTMAN Stephanie *et al.*, « Youth-driven tactics of public space appropriation in Hanoi: The case of skateboarding and Parkour » *in* Pacific Affairs, Vol. 89, n°3 (2016), pp. 591-611.
11. KIDDER Jeffrey L., « Parkour Adventure, Risk, and Safety in the Urban Environment » *in* Qual Sociol, n°36 (2013), pp.231–250.
12. LEBRETON Florian, « Faire lieu » à travers l'urbain : socio-anthropologie des pratiques ludosportives et auto-organisées de la ville, Thèse de doctorat, Université européenne de Bretagne, 2009.
13. LEFEBVRE Sylvain, Romain ROULT & Jean-Pierre AUGUSTIN, Les nouvelles territorialités du sport dans la ville, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2013.
14. MARUEJOLS Edith, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde » *in* Agora débats/jeunesses, n°59 (2011), pp. 79-91.
15. VIEILLE-MARCHISET Gilles, Des loisirs et des banlieues, Paris : L'Harmattan, 2009.
16. VIEILLE MARCHISET Gilles, « La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville » *in* L'Homme et la société, n°165-166 (2007), pp.141-59.

Pouvoirs publics et « ludification » des villes

17. DUMONT Marc, « Le skateboard, de places en places : l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain » *in* HOSSARD Nicolas & Magdalena JARVIN (dir.), « C'est ma ville ! » De l'appropriation et du détournement de l'espace public, Paris : L'Harmattan, 2005, pp. 199-211.
18. MORALES Valérie & William GASPARINI, « Penser la ville sportive avec ses habitants. L'exemple des États Généraux du Sport de Strasbourg » *in* Loisir et Société, Vol.37 Issue1 (2014), pp.116-131.
19. PRADEL Benjamin, « Entre institutionnalisation et clandestinité : le graffiti ou l'hydre à deux têtes » *in* HOSSARD Nicolas & Magdalena JARVIN (dir.), « C'est ma ville ! » De l'appropriation et du détournement de l'espace public, Paris : L'Harmattan, 2005, pp.177-188.
20. VIEILLE-MARCHISET Gilles, Sports de rue et pouvoirs sportifs : conflits et changement dans l'espace local, Besançon : Presses Universitaires Franc-Comtoises, 2003.

L'activité ludo-récréative, expérience de l'espace public

21. ADAMKIEWICZ Eric, « Usages récréatifs de la cité et aménagements » *in* Agora débats/jeunesses, n°24 (2001), pp. 57-62.
22. AUGUSTIN Jean-Pierre, « Espaces publics et cultures sportives » *in* Géocarrefour, Vol.76 Issue1 (2001b), pp.27-30.
23. FOUCAULT Michel, « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) » *in* Architecture, Mouvement, Continuité, n°5 (1984), pp. 46-49.
24. GIBOUT Christophe, « L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains » *in* Pensée plurielle, n°20 (2009), pp. 153-165.
25. GIBOUT Christophe, « Transactions dans la ville récréative contemporaine » *in* Sociologies (16/06/2016). URL [<http://sociologies.revues.org/5390>]
26. HARDWICKE Chris, « The Good Life. Have we forgotten how to make good use of our public space? » *in* Canadian Architect, n°11/06 (2006), pp. 66-69.
27. HELFTER Caroline, « Contrepoint – Urbanités ludiques » *in* Informations sociales, n°187 (2015), page 46.

28. LEBRETON Florian & Stéphane HEAS, « Urbanité ludique et cultures sportives : analyse de quatre pratiques physiques de l'espace parisien » *in* *Loisir et Société*, Vol. 33 Issue2 (2010), pp.195-219.
29. MACHEMEHL Charly & Olivier SIROST, « Le sport dans l'espace urbain » *in* *Loisir et Société*, Vol. 34 Issue1 (2011), pp.11-19.
30. MOULD Oli, « Parkour, the City, the Event » *in* *Environment and Planning D: Society and Space*, Vol. 27, n°4 (2009), pp. 738-750.

Aménager des parks

1. ADAMKIEWICZ Eric, « Les pratiques récréatives autonomes urbaines et leurs aménagements » *in* BESSY Olivier & Dieter HILLAIRET, *Les espaces sportifs innovants. Tome 1 L'innovation dans les équipements sportifs*, Voiron : Presses universitaires du sport, 2002, pp. 153 – 178.
2. HILLAIRET Dieter, « Les équipements sportifs de proximité et l'innovation : entre réalité et contexte » *in* BESSY Olivier & Dieter HILLAIRET, *Les espaces sportifs innovants. Tome 1 L'innovation dans les équipements sportifs*, Voiron : Presses universitaires du sport, 2002, pp. 153 – 178.

A partir du skate-park

3. CHIU Chihsin, « Street and Park Skateboarding in New York City Public Space » *in* *Space and Culture*, Vol.12 Issue1 (2009), pp.25-42.
4. L'Aoustet Olivier & Jean GRIFFET, « The Experience of Teenagers at Marseilles' Skate Park » *in* *Cities*, Vol.18 Issue6 (2001), pp.413-418.
5. MICHENAUD Hélène, « Entre autonomie de la pratique et institutionnalisation : le skateboard comme double enjeu spatial et politique. Le cas de Rennes », Mémoire de 4ème année, SciencesPo Rennes, 2016.
6. SAVARI Jorge R., Mariana CHAVES & Charly MACHEMEHL, « Logiques d'appropriation et politiques de l'espace urbain : jeunes skateurs dans la ville de La Plata en Argentine » *in* *Loisir et Société*, Vol.34 Issue1 (2011), pp. 121-148.
7. SHANNON Charlene S & Tara L WERNER, « The Opening of a Municipal Skate Park Exploring the Influence on Youth Skateboarders' Experiences » *in* *Journal of Park and Recreation Administration*, Volume26 Issue3 (2008), pp.39-58.
8. TAYLOR Myra F & Umnea KHAN, « Skate-Park Builds, Teenaphobia and the Adolescent Need for Hang-Out Spaces The Social Utility and Functionality of Urban Skate Parks » *in* *Journal of Urban Design*, Vol16 Issue4 (2011), pp.489–510.
9. TURNER Daniel, « Performing citizenship: Skateboarding and the formalisation of informal spaces » *in* TURNER Daniel & Sandro CARNICELLI, *Lifestyle sports and public policy*, London and New York : Routledge, 2017, pp. 13-26.
10. VIVONI Francisco, « Spots of Spatial Desire : Skateparks, Skateplazas, and Urban Politics » *in* *Journal of Sport & Social Issues*, Vol.33 Issue2 (2009), pp. 130-149.

Le Parkour-park

11. AMEEL Lieven & Sirpa TANI, « Parkour: Creating Loose Spaces? » *in* *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, Vol.94 Issue1 (2012b), pp.17-30.

12. BORNAZ Naïm, « De l'absurdité des parkour-parks » *in* Réseau Recherche-Action – Journal de bord d'un voyage dans l'espace public (27/05/2011). URL : <http://recherche-action.fr/l1consolable/2011/05/27/de-labsurdite-des-parkour-parks/>
13. BORNAZ Naïm, « Parkour-parks ou parkour : il faut choisir » *in* Réseau Recherche-Action – Journal de bord d'un voyage dans l'espace public (04/02/2013). URL : <http://recherche-action.fr/l1consolable/2013/02/04/parkour-parks-ouparkour-il-faut-choisir/>
14. GILCHRIST Paul & Belinda WHEATON, « Lifestyle sport, public policy and youth engagement: examining the emergence of parkour » *in* International Journal of Sport Policy and Politics, Vol.3 Issue1 (2011), pp. 109-131.
15. GILCHRIST Paul & Guy OSBORN, « Signposting risk: Parkour parks and the materialities of regulation » *in* TURNER Daniel & Sandro CARNICELLI, Lifestyle sports and public policy, London and New York : Routledge, 2017, pp. 157-179.
16. LEBRETON Florian, « Sport de rue et dispositifs de l'action publique » *in* Influxus (23/12/2016). URL : <http://www.influxus.eu/numeros/jeunesse-et-appropriation-de-l/article/sport-de-rue-et-dispositifs-de-l-1061>

Professionnels de l'équipement

17. Lappset Group Oy Ltd, Solutions Parkour Lappset, non-daté.
18. Ville de Nantes, Mandat de participation « Pratiques Libres », 2016.
19. Ville de Nantes, Nantes Terrain de jeux – Avis citoyen, 2017a.
20. Ville de Nantes, Nantes Terrain de jeux – Réponse à l'avis citoyen, 2017b.

Corps et espace

Corps et géographie

1. DI MEO Guy, « Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie » *in* Annales de géographie, n°675 (2010), pp.466-491.
2. DUHAMEL Anne, « Corps, espace, monde. Enjeu(x) de l'objet de la géographie » *in* L'Information géographique, n°78 (2014), pp.27-43.
3. FRIEDMAN Michael Todd & Cathy VAN INGEN, « Bodies in space: Spatializing physical cultural studies » *in* Sociology of Sport Journal, Vol.28 (2011), pp.85-105.
4. LEFEBVRE Henri, La production de l'espace, Paris : Anthropos, 2000 (4^{ème} édition).

Ecologie corporelle

5. AMEEL Lieven & Sirpa TANI, « Everyday aesthetics in action: Parkour eyes and the beauty of concrete walls » *in* Emotion, Space and Society, Vol.5 Issue3 (2012a), pp.164-73.
6. BROWN Katrina M, « Sharing public space across difference: Attunement and the contested burdens of choreographing encounter » *in* Social & Cultural Geography, Vol.13 Issue7 (2012), pp.801-820.
7. CORNELOUP Jean, « Transition récréative et écologie corporelle » *in* Les carnets du LabEx ITEM (07/02/2017). URL : <http://labexitem.hypotheses.org/271>
8. LEBRETON Florian & Bernard ANDRIEU, « Quand le sport fait corps avec l'espace urbain. Introduction à l'écologie corporelle de la ville » *in* Loisir et Société, Vol.34 Issue1 (2011), pp.99-120.

9. Rédaction de Lumières sur la ville, « Le sport comme moyen d'expression des corps dans la ville » *in* Demain la ville (05/01/2016). URL : <http://www.demainlaville.com/le-sport-comme-moyen-dexpression-des-corps-dans-la-ville/>
10. VIEILLE-MARCHISET Gilles & William GASPARINI « Les loisirs sportifs dans les quartiers populaires : modalités de pratiques et rapports au corps » *in* Staps, n° 87 (2010), pp.93-107.

Le Parkour à l'interface entre le corps et l'espace

11. AUDEBRAND Fabrice, « Parkour pour tracer vers l'insertion » *in* Les Cahiers Dynamiques, n°65 (2016), pp.82-88.
12. DE MARTINI Nicola & Eileen MOYER, « "If I climb a wall of ten meters": Capoeira, parkour and the politics of public space among (post) migrant youth in Turin, Italy » *in* Patterns of Prejudice, Vol.50 Issue2 (2016), pp.188–206.
13. KELLEY Margaret E., « Moving like a kid again: an analysis of Parkour as free-form adult play », Masters Thesis, Western Washington University, 2011.
14. LAMB Matthew D., Tracing the path of power through the fluidity of freedom: the art of parkour in challenging the relationship of architecture and the body and rethinking the discursive limits of the city, Thèse de doctorat, Bowling Green State University, 2011.
15. MIAUX Sylvie, « Le libre mouvement des corps » *in* Géographie et cultures, n°70 Corps urbains (2009), pp.99-116.
16. ORTUZAR Jimena, « Parkour or l'art du déplacement » *in* The Drama Review, Vol.53, Issue3 (2009), pp.54-66.
17. THOMSON David, « Jump City: Parkour and the Traces » *in* South Atlantic Quarterly, Vol.107 Issue2 (2008), pp.251-263.

Méthode

1. ARBORIO Anne-Marie, Pierre FOURNIER & François De SINGLY, L'observation directe, 4^{ème} édition, Paris : Armand Colin, 2015.
2. COULOM Jean-Christophe, La dynamique structurante des sports de nature pour les territoires urbains. Le cas Palois., thèse de doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2014.
3. DE KETELE Jean-Marie & Xavier ROEGIERS, Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents, 5^{ème} édition, Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur, 2015.
4. DESANTI Raphaël & Philippe CARDON, Initiation à l'enquête sociologique, Reuil-Malmaison : Ed. ASH, 2010.
5. FENNETEAU Hervé, Enquête : entretien et questionnaire, 2^{ème} édition, Paris : Dunod, 2007.
6. LAPLANTINE François & François DE SINGLY, La description ethnographique, Paris : Nathan, 1996.

Annexes

Annexe 1 : La grille d'observation

OBSERVATION - Investigation

Ville	Localisation	Date	Heure de début	Heure de fin

Descriptif du tracé, si observation hors d'un park :

Fréquentation totale	Public féminin

Ages	-16 ans	16 - 20 ans	20 - 25 ans	> 25 ans
Quantité				

Niveau estimé	Débutant	Intermédiaire	Confirmé
Quantité			

Relation avec le public	Indifférence	Conflit	Fuite du conflit	Présentation	Négociation
Quantité					
Exemples					
Commentaires					

Relation entre les traceurs	Indifférence	Conflit	Rapport de domination	Entraide	Amicale
Quantité					
Exemples					
Commentaires					

OBSERVATION - Prises de notes complémentaires

Éléments de discours

Motivations aux choix dans la pratique : spots, “skills”, mobilier utilisé, etc.

Les dimensions de la pratique : le jeu, la performance, l’esthétisme, la transgression, le risque, etc.

Autres points notables

Éléments pour la préparation des entretiens

Potentiels pratiquants pour les entretiens

OBSERVATION - Comptage

Ville	Localisation	Date	Heure de début	Heure de fin

Descriptif du tracé, si observation hors d'un park :

Mouvements	Quantité	Niveau de difficulté	Supports
Chute / Roulade			
Franchissement - saut			
Franchissement - passement			
Franchissement acrobatique			
Franchissement ½ rester accroché			
Saut de précision			
Saut long			
Saut de haut			
Saut entre des barres			
Mur haut - escalade			
Mur haut - traction			
Course sur mur			
Franchissement - pieds sur mur			
Passage en suspension			
Alternance de suspensions			
Acrobatie sans obstacle			
Acrobatie par dessus un obstacle			

Annexe 2 : Récapitulatif des phases d'observations

Code observation	Temporalité	Durée	Contexte	Fréquentation	Ville
O1	Fin d'après-midi	45 minutes	Cours ADDAN	18	Nantes
O2	Fin d'après-midi	90 minutes	Cours ADDAN	5	Nantes
O3	Fin d'après-midi	90 minutes	Session libre	4	Nantes
O4	Soirée	100 minutes	Session libre	3	Nantes
O5	Après-midi	95 minutes	Session libre	3	Rennes
O6	Fin d'après-midi	70 minutes	Cours ADDAN	4	Nantes
O7	Soirée	50 minutes	Session libre	3	Nantes
O8	Fin d'après-midi	85 minutes	Cours ADDAN	21	Nantes
O9	Soirée	90 minutes	Cours ADDAN	21	Nantes
O10	Après-midi	55 minutes	Session libre	3	Nantes

Annexe 3 : Les grilles d'entretien

Nom	Prénom	Fonction	Date	Heure de début	Heure de fin

Annexe 3a : Grille d'entretien avec les professionnels de l'aménagement

Séquence 1 : Parcours de l'intéressé

- Ancienneté dans l'entreprise
- Description de l'activité au sein de l'entreprise
- Parcours étudiant et professionnel

Séquence 2 : La pratique du Parkour

- quelle place au sein des équipementiers sportifs
- quelle position de l'entreprise d'équipement face à l'auto-organisation de la pratique
- Enjeux d'aujourd'hui et à venir pour le Parkour

Séquence 3 : Les pratiquants, les traceurs

- public ciblé par ces aménagements
- quelle intégration/considération des pratiquants dans l'offre d'équipements
- des réticences, et sous quelles formes

Séquence 4 : Les Parkour-parks

- description du processus menant l'entreprise à entrer en contact avec les mairies
- quelle place de l'entreprise dans le projet, quel degré d'implication
- quelles différences perçues dans les projets en fonction du degré d'intégration des pratiquants
- quels retours des différents acteurs à posteriori

Annexe 3b : Grille d'entretien avec les techniciens de services municipaux

Séquence 1 : Parcours de l'intéressé

- Ancienneté dans le service
- Description de l'activité au sein du service
- Parcours étudiant et professionnel

Séquence 2 : La pratique du Parkour

- Le Parkour : quel regard et quelle considération
- La place des activités sportives auto-organisées dans le mouvement sportif / l'aménagement local
- Enjeux d'aujourd'hui et à venir pour le Parkour

Séquence 3 : Les pratiquants, les traceurs

- Le public des jeunes : quel enjeu pour le sport / l'aménagement
- Le public féminin : quel enjeu pour le sport / l'aménagement
- Les traceurs-sportifs : quelle place pour ces usagers de l'espace public
- Les traceurs-citoyens : quelle intégration aux projets

Séquence 4 : Les Parkour-parks

- Motivations à un tel projet
- Pertinence des Parkour-parks face à la pratique
- Description du système d'acteurs autour de cet équipement
- Les pratiquants, simple usagers des parks ou acteurs des projets

Annexe 3c : Grille d'entretien avec les acteurs du monde du parkour

Séquence 1 : Parcours de l'intéressé

- Ancienneté de la pratique et/ou l'association
- Entrée dans la pratique
- Autres activités

Séquence 2 : La pratique du Parkour

- Le Parkour : regard sur la pratique et regard perçu des pouvoirs publics
- La place perçue des activités sportives auto-organisées dans le mouvement sportif / l'aménagement local
- Enjeux d'aujourd'hui et à venir pour le Parkour

Séquence 3 : Les pratiquants, les traceurs

- Le public des jeunes : place dans la pratique et enjeu générationnel
- Le public féminin : place dans la pratique et enjeu de genre
- Les traceurs-sportifs : quelle place pour ces usagers de l'espace public
- Les traceurs-citoyens : quelle intégration aux projets

Séquence 4 : Les Parkour-parks

- Motivations/réfraction à accompagner un tel projet
- Pertinence des Parkour-parks face à la pratique, notamment quand elle est "libre"

- Description du système d'acteurs autour de cet équipement
- Les pratiquants, simple usagers des parks ou acteurs des projets

Annexe 3d : Grille d'entretien avec les pratiquants

Séquence 1 : Parcours de l'intéressé

- Ancienneté de la pratique
- Entrée dans la pratique
- Autres activités

Séquence 2 : Des publics spécifiques dans l'espace urbain

- Le public des jeunes : place dans l'espace urbain et enjeu générationnel
- Le public féminin : place dans la pratique et enjeu de genre
- La place perçue des activités sportives auto-organisées dans le mouvement sportif / l'aménagement local
- Les traceurs-sportifs : quelle place pour ces usagers de l'espace public

Séquence 3 : La pratique du Parkour, entre espace urbain et Parkour-park

- Le Parkour : regard sur la pratique et regard perçu des pouvoirs publics
- Motivations/réfraction à accompagner un tel projet
- Pertinence des Parkour-parks face à la pratique, notamment quand elle est "libre"
- Enjeux d'aujourd'hui et à venir pour le Parkour

Séquence 4 : La production des parks au coeur des projets urbains

- Description du système d'acteurs autour de cet équipement
- Les traceurs-citoyens, quelle intégration aux projets : constat
- Les pratiquants, simple usagers des parks ou acteurs des projets : désirs

Annexe 3e : Grille d'entretien avec les élus locaux

Séquence 1 : Parcours de l'intéressé

- Ancienneté dans la fonction actuelle
- Description des activités liées à la fonction
- Parcours politique et extra-politique

Séquence 2 : La pratique du Parkour

- Le Parkour : quel regard et quelle considération
- La place des activités sportives auto-organisées dans la politique sportive locale
- Enjeux d'aujourd'hui et à venir pour le Parkour

Séquence 3 : Les pratiquants, les traceurs

- Le public des jeunes : quelle place dans la politique locale
- Le public féminin : quel enjeu pour la mairie
- Les traceurs-sportifs : quelle place pour ces usagers de l'espace public
- Les traceurs-citoyens : quelle intégration aux projets

Séquence 4 : Les Parkour-parks

- Motivations à un tel projet
- Pertinence des Parkour-parks face à la pratique
- Description du système d'acteurs autour de cet équipement
- Les pratiquants, simple usagers des parks ou acteurs des projets

Annexe 4 : Profils des enquêtés

Code enquêté	Sexe	Activité	Ancienneté
PA1	Femme	BASE : Paysagiste	7 ans
PA2	Homme	SAMOA : Chef de projet	8 mois
T1	Homme	Service des sports de Nantes : Chargé de mission Pratiques sportives libres	1 an
T2	Homme	Service des sports de Nantes : Responsable de la cellule Appui et développement	8 ans
T3	Homme	Service des sports de Rennes : Chargé de mission	3 ans
T4	Homme	Service des parcs et jardins de Rennes : Chargé de projet	
AP1	Homme	Coach Art in Motion	13 ans
AP2	Homme	Contact de BASE pour le parkour-park du quai Doumergue	10 ans
AP3	Homme	Coach OuestParkour	14 ans
AP4	Homme	Coach ADDAN + PDG 4Pk	15 ans
AP5	Homme	Coach ADDAN	6 ans
P1a	Homme	Autonome	6 ans
P1b	Homme	Art in Motion	5 ans
P2a	Homme	OuestParkour	3 ans
P2b	Homme	OuestParkour	3 ans
P3	Femme	Art in Motion	5 ans
P4	Femme	ADDAN	3 ans
P5	Homme	ADDAN	3 ans
E1	Homme	Elu de Nantes : Pratiques sportives libres	4 ans

PA : Professionnel de l'aménagement

T : Technicien

E : Elu politique

AP : Acteur du monde du parkour

P : Pratiquant du parkour

Table des matières

Remerciements	1
Avant-propos	2
Sommaire	3
Introduction générale.....	4
Des loisirs, du sport et des jeunes.....	4
Société des loisirs	4
« Sportification » des usages des espaces urbains	5
Des jeunes en quête d’espaces et de loisirs	7
Présentation de l’objet de recherche.....	9
Organisation de la réflexion	10
I – Le parkour, une activité ludosportive juvénile subversive ?.....	12
Chapitre 1 : La relation du traceur à l’espace par le parkour	12
A : Une pratique de la ville.....	12
A.1 : Le parkour, une communauté pratiquante dans la ville renouvelant le rapport à l’espace.....	13
A.2 : Les marges de l’urbain, ou le parkour comme pratique marginale de la ville.....	14
A.3 : Le parkour, une dimension politique revendicative d’un certain droit à l’espace urbain	14
B : Relation du corps à l’espace	15
B.1 : Du corps en mouvement... ..	16
B.2 : ... à l’écologie corporelle et aux affordances... ..	16
B.3 : ... vers l’appropriation de l’espace.....	17
C : Des grilles de lecture mobilisant le caractère récréatif du parkour.....	18
C.1 : L’action de lissage et desserrement de l’espace par la pratique	18
C.2 : L’approche par les pratiques de nature	18
C.3 : Le prisme de l’urbanité et de l’habitabilité récréative	19
Conclusion du Chapitre 1	20
Chapitre 2 : La ville face aux activités ludosportives, un enjeu d’aménagement.....	21
A : L’activité physique sort de la seule politique sportive	21

A.1 : Questionnements liés à l'occupation de l'espace, y compris de manière sportive	21
A.2 : Le parkour, entre appréhension complexe, interrogations et potentiels pour les services municipaux	22
A.3 : Une nouvelle forme de pratique impliquant un renouvellement démocratique ?.....	23
B : Un contexte de diversification des pratiques et des pratiquants	24
B.1 : Aménagement public et société diversifiée, la nécessité de considérer tous les citoyens	24
B.2 : Repenser l'offre d'équipements publics avec l'évolution des pratiques sportives et/ou spatiales	25
C : Le partage de l'espace public	26
C.1 : L'expérience de l'altérité et de la différence	26
C.2 : Accéder à l'espace, accéder au domaine public, l'enjeu de l'inégalité	27
C.3 : Entre conflits et compromis, un espace à négocier.....	28
D : Le parkour, pratique libre dans l'espace et application du modèle des <i>parks</i>	29
D.1 : Les « spots » et la logique de localisation de la pratique	29
D.2 : Du skate-park au parkour-park.....	30
D.3 : Du discours officiel aux potentielles motivations latentes	31
Conclusion du Chapitre 2	33
Chapitre 3 : Les jeunes et la ville, prendre place dans l'espace et dans la société urbaine	34
A : La place des jeunes dans les espaces urbains	34
A.1 : Eléments déterminants dans l'investissement de l'espace par les jeunes.....	34
A.2 : Ce qu'occuper l'espace signifie pour les jeunes.....	35
A.3 : Perceptions de la présence des jeunes dans l'espace public	36
A.4 : Considérations et actions des pouvoirs public.....	37
B : Participation des jeunes, levier d'une citoyenneté juvénile	38
B.1 : Les jeunes, un public qui s'impose au cœur des préoccupations.....	38
B.2 : Renouvellement politique de la démocratie et de la citoyenneté des jeunes	39
B.3 : Double intérêt de la participation citoyenne des jeunes dans les projets	40
Conclusion du Chapitre 3	41
Conclusion.....	41
II – De la théorie à la pratique, le parkour nantais et rennais	43

Chapitre 4 : Matériel et méthodes	44
A : L'observation interactive.....	44
A.1 : L'observation comme première appréhension du terrain	44
A.2 : Une certaine gestion de la distance	45
A.3 : Mise en place des observations	46
B : Les entretiens compréhensifs.....	47
B.1 : L'entretien semi-directif, outil centrale en sciences sociales.....	47
B.2 : Une diversité d'acteurs identifiés, mais une liste qui s'affine avec l'avancement	48
B.3 : Du questionnaire à l'entretien semi-directif, mise en place d'une méthode propre à chaque cas.....	48
Conclusion du Chapitre 4	49
Chapitre 5 : La pratique du parkour	50
A : La diversité des regards portés sur la pratique	50
A.1 : Quelle reconnaissance par les pouvoirs publics ?	50
A.2 : Quelle acceptation dans la société ?	51
B : Des pratiquants divers	51
B.1 : Profils sociodémographiques variés	51
B.2 : Différents types de traceurs	52
C : ... pour une activité pluri-forme	53
C.1 : De la théorie à la pratique, le parkour dans les faits	53
C.2 : Le parkour pluri-forme, une discipline pour plusieurs pratiques.....	54
Chapitre 6 : Les espaces de pratiques.....	55
A : Sport de rue, pratique sportive libre : le parkour <i>street</i>	56
A.1 : Description de la pratique <i>street</i>	56
A.2 : Enjeux majeurs relevés.....	56
B : Du skate-park au parkour-park, l'espace sportif aménagé dédié	57
B.1 : Description de la pratique en park	57
B.2 : Enjeux majeurs relevés	57
Chapitre 7 : Positionnements et actions des pouvoirs publics.....	59

A : Ville de Nantes	59
A.1 : La politique publique « Nantes Terrain de jeux »	59
A.2 : Le parkour-park du quai Doumergue à Nantes	59
B : Ville de Rennes.....	61
B.1 : Pas de politique publique unique en direction des activités ludosportives.....	61
B.2 : La structure de Savary à Rennes.....	61
C : De la difficulté de considérer le parkour pour les pouvoirs publics	62
C.1 : Une pratique subversive	62
C.2 : Une pratique juvénile.....	62
Conclusion.....	63
III – Le parkour-park, bien plus qu’un équipement sportif ?	65
Chapitre 8 : Pratique de la ville et espace dédié, le parkour-park interroge le rapport du traceur à l’espace urbain.....	65
A : Adhésion et opposition des pratiquants au parkour-park	65
A.1 : Débats dans la communauté des pratiquants	66
A.2 : Refus d’adhésion au park	67
A.3 : Les parks complètent la pratique street	68
B : Le parkour, une pratique de la ville en adéquation avec l’espace dédié ?	70
B.1 : La philosophie du parkour correspond peu au parkour-park	70
B.2 : Le rapport à l’espace, de l’appropriation à la signification	72
Conclusion du chapitre 8.....	73
Chapitre 9 : Questionner les outils que sont les parkour-parks et toutes les actions institutionnelles en direction du parkour pour les pouvoirs publics	75
A : Le parkour-park s’inscrit-il dans la logique de « mettre en cage » ?.....	75
A.1 : Positionnement des pouvoirs publics vis-à-vis du parkour	75
A.2 : Le parkour-park comme outil de maîtrise de l’espace et des comportements ?	78
A.3 : Renouveau du modèle traditionnel : le parkour-park, outil de citoyenneté ?.....	80
B : Le parkour dans les politiques locales	81
B.1 : La politique sportive, entre intégration et considération spécifique	81
B.2 : Le caractère juvénile du parkour interroge la place des jeunes dans le politique.....	83

B.3 : La promotion de la mixité, entre volontés annoncées et réalité effective.....	85
Conclusion du Chapitre 9.....	86
Chapitre 10 : Le parkour, dans ses formes <i>street</i> et en park, tend à faire évoluer la société urbaine	88
A : Renouveau de l'aménagement des espaces sportifs par le parkour-park et dépassement de ce modèle.....	88
A.1 : Enjeux dans la conception d'un parkour-park.....	88
A.2 : Alternatives au modèle d'aménagement du park pour les sports de rue	89
B : Le parkour s'appropriant la ville construit une société urbaine <i>youth-friendly</i>	91
B.1 : Réintroduction du rapport récréatif à la ville.....	91
B.2 : Le park est une réponse incomplète aux conflits du partage de l'espace public	92
B.3 : Une dimension subversive qui impacte l'expérience sociale de la ville.....	93
Conclusion du Chapitre 10.....	94
Conclusion.....	95
Conclusion générale	96
Synthèse de l'étude.....	97
Evaluation et perspectives	99
Ressources mobilisées.....	101
Le jeune dans la ville.....	101
Activités de loisirs des jeunes.....	101
Participation citoyenne des jeunes.....	101
Pouvoirs publics face aux jeunes.....	102
Relation des jeunes à l'espace public	102
Ville récréative	103
La société des loisirs.....	103
Usages sportifs de la ville.....	103
Pouvoirs publics et « ludification » des villes	104
L'activité ludo-récréative, expérience de l'espace public	104
Aménager des parks	105
A partir du skate-park.....	105

Le Parkour-park.....	105
Professionnels de l'équipement.....	106
Corps et espace.....	106
Corps et géographie.....	106
Ecologie corporelle.....	106
Le Parkour à l'interface entre le corps et l'espace.....	107
Méthode.....	107
Annexes.....	108
Annexe 1 : La grille d'observation.....	108
Annexe 2 : Récapitulatif des phases d'observations	111
Annexe 3 : Les grilles d'entretien	111
Annexe 3a : Grille d'entretien avec les professionnels de l'aménagement	111
Annexe 3b : Grille d'entretien avec les techniciens de services municipaux	112
Annexe 3c : Grille d'entretien avec les acteurs du monde du parkour.....	112
Annexe 3d : Grille d'entretien avec les pratiquants	113
Annexe 3e : Grille d'entretien avec les élus locaux	113
Annexe 4 : Profils des enquêtés	114
Table des matières.....	115
Résumé.....	121
Abstract	121

Résumé

Alors que le parkour est une pratique ludosportive investissant les espaces urbains et étant de plus en plus visible, dans le contexte de massification des pratiques sportives libres qui évoluent sur les places publiques, dans les espaces verts et tous les autres espaces ouverts de villes, il présente un enjeu contemporain en aménagement. En partant de la pratique et de ses caractéristiques que sont ses dimensions ludo-récréative, juvénile, subversive et la particularité de sa forme d'occupation de l'espace, l'enjeu de ce travail de recherche est de comprendre comment le parkour est en mesure d'entraîner un renouvellement de l'approche des pouvoirs publics. En mobilisant des terrains d'études sur les villes de Nantes et de Rennes à travers des phases d'observation et des entretiens avec divers acteurs, la démarche s'intéresse tout particulièrement à l'outil d'aménagement émergent qu'est le parkour-park. Le parkour tend finalement à *faire bouger* toute la ville, et si les municipalités traitent désormais avec les enjeux du détournement de l'usage des espaces, d'une demande croissante de ludisme et de récréatif dans l'espace public, de l'émergence d'une forme originale de citoyenneté de jeunes qui s'investissent par des modèles alternatifs, c'est la société urbaine toute entière qui est impactée par un plus large changement social auquel participe le parkour.

Abstract

While parkour is a sporting and playful practice investing urban spaces and being more and more visible, in the context of expansion of lifestyle sports that evolve in public places, parks and other open spaces of cities, it presents a contemporary issue for urban planning. Starting from the practice and its characteristics, which are playful-recreational, juvenile, subversive dimensions and the particularity of its form of space occupation, the main stake of this research is to understand how parkour is able to lead to a renewal of the approach of the public policies and actions. By mobilizing study areas on the cities of Nantes and Rennes through observation phases and interviews with various stakeholders, the approach is particularly interested in the emergent planning tools that are parkour-parks. Parkour finally aims to *move* the whole city, and if municipalities are now dealing with the issues of diverting the use of space, a growing demand for fun and recreation in the public space, the emergence of an original form of citizenship of young people who invest through alternative models, it is the entire urban society that is impacted by a broader social change involving parkour.